



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion

Département des Sciences Commerciales

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales

Filière : Commerce international et logistique

Thème

**Le suivi d'une opération d'exportation
hors hydrocarbure : Cas de la douane de
Bejaïa**

Réalisé par :

M. Boualem BOURICHE

M. Mounir BOUDJADJA

Encadré par :

Dr : Fahima TIAB

Membre du jury :

Président : Mme Boulahouat Mehdi

Examineur : Mme Guiddir Khoukha

Année Universitaire : 2022/2023

Remerciements

Nous tiendrons a remercié avant tout le BONDIEU pour nous avoir donné le courage, La Volonté et les moyens de mener ce travail.

A l'issu de ce travail, nous tenons à remercier vivement **Mme. TIAB .F**, d'avoir dirigée Notre travail ainsi que pour ses encouragements et ses précieux conseils qui nous Ont servi de guide durant toute la période de préparation jusqu'à l'achèvement de ce Mémoire.

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude envers **Mr. GUENANE** et **Mr. ALILI** Pour avoir généreusement accepté notre demande de stage au sein de la douane de Bejaïa. Votre bienveillance et votre soutien ont été essentiels pour notre Apprentissage et notre expérience professionnel. De plus, nous tenons à remercier **Mr. CHETTAB**, notre encadreur au sein de l'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia, pour son aide et son orientation pendant la période de stage.

Nous remercions vivement les membres du jury de soutenance de nous faire L'honneur de participer dans l'évaluation de ce travail et dont les remarques vont Certainement permettre de consolider cette recherche.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire ;

A mes très chers parents qui ont toujours été là pour moi, et qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance. J'espère qu'ils trouveront dans ce travail toute ma reconnaissance et tout mon amour.

A mes chers frères : Samir et Nadir et Hakim et Yacine.

A mon adorable sœur : Karima.

A mes grands-mères, mes cousins, mes cousines, mes tentes, mes oncles, ainsi que tous leurs enfants.

A mon binôme Boualem.

A mes meilleurs amis : Koussaila, Lotfi, Iounis, Slimane, Wanis, Amine, Anis, Syphax, Juba, Nassim, Wahid, Riad, Younes.

Et à tous ceux que je connais de près et de loin.

Mounir

Dédicaces

Je tiens à dédier ce travail à ma famille, en particulier à mes parents.

Leur soutien inconditionnel a toujours été présent, et ils ont tout fait pour que je réussisse dans La vie. Je ne pourrai jamais vous remercier assez pour tout votre soutien. J'espère sincèrement que je vous rends fiers.

Je suis reconnaissant envers toute ma famille et tous ceux qui m'aiment, ainsi que ceux qui mont aider dans la réalisation de ce travail.

Enfin, je dédie ce travail à mon binôme Mounir et à sa famille, ainsi qu'à mes chers amis qui ont toujours été là pour moi.

Boualem

Liste des abréviations :

AFXFTA : African Continental Free Trade Area

AIE : Agence internationale de l'énergie

B/J : Baril / jour

BCM : Billons mètres cubes

CTCI : Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie

FMI : Fond monétaire international

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade

IDE : Investissement direct étranger

IFAG : C'est l'école de management de référence pour entreprendre et innover

OMC : Organisation mondiale du commerce.

OMD : Organisation mondial des douanes

PIB : Produit intérieur brut

SAV : Service après-vente

SITD : Système informatisé de transit douanier

SIGAD : Système d'Information de Gestion Automatisée des Douanes

TIC : Technologies de l'information et de la communication

UE : Union européenne

Liste des tableaux :

N°	Tableaux	Pages
1	Libellés des groupes	20
2	Indice de valeur unitaire à l'importation par CTCI	21
3	Evolution de l'indice de valeur courants des importations par groupe de produit CTCI	22
4	Evolution des indice de volume des importations par groupe de produit CTCI	23
5	Indices de prix, de valeurs courantes et de volume à l'exportation de marchandises	24
6	Indices de prix à l'exportation par CTCI pour les produits hors hydrocarbures	25
7	Echantillon entre 2008-2022 de L'évolution des exportations hors-hydrocarbures en milliards de dollars	58
8	Les différents produits exportés depuis le port de Bejaia et leur destination	81
9	L'évolution des exportations a Bejaia entre 2021/2022	82

Liste des figures :

N°	Figure	Page
1	Les échanges commerciaux en Europe et autour de la méditerranée au XIII ^e siècle	7
2	Coefficients d'ouverture commerciale pour différents échantillons de pays entre 1827 et 2014	8
3	Electronique de taux de change entre monnaies	17
4	les hydrocarbures en Algérie entre 1965-2017	51
5	L'évolution des exportations hors hydrocarbure 2008-2022 en Milliards de dollars	59
6	L'évolution du commerce extérieur la décennie précédent2010-2021	61
7	Direction centrale et les centres nationaux des douanes Algériennes	67
8	Organigramme de la direction régional des douanes Sétif	68
9	Les étapes à suivre pour la réalisation de la domiciliation	85
10	Les formalités douanières à l'exportation	90

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Introductions Générales.....	1
Chapitre I : Aperçu historique du commerce extérieur.....	4
Section1 : Généralité sur le commerce extérieur	4
Section2 : Notion relatives au commerce extérieur	14
Section 3 : Présentation historique du commerce extérieur en Algérie	18
Chapitre II : Les exportations et la douane.....	28
Section1 : Généralité sur les exportations.....	28
Section2 : La douane à l'international	40
Chapitre III : Les exportations en Algérie et la gestion douanière.....	50
Section1 : Les exportations en Algérie (Hydrocarbure/ hors hydrocarbure).....	50
Section2 : La douane algérienne	63
Section3 : Le rôle de l'inspection divisionnaire des douanes dans les exportations hors hydrocarbure.....	84
Conclusion générale	92

Références bibliographiques

Annexes

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale :

Le commerce international joue un rôle essentiel dans le développement économique de tous les pays. Il offre aux entreprises la possibilité de générer des revenus, de créer des emplois et de stimuler la croissance, contribuant ainsi au développement global du pays. Dans ce contexte, le rôle de la douane revêt une importance cruciale dans les opérations d'exportation. La douane joue également un rôle clé dans la facilitation du commerce international. Elle simplifie et harmonise les procédures douanières, réduisant ainsi les délais et les coûts liés aux exportations. En facilitant les échanges commerciaux, la douane favorise la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux, ce qui peut conduire à une augmentation des exportations et des investissements étrangers.

De plus, la douane collabore étroitement avec d'autres organismes et autorités nationales et internationales pour faciliter la coopération et l'échange d'informations. Cette coopération renforce l'efficacité des contrôles douaniers et contribue à la sécurité et à la sûreté du commerce international. La douane occupe une place centrale dans les opérations d'exportation en facilitant le commerce international. Son rôle essentiel dans le contrôle des flux de marchandises et dans l'application des réglementations douanières contribue à assurer la conformité des exportations, à renforcer la compétitivité des entreprises et à favoriser le développement économique du pays.

Quant à l'Algérie, Malgré tous ses avantages géoéconomiques, elle demeure un pays mono-exportateur d'hydrocarbures (98% des exportations en moyenne) ; cette situation fait que la structure et la santé de l'économie algérienne sont tributaires du prix mondial du pétrole, en d'autres termes, toute la sphère de l'économie algérienne est soumise à l'aléa des marchés pétroliers et gaziers, ¹

¹Khaled . C évolutions du commerce extérieur de l'Algérie 1980-2002 constat et analyse revue n°07, faculté des sciences économiques et de gestion UMMTO, Page 01.

Il a été largement démontré que les pays fortement spécialisés dans les secteurs primaires ont eu du mal à croître sur une longue période. Le déséquilibre des termes de l'échange de leurs exportations influence profondément leur croissance. C'est ainsi qu'on peut noter que la croissance en Algérie n'a pas échappé à cette règle. Elle ne parvient pas à s'inscrire dans un processus cumulatif ; les phases de ralentissement ou de franche dépression viennent anéantir les phases de forte croissance. La dépendance accrue de la croissance à l'égard des hydrocarbures explique de façon significative ce phénomène²

Le secteur des exportations hors hydrocarbures est d'une importance stratégique pour l'Algérie, qui a pour ambition de diversifier son économie en se tournant vers d'autres secteurs économiques, notamment l'industrie manufacturière et agroalimentaire. Le gouvernement a mis en place des politiques visant à encourager les exportations de ces produits en offrant des avantages fiscaux et en soutenant les entreprises exportatrices. Toutefois, pour que ces politiques soient efficaces, la douane doit jouer un rôle de premier plan pour faciliter les opérations d'exportation, tout en assurant la conformité des entreprises aux règles et réglementations en vigueur.

La douane quant à elle est un acteur clé dans le processus d'exportation des produits hors hydrocarbure en Algérie. En effet, elle joue un rôle crucial dans la sécurisation de la chaîne logistique internationale, la facilitation des formalités administratives pour les entreprises exportatrices, ainsi que dans la mise en place de politiques publiques pour encourager les exportations de ces produits.

Dans ce cadre, ce travail a pour but de répondre à la question principale suivante : Quels sont les différents mécanismes et procédures adoptés par l'administration des douanes dans les opérations d'exportations des produits hors hydrocarbures ?

Afin d'atteindre cet objectif il est nécessaire de répondre à certaines questions secondaires :

- Quel est la place du commerce extérieur dans l'économie nationale ?
- Quels sont les outils technologiques utilisés par la douane de Bejaia pour faciliter le suivi des opérations d'exportation hors hydrocarbures ?
- Quelles sont les différentes facilitations accordées par la douane à l'exportation ?

²Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement(CNUCED), cadre de politique Commerciale en Algérie,

- Quels et les rôles de l'inspection divisionnaire des douanes dans l'exportation hors hydrocarbure ?
- Quels sont les documents demandés par l'inspection divisionnaire pour suivre les exportations hors hydrocarbure ?

Nous proposons les hypothèses suivantes basées sur des données théoriques :

H1 : L'inspection divisionnaire des douanes accorde différentes facilitations et mesures incitatives pour encourager les exportations hors hydrocarbures, afin de stimuler le commerce extérieur et de favoriser la diversification économique.

H2 : L'administration des douanes de Bejaia met en place des contrôles et des vérifications rigoureux pour assurer la conformité des exportations hors hydrocarbures aux réglementations douanières et aux exigences documentaires.

Ce travail est structuré en trois chapitres :

Le premier chapitre de notre travail présentera un aperçu historique du commerce extérieur. Dans la première section, nous aborderons les généralités sur le commerce extérieur, tandis que la deuxième section traitera des notions relatives à ce domaine. Enfin, la dernière section sera consacrée à la présentation historique du commerce extérieur en Algérie.

Le deuxième chapitre de notre mémoire aborde les exportations et la douane. La première section présente les généralités sur les exportations, tandis que la deuxième section se concentre sur la douane à l'international.

Enfin le troisième chapitre se focalise sur les exportations en Algérie et leur gestion douanière. La première section examine les exportations hydrocarbures et hors hydrocarbures dans le pays. La deuxième section la douane algérienne. Enfin, la troisième section se concentre sur le traitement des opérations d'exportation en Algérie.

Dans notre mémoire, nous mettrons l'accent sur l'importance cruciale de la douane pour garantir le bon déroulement des exportations et sa contribution significative au développement économique du pays. Nous soulignerons les différentes fonctions et responsabilités de la douane dans le processus d'exportation, telles que la collecte des taxes et droits de douane, la vérification des documents et des marchandises, et la facilitation des échanges commerciaux internationaux.

**CHAPITRE 1 : APECRU HISTORIQUE DU COMMERCE
EXTÉRIEUR**

Chapitre 1 : Aperçu historique du commerce extérieur

Introduction

Les échanges étrangers et internationaux sont considérés comme synonymes, le premier représente l'ensemble du commerce entre un pays et tous les autres pays partenaires extérieurs, le second est celui des échanges entre pays du monde. Les échanges internationaux conduisent à l'internalisation qui est définie comme l'élargissement du champ d'activité d'une économie au-delà du territoire national, Dans ce chapitre, nous allons présenter le commerce extérieur, son histoire et les nations qui lui sont liées.

Section 1 : Généralité sur le commerce extérieure :

L'utilisation du commerce extérieur contribue notamment la stratégie des échanges de biens, de services et de capitaux entre pays. Grâce au commerce extérieur, les pays peuvent se spécialiser dans la production de biens et de services où ils ont un avantage comparatif, optimisant ainsi l'utilisation de leurs ressources et augmentant leur productivité.

1. Définition du commerce extérieur :

«Le commerce extérieur regroupe toutes les activités liées aux importations et aux exportations d'un pays. On peut y inclure les différents stades des opérations d'import-export : étude pays, prospection, négociation, vente, logistique, transport.³»

Selon Paul R. Krugman« *Le commerce extérieur est l'échange de biens, de services et de facteurs de production (tels que le capital et le travail) entre pays ou régions économiques. Cela peut inclure l'importation et l'exportation de biens physiques, de services (par exemple, les transports, les services financiers) et les mouvements de capitaux et de main-d'œuvre entre les pays. Grâce au commerce extérieur, les pays peuvent exploiter leurs avantages comparatifs, élargir leurs marchés, promouvoir la croissance économique et améliorer leur niveau de vie.⁴ »*

Le commerce extérieur, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est un produit de la mondialisation en plus de la suppression des prohibitions et des barrières douanières. D'autre part, la politique douanière et de fret et la politique fiscale du commerce extérieur doivent

³<https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/commerce-exterieur.html> consulté le 15/03/2023 à 15:14

⁴ Paul R. Krugman, Maurice O 2006 Economie internationale, 7em edition, ⁴Paul R. krugman , Maurice Obstfeld, Marc J .Melitz , Commerce international : théorie et politique 7em Edition 2018

également être raisonnables et prudentes. Son objectif devrait être de promouvoir la concurrence pour les biens ou services étrangers et de permettre au pays d'accepter d'autres devises différentes. Tout cela pour que nous puissions importer des biens ou des services.

2. Aperçu historique du commerce extérieur :

Ce point offre un aperçu historique du commerce extérieur, en se concentrant sur les périodes antérieures à l'antiquité. Nous explorons les premiers échanges commerciaux entre les civilisations anciennes.

2.1. Le commerce international avant l'Antiquité :

L'histoire du commerce international entre les peuples est aussi ancienne que l'histoire humaine. Ainsi, si nous ne remontons qu'aux temps anciens, nous savons que depuis lors, le commerce international a servi à relier les civilisations, tout comme aujourd'hui le commerce est une partie importante de la mondialisation.

La première route commerciale s'est développée depuis la civilisation de la Mésopotamie, puis autour de la mer Méditerranée, vers l'Europe du Nord, mais aussi vers l'Afrique et la Chine. Puis, à commencer par la Renaissance, avec la découverte de l'Amérique, à travers le monde. Le développement des empires coloniaux a fortement contribué à la croissance du commerce international.⁵

2.2. L'Antiquité :

Le commerce de l'Égypte a prospéré avec l'Éthiopie, l'Arabie et l'Inde, échangeant principalement de l'or, de l'ivoire, de l'ébène, des tissus, des pierres précieuses et des parfums. Compte tenu de sa situation géographique, ce commerce méditerranéen était ainsi placé dans un secteur très favorable.

Ce commerce était "géré" par les anciens de Phénicie. Zone située approximativement dans le Liban actuel. Ces échanges s'effectuaient principalement par voie maritime et donnaient lieu à de nombreux actes de piraterie. Les Phéniciens, étant les chefs commerciaux de tous les échanges, ont donc décidé de maintenir leur pouvoir sur toute la région méditerranéenne en établissant des postes de contrôle en Sicile et en Espagne contre la concurrence.

⁵Economie Internationale Fabrice MAZEROLLE Notes de cours 2008 2 avril 2008. 3^{ème} année de Licence - Aix

Au fil du temps, les Romains avaient développé un fort potentiel de communication interne (entre tous les peuples qu'ils colonisaient). De ce fait, par sa forte présence géographique et sa richesse commerciale, l'Empire Romain est né à la fin de l'Antiquité.⁶

2.3. Le commerce aux moyens âges :

En Europe de l'Ouest, à la fin de l'Empire romain d'Occident et durant les siècles suivants, les échanges commerciaux diminuent. De nombreux obstacles freinent le commerce : les routes et les ponts sont mal entretenus, le banditisme est fréquent. De plus, les seigneurs arrêtent à des endroits stratégiques ceux qui transportent des marchandises pour leur faire payer le péage, un droit de passage.

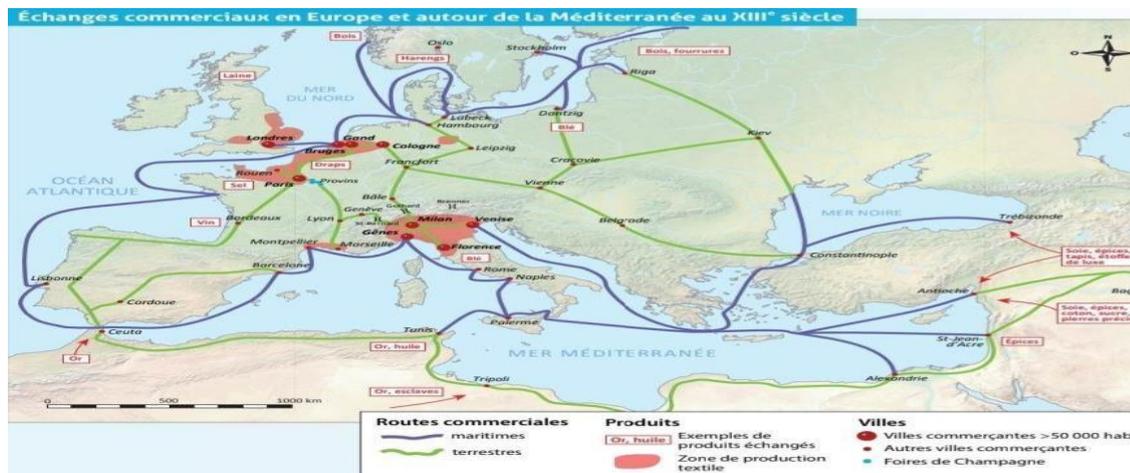
Le commerce local subsiste, les habitants des campagnes vendent les produits de leurs champs au marché, alors que les artisans des villes échangent avec eux les objets qu'ils ont confectionnés. Entre les XI^e et XIII^e siècles, la paix et l'ordre règnent à nouveau. Les villes s'étendent, le commerce et les foires prospèrent. De nouvelles routes sont ouvertes à travers les Alpes, facilitant les échanges à travers toute l'Europe.

Le commerce se développe également à travers la Méditerranée grâce, entre autres, aux pèlerinages et aux croisades. Venise et Gênes établissent des comptoirs dans les ports de la Méditerranée orientale et de la mer Noire. Marseille et Barcelone en font autant. Les marchands européens vont chercher à Alexandrie, à Trébizonde ou en Syrie, les produits de l'Orient et de l'Extrême-Orient, comme les soieries, les épices ou les pierres précieuses. Ils fournissent aux Orientaux des draps de Flandre, des armes, du bois et du vin. Les échanges avec l'Afrique se déroulent par le biais des marchands arabes et berbères et ils permettent d'apporter en Europe l'or dont elle a besoin.⁷

⁶Article de presse rédigé par les étudiants de l'IFAG d'Agen Maxime Cocq, Cécilia Elbaz, Gaëtan Lopez et Laurie Sevin.

⁷https://www.plandetudes.ch/documents/10136/7479629/HISTOIRE_9e_LIVRE_ELEVE_th10_pp_130_143.pdf/875e2004-3df3-4a49-b02b-6a1385ec0a54 consulté le 20/03/2023 à 15 :23

Figure 1 : Les échanges commerciaux en Europe et autour de la méditerranée au XIII^e siècle.



Source : <https://www.plandetudes.ch/documents/10136/7479629/HISTOIRE>

2.4. Le commerce moderne à partir du XV^e siècle :

La fin du XVe siècle marque le début de l'ère commerciale moderne. Cela semble être dû à diverses découvertes géographiques, comme la route maritime vers l'Inde. Cela permettra d'ouvrir le commerce au transport maritime : nous parlerons ensuite du commerce maritime à grande échelle. Jusqu'à présent, le commerce terrestre était effectué par des caravanes et même des voyages côtiers le long de la côte. Le transport maritime est sous-utilisé.

Cette ouverture marqua un tournant dans la navigation commerciale : les produits volumineux devinrent plus faciles à expédier, une variété de produits alimentaires et de spécialités devinrent plus facilement disponibles. Exemple : Le sucre et le riz ont remplacé le miel dans la consommation européenne. De plus, de nouvelles et grandes cultures ont été créées, telles que le tabac, le sucre, le café, la vanille et le cacao. La consommation de ces nouveaux aliments se développe au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

Petit à petit le commerce se spécifie. On voit apparaître des lois qui régissent ce domaine. De ce fait, en vue l'émergence du monopole. Chaque nation souhaite et cherche à sécuriser son commerce et paralyser celui du voisin par des droits de douane.⁸

2.5. La progressivité de l'ouverture commerciale au milieu du XIX^e siècle :

L'ouverture au commerce était faible au début du XIXe siècle. Les coûts de transport ralentissent alors les échanges : selon Paule Bairoch (1974), ils représentaient en 1830 17 à 20

⁸ Article de presse rédigé par les étudiants de l'IFAG d'Agen op.cit

% de la valeur caf des importations mondiales. La doctrine encore existante du mercantilisme était associée au contrôle strict des échanges (par des politiques tarifaires et des interdictions) en vue de générer un excédent qui équivalait à l'entrée d'or et à l'enrichissement du pays.⁹

Dans la première moitié du XIXe siècle, un débat de longue date a fait rage en Grande-Bretagne sur les mérites du protectionnisme alors agricole et les opportunités pour le pays plus généralement de se tourner vers le libre-échange unilatéral. Développement de l'argument ricardien de la spécialisation basée sur l'avantage comparatif des coûts de production. Le pays pense également qu'il peut renforcer sa domination commerciale en promouvant le libre-échange, comme la diplomatie.

En 1846, les Corn Laws ont été abrogées et le pays est entré dans le libre-échange. D'autres pays avec des structures de production différentes l'ont imité, réduisant progressivement les tarifs NPF à partir des années 1850 et réduisant considérablement la prohibition.¹⁰

2.6. La consolidation de la première mondialisation :

En prenant en compte 7 pays, une dynamique d'ouverture est perceptible de la fin des années 1840 jusqu'à la fin des années 1870. Si l'on raisonne sur un échantillon plus large de 17 pays, l'ouverture commerciale connaît un tassement des années 1870 à la Première Guerre mondiale. Dans un contexte de longue stagnation de l'activité (1873-1892), l'Espagne (1877), l'Allemagne (1879), la France (en 1881 puis en 1892) et d'autres pays remontent leurs tarifs douaniers et mettent en œuvre des mesures stratégiques et discriminatoires : pour un même produit, le tarif peut être différent selon le pays de provenance. Des nomenclatures douanières plus désagrégées permettent de mieux cibler les importations à freiner. Mais jusqu'en 1913, ce nouveau protectionnisme a cependant été assez modéré pour préserver les acquis de ce que l'on appelle la première mondialisation.

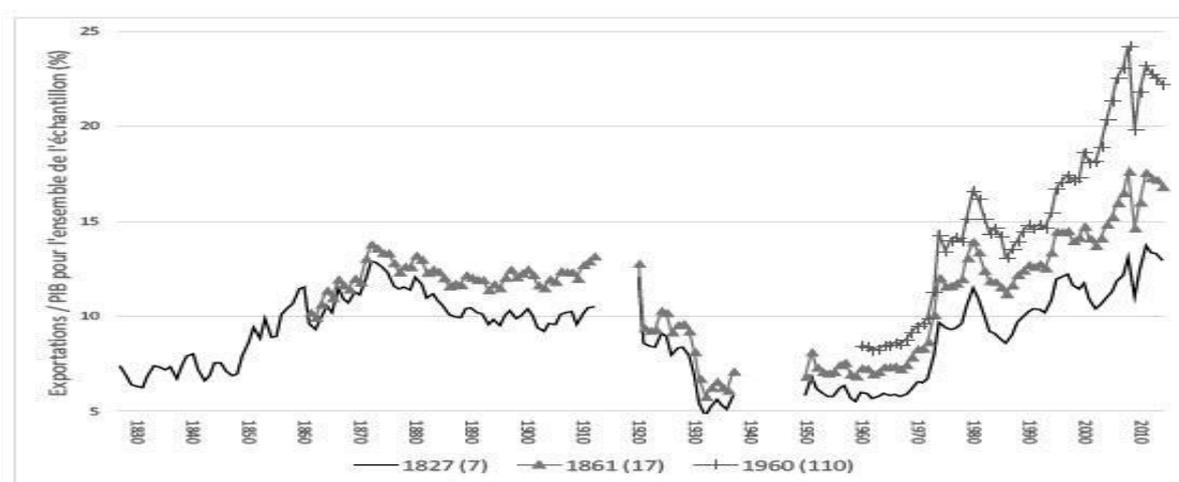
Le graphique de la figure 1 montre que le coefficient d'ouverture d'un échantillon de 17 pays se stabilise sur un plateau haut des années 1870 à 1913. Des effets de structures contribuent au tassement de l'ouverture. Pour les États-Unis, dont le poids économique dépasse celui du R-U dès 1871, le coefficient exportations de marchandises /PIB passe de 7,6 % en 1830 à 6,4 % en 1913. La taille grandissante du marché intérieur américain, fondée sur

⁹Bairoch, Paul, Diagnostic de l'évolution économique du Tiers-Monde, 1900-1968.

¹⁰Stéphane Becuwe, Bertrand Blancheton Dans Regards croisés sur l'économie 2017/2 (n° 21)

sa population et ses dotations factorielles, permet de concilier diversification de la production et compétitivité internationale et partant d'avoir relativement moins besoin de produits importés.¹¹

Figure 2 : Coefficients d'ouverture commerciale pour différents échantillons de pays entre 1827 et 2014 :



Source : Hugot J et Fouquin M, « Back to the future« Back to the future : trade costs and the two globalizations, 1827-2014 », CEPII WorkingPaper, n°2016-13 »

L'échantillon de 7 pays prend en compte l'Australie, les États-Unis, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Celui des 17 ajoute le Chili, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la Grèce, le Brésil, la Finlande, l'Italie, le Japon et le Portugal.

2.7. La crise de la mondialisation durant l'entre-deux-guerres :

Le graphique déjà présenté réaliser par Hugot J et Fouquin M met bien en évidence les crises de mondialisation qui ont marqué l'entre-deux-guerres. Si le repli des échanges dans les années 1920 est dû notamment à un environnement monétaire très volatil, les années 1930 sont marquées par un passage à l'autarcie. La guerre commerciale mondiale a véritablement commencé avec l'introduction du tarif Smoot-Hawley par les États-Unis en juin 1930, dont l'ampleur a entraîné une contraction des échanges qui, en quelques années, a anéanti tous les progrès du siècle précédent et a constitué une aggravation facteur de la crise économique des années 1930. Par la suite, l'arsenal du protectionnisme s'est enrichi de mesures pernicieuses comme les quotas ou les dévaluations compétitives. La montée du bilatéralisme (accords entre

¹¹Hugot J et Fouquin M, « Back to the future« Back to the future : trade costs and the two globalizations, 1827-2014 », CEPII Working Paper, n°2016-13 »

deux pays ou organisations spécifiques) a également marqué le développement des relations commerciales et financières.

L'égoïsme sacré des nations fait alors ressurgir les logiques mercantilistes d'affrontement où l'échange redevient un jeu à somme nulle. La guerre commerciale se prolonge par une déflagration mondiale.¹²

2.8. Les évolutions du commerce international :

La Première Guerre mondiale a entraîné un véritable ralentissement de l'internationalisation des échanges.

Par la suite, le commerce international connaîtra une croissance importante sous la direction d'institutions internationales telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OMC (anciennement GATT). Ces institutions ont facilité l'expansion du libre-échange et permis aux pays touchés par les conflits de se reconstruire.

Dans les années 1960, les sociétés multinationales ont joué un rôle important dans la croissance du commerce en prenant certaines mesures :

- Réduire les tarifs ;
- Interdiction des quotas ;
- Clause de la nation la plus favorisée, qui stipule que les avantages accordés à un État membre ne peuvent être refusés à un autre État membre.

Le développement des technologies de l'information et de la communication a favorisé le développement du commerce des services.¹³

2.9. Les années 2000 le E-business et le E-commerce :

Ce commerce a débuté avec une petite entreprise de télécommunications en France au début des années 80 et s'est développé à une vitesse vertigineuse avec la démocratisation d'internet.

Le 11 août 1994, Phil Brandeberger, résident de Philadelphie, a passé sa première commande en ligne en utilisant un système de paiement sécurisé par carte de crédit. Le New York Times a rapporté l'incident, soulignant que "derrière un petit clic individuel se

¹²Stéphane Becuwe, Bertrand Blanchetonop.cit

¹³<https://www.absparis.org/glossaire/commerce%20international#:~:text=Deux%20th%C3%A9ories%20%C3%A0%20l'origine,pays%2C%20produisant%20chacun%20deux%20biens> consulté le 20/03/2023 à 16 :03

cache un énorme bond économique". Le premier achat de 12,48 \$ d'un des albums de Sting représentait la première pierre d'un bâtiment qui n'a fait que grandir depuis.

À la fin des années 90, des entreprises comme Amazon ou EBay ont commencé à émerger comme les plus grands noms du commerce électronique. Le e-commerce est un sujet plus général que le e-commerce. Si le e-commerce correspond en fait au comportement d'achat, le e-commerce regroupe tous les comportements en amont de la vente. Il comprend tous les outils qui permettent aux entreprises de trouver et de fidéliser des clients : mailing, communications sur les promotions, listes de cadeaux, programme de fidélité, parrainage, chèque remises ou cadeaux, service après-vente, etc.¹⁴

Pour conclure, on peut affirmer que le commerce a toujours été présent dans la vie des hommes. Sous formes différentes, avec plus ou moins d'outils, le commerce reste une clé de voute de toutes les sociétés.

3. Les modèles de commerce extérieur :

En économie, il existe divers modèles qui tentent d'expliquer la logique des flux du commerce extérieur sur une période de temps, en essayant d'identifier quels sont les facteurs déterminants et comment leur variation affecte les flux commerciaux.

Voici brièvement les plus connus :

3.1. Les avantages absolus de Smith :

Dans cette théorie On essaie de répondre à la question : « Pourquoi les pays pratiquent le commerce international ? », c'est-à-dire qu'on essaie de comprendre pourquoi ils s'échangent des biens et des services entre eux. Smith apporte une réponse à cette question avec la théorie des avantages absolus

Dans La richesse des nations, Adam Smith a montré l'avantage de la spécialisation internationale. Mais son raisonnement ne le conduit pas à la notion d'avantage comparatif. Il en reste à ce qu'il est convenu d'appeler l'avantage absolu. Pour le montrer, imaginons que SMITH ait eu connaissance de l'exemple de RICARDO. Voilà alors, sans doute, comment il aurait posé le problème.¹⁵

¹⁴Article de presse rédigé par les étudiants de l'IFAG d'Agen op.cit

¹⁵ Mazerolle Fabrice, économie international ,3em edition , 2008 P143

La théorie du commerce international de Smith s'appelle **la théorie des avantages absolus**. Il montre que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il a un avantage compétitif absolu vis-à-vis des autres, et à échanger ensuite sa production.¹⁶

3.2. Les avantages comparatifs de Ricardo :

Au début du XIXe siècle, l'économiste anglais David Ricardo poursuit le travail de Smith mais montre qu'un pays a intérêt à se spécialiser et à participer au commerce international même s'il n'a pas d'avantage compétitif absolu.

La théorie des avantages comparatifs :

Le modèle d'avantage comparatif a été développé par David Ricardo, mathématicien, chimiste, minéralogiste et parlementaire britannique. Se basant sur deux pays, l'Angleterre et le Portugal, et sur deux biens, le drap et le vin, il a démontré les bienfaits de l'échange même si un des deux pays, en l'occurrence l'Angleterre, ne présentait aucun avantage absolu de coût de production des deux biens

David Ricardo illustre sa théorie en prenant l'exemple de deux produits et deux pays : le drap et le vin, et le Portugal et l'Angleterre. Dans son exemple, le Portugal est plus productif que l'Angleterre dans les deux productions. Pourtant, l'avantage du Portugal est comparativement plus grand dans le vin que dans le drap. Le Portugal a intérêt à ne produire que du vin, l'Angleterre que du drap, et à échanger ensuite une partie de leur production.¹⁷

3.3. L'approche HOS :

Dans les 1930 et 1940, plusieurs économistes renouvellent la théorie du commerce international et créeront ce qui est connu comme le modèle HOS, du nom de ses fondateurs : Eli Heckscher, Bertil Ohlin et Paul Samuelson.

Selon le théorème HOS, chaque pays doit se spécialiser dans la production et l'exportation de matières premières dont la production se concentre sur les facteurs relativement plus abondants du pays. Il doit importer des biens à forte intensité de production dans des facteurs

¹⁶<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/theories-du-commerce-international/> consulté le 20/03/2023 à 16 :21

¹⁷Emmanuel nyahoho ,pierrepaoul Proulx, Ricardo le commerce international théorie, politique et perspectives industrielle de pages 102-103 /2006

relativement rares. Selon ce principe, les échanges entre différents pays devraient conduire à l'égalisation des rendements des facteurs de production entre les pays.¹⁸

3.4. La nouvelle théorie du commerce international

A partir des années 1970-1980, le modèle HOS est vivement critiqué, car il ne correspond pas à ce que l'on constate dans le commerce international. Les échanges ne semblent pas s'effectuer uniquement sur la base de dotation en facteurs de production.

Des économistes comme Paul Krugman ont constaté que le commerce se fait principalement entre des pays similaires et des produits similaires. On parle de « commerce intra-branche ». Par exemple, l'Europe vend Airbus aux États-Unis mais achète Boeing, contredisant les prédictions du modèle HOS. La critique du modèle HOS a donné naissance à une nouvelle théorie du commerce international qui présente une explication basée sur la concurrence imparfaite.¹⁹

Cette approche montre notamment l'importance des **rendements d'échelle croissants**, c'est-à-dire que, plus un pays fabrique d'un produit, plus il devient productif dans ce domaine car il développe un savoir-faire et des économies d'échelle. Cette approche explique la concentration géographique des activités (le cinéma à Hollywood, l'aéronautique à Toulouse, l'automobile en Allemagne, la finance à Londres...)²⁰

Section 2 : Notion relative au commerce extérieure :

Le commerce extérieur est essentiel pour les échanges internationaux de biens, de services et de capitaux entre les pays. Elle joue un rôle vital dans l'économie mondiale, favorisant la spécialisation, l'innovation et la diversification des marchés. Des concepts tels que la balance des paiements, la balance commerciale, les exportations, les importations, la balance

¹⁸<https://www.lumni.fr/article/les-nouvelles-theories-de-l-avantage-comparatif-une-reformulation-de-la-theoriericardienne#:~:text=Selon%20le%20th%C3%A9or%C3%A8me%20HOS%2C%20chaque.dans%20le%20facteur%20relativement%20rare> consulté le 20/03/2023 à 16 :35

¹⁹Paul R. krugman , Maurice Obstfeld, Marc J .Melitz op.cit

²⁰<https://www.lafinancedepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/theories-du-commerce-international/> consulté le 21/03/2023 à 14 :02

commerciale et les taux de change sont essentiels pour comprendre la dynamique du commerce extérieur et son impact sur les économies nationales.

1. La balance de paiement :

La balance des paiements c'est un compte retraçant l'ensemble des opérations intervenues au cours d'une période donnée, entre un pays et l'extérieur.²¹

La balance des paiements est un document qui est toujours en équilibre. Des flux différents sont enregistrés au crédit d'un compte et au débit d'un autre : c'est le principe de la double saisie. Acheter c'est vendre et vendre c'est acheter.²²

Peu de documents comptables nationaux sont aussi importants que la balance des paiements. Les gouvernements et les banques centrales examinent ses différents dossiers, en particulier la balance commerciale et le compte courant, pour orienter la politique économique. En fait, ces enregistrements décrivent un résumé de la balance commerciale entre un pays et le reste du monde.²³

2. La balance commerciale :

La balance commerciale est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations de biens. Si la valeur des exportations est supérieure à la valeur des importations, la balance commerciale est dite excédentaire. Inversement, un déficit commercial se produit lorsque la valeur des exportations est inférieure à la valeur des importations. La balance commerciale est dite déficitaire.²⁴

La balance commerciale est l'une des composantes de la balance des paiements, un document de comptabilité nationale qui retrace l'ensemble des flux économiques (biens, services, capitaux et flux financiers) entre un pays et le reste du monde au cours d'une année.

²¹Cherit Kamal dictionnaire des termes de la banque, finance, bourse, assurance et de l'impôt-fiscalité 2em Edition 2006

²²https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198857-balance-des-paiements-definition/?fbclid=IwAR31LsKJQA9-hEqrQW2GqDhZ3L6oGSA0fM2AKS2mmMi4uiH-cu_vL84maGE consulté le 21/03/2023 à 16 :30

²³https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/balance-des-paiements/?fbclid=IwAR1HJIUrT5pJ50uOuo8MQRbPc-WLrtP4wGM6FLijA6yk2DaYzqnBjlcmp_8 consulté le 21/03/2023 à 16 :35

²⁴https://www.vie-publique.fr/fiches/270049-balance-commerciale-et-balance-des-paiements?fbclid=IwAR31LsKJQA9-hEqrQW2GqDhZ3L6oGSA0fM2AKS2mmMi4uiH-cu_vL84maGE#:~:text=D%C3%A9finition%20de%20la%20balance%20commerciale&text=Lorsque%20la%20valeur%20des%20exportations,balance%20commerciale%20est%20dite%20d%C3%A9ficitaire consulté le 21/03/2023 à 17 :03

Selon la comptabilité nationale, le terme de balance commerciale est limité aux seuls échanges de biens, à l'exclusion des services. À partir des statistiques douanières de marchandises, la direction générale des douanes calcule mensuellement le solde de la balance commerciale.

3. L'exportation :

Les exportations sont les ventes déclarées par les unités statistique (entreprise, unité légale) à l'exportation (c'est à dire hors du pays de résidence) et qui comprennent les livraisons intracommunautaires.

Les exportations ainsi mesurées se différencient de celles recensées par les douanes car elles correspondent aux seules exportations directes réalisées par les unités. Les statistiques douanières peuvent, par ailleurs, être ventilées par produit.²⁵

L'exportation est « *vente de biens et services à l'étranger* »²⁶

Exporter ne veut pas seulement dire vendre à l'étranger ou vendre en langue étrangère pour écouler plus de produits et en tirer des bénéfices ; c'est aussi s'adapter à de nouveaux marchés, respecter des normes et des habitudes de consommation différentes et accepter quelques contraintes.

4. L'importation :

Au sens strict, les importations sont des achats de biens par des résidents auprès de non-résidents.

L'entrée de marchandises sur le territoire de l'économie nationale provoque une sorties correspondantes de devises au profit des non-résidents.

Au sens large, on parle aussi d'importations de services ou de capitaux.²⁷

Lorsqu'une entreprise importe des marchandises, elle les achète à un fournisseur établi à l'étranger.

La différence entre une importation et une exportation est liée à la direction des marchandises et à la nature de l'opération commerciale. Lors d'une importation, l'entreprise

²⁵<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1248#:~:text=Les%20exportations%20sont%20les%20ventes,qui%20comprennent%20les%20livraisons%20intracommunautaires> consulté le 21/03/2023 à 18 :02

²⁶Hachette Education . Le dictionnaire des sciences économiques et sociales., p 67 2002

²⁷ ALAIN.B, ANTOINE.C, CHRISTINE.D, dictionnaire de science économique, 2013, page754

fait entrer des marchandises sur le territoire, alors que lors d'une exportation, elle les fait sortir du territoire.

Une importation est le contraire d'une exportation, puisque lorsqu'une entreprise exporte des marchandises, elle les vend à des clients établis à l'étranger.

5. Le solde commercial :

Le solde commercial est la différence entre la valeur totale des biens et services exportés par un pays et la valeur totale des biens et services importés par ce pays.²⁸

Le solde commerciale est un indicateur économique qui mesure la différence entre les revenus d'exportation et les dépenses d'importation d'un pays.²⁹

Le solde commercial se calcule par la différence des exportations et des importations (exportations - importations) au cours d'une période déterminée, qui est le plus souvent un mois, un trimestre ou une année. Lorsque le solde est supérieur à 0, on parle d'excédent commercial, alors que s'il lui est inférieur, on parle de déficit commercial.³⁰

6. Le taux de change :

Aussi appelé cours du change est le prix d'une monnaie exprimée en unités de monnaie étrangère. Le taux de change résulte de la confrontation de l'offre et de la demande de cette monnaie contre devises sur le marché des changes.

Le taux de change d'une devise (appellation d'une monnaie qui est acceptée à l'étranger) est le cours, c'est-à-dire le prix, de cette devise par rapport à une autre devise.

Les taux de change, cotés sur les marchés des changes, varient en permanence ; ils varient également en fonction de la place de cotation.

L'évolution du taux de change effectif est la moyenne pondérée des indices d'évolution des taux de change bilatéraux. En général les coefficients de pondération dépendent de la structure du commerce international de ce pays.³¹

²⁸N. Gregory Mankiw, "Principes d'économie" 5em Edition 2018

²⁹Paul R. Krugman, Maurice Obstfeld, op.cit

³⁰Dr N.Bennacer/Module économie internationale//univ 2021-2022

³¹ALAIN.B, ANTOINE.C, op.cit p1251

Figure 3 : Electronique de taux de change entre monnaies

Currency		Buying		Selling
		Notes	T/C	Notes
USA	USD	35.03	35.60	36.10
EURO	EUR	45.72	45.97	46.86
ENGLAND	GBP	68.96	69.66	70.90
JAPAN	JPY	0.2879	0.2912	0.2971
SINGAPORE	SGD	22.89	22.99	23.59
HONG KONG	HKD	4.47	4.50	4.66
AUSTRALIA	AUD	27.08	27.36	27.97
NEW ZEALAND	NZD	24.18	24.32	25.31
SWITZERLAND	CHF	27.99	28.32	28.81
SWEDEN	SEK	4.89	5.03	5.19
DENMARK	DKK	5.94	6.13	6.29
CANADA	CAD	29.65	29.98	30.66
NORWAY	NOK	5.43	5.60	5.76
BRUNEI	BRD	22.10	-	23.60
INDONESIA	IDR	0.0025	-	0.008
MALAYSIA	MYR	8.53	-	10.76
CHINA	CNY	3.70	-	4.97
KOREA	KRW	0.029	-	0.043
TAIWAN	TWD	0.88	-	1.19
U A E	AED	7.75	-	10.20
BAHRAM	BHD	59.63	-	96.33
OMAN	OMR	59.41	-	94.21
QATAR	QAR	7.67	-	10.22
SAUDI ARABU	SAR	7.58	-	10.19
SOUTH AFRIC	ZAR	3.65	-	5.45

Source : Suvarnabhumi International Airport, Thailand 2007

Section 3 : Le commerce extérieur en Algérie :

Cette section est consacrée à la présentation et à l'histoire du commerce extérieur de l'Algérie, en mettant l'accent sur l'évolution du commerce du pays. Nous aborderons ensuite l'histoire du commerce extérieur de l'Algérie, en nous concentrant sur les périodes pré- et post-in dépendance pour comprendre les changements majeurs qui ont affecté les relations commerciales du pays. Cette exploration nous permettra de mieux comprendre l'évolution, les défis et les opportunités du commerce extérieur de l'Algérie.

1. Présentation:

Les réformes affectant le commerce extérieur de l'Algérie constituent un élément portant du processus de transformation engagé par le pays à partir de la seconde moitié des années 1980.

L'analyse de l'évolution du commerce extérieur de l'Algérie fait ressortir les principales caractéristiques, telles que la stabilité de la structure globale mono-exportatrice d'hydrocarbures, la faible diversification des produits exportés, le déséquilibre accentué de la balance commerciale aggravant ainsi le niveau d'extraversion de l'économie nationale et sa dépendance énergétique comme source de financement. Elle demeure fragilisée, car elle

dépend de la conjoncture internationale des matières premières, à l'export pour les hydrocarbures et à l'import pour les produits de base.

L'économie algérienne est largement tirée par les hydrocarbures, qui représentent 40 % du produit intérieur brut, 94 % des exportations et un tiers des recettes fiscales, et l'investissement public. En 2022, le pays bénéficie de prix élevés de l'énergie et d'une demande européenne accrue suite aux sanctions de l'UE contre la Russie : globalement, le FMI estime une croissance de 4%, 7%. La même année, la croissance du PIB hors hydrocarbures devrait s'accélérer pour atteindre 3,2 %, contre 2,1 % un an plus tôt, malgré l'érosion du pouvoir d'achat des ménages due à l'inflation induite par les prix alimentaires (FMI). En 2023, la croissance du PIB est projetée à 2,6 % en raison de la baisse des investissements, notamment dans le secteur privé, avant de décélérer encore en 2024 (2 % selon le FMI).³²

En 2017, l'Italie était la première destination des exportations algériennes (16%), suivie de la France, de l'Espagne, des États-Unis et du Brésil. La Chine était de loin le principal fournisseur de biens de l'Algérie (18,1 % de toutes les importations), suivie de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne.³³

L'Algérie a ratifié l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) en décembre 2019 à Accra, au Ghana. L'accord permet aux états intéressés de bénéficier de l'élimination progressive des barrières tarifaires pendant une période de cinq ans à compter de son entrée en vigueur en juillet 2020. L'accord vise à libérer les États africains de la dépendance à l'extraction des matières premières et à promouvoir le commerce interafricain.³⁴

2. Historique du commerce en Algérie :

- **Avant l'indépendance :**

La conquête de l'Algérie par la France, s'est faite en même temps que l'évolution de l'industrie en France, ce qui a représenté une chance inouïe pour le marché Français.

Pendant la période 1924-1938, l'Algérie réalise, en moyenne, 80 % de ses échanges avec la France. Ces liens commerciaux sont, toujours, l'héritage d'un passé ancien qui fait de

³²https://international.groupecreditagricole.com/fr/accompagnement-a-l-international/algérie/contexte-economique?accepter_cookies=oui&url_de_la_page=%2Fen%2Finternational-support%2Falgeria%2Feconomic-overview& consulté le 22/03/2023 à 10 :00

³³Rapport state 10 mois 2017 en Algérie

³⁴<https://www.aps.dz/en/economy/tag/AfCFTA> consulté le 22/03/2023a 10:05

l'Algérie le premier client de la France et son premier fournisseur depuis 1933. De plus, l'Algérie assure, en moyenne, 40 % des expéditions coloniales vers la France et achète 45 % des exportations françaises vers l'empire. Dernière particularité, la présence de colons tisse des liens politiques étroits qui ne seront pas sans influencer les courants commerciaux. On comptait ainsi, en 1938, 988 000 Français sur une population totale de 7,2 millions d'habitant 39 % des colons vivaient donc en Algérie.³⁵

Les importations de l'Algérie, en francs courants, connaissent une remarquable ascension de 1924 à 1929, passant de l'indice 75,4 à l'indice 138,5 (base 100 = moyenne des valeurs de 1924 à 1938). En revanche, à partir de 1931, la chute est brutale et l'indice de 1935(67,2) accuse une baisse de 51,4 % par rapport à l'année 1929. Les exportations, par contre, sont moins durement frappées par la crise. La chute est plus tardive et moins forte (38,2 % de régression par rapport au niveau de 1928). La reprise est, en outre, plus vigoureuse, puisqu'en 1938 on atteint l'indice record de 155,7. Croissance très forte jusqu'en 1930, affaissement de 1931 à 1933, effondrement en 1934 et 1935, reprise nette en 1937 et 1938, tel est le mouvement des valeurs courantes.

Au cours des dernières années avant l'indépendance, le commerce extérieur a pris une place importante dans l'économie algérienne. Le volume des échanges passe de 357 milliards de francs (anciens) en 1954, à 743 en 1959 et à 7,8 milliards de francs (nouveaux) en 1962. Par rapport à la valeur de la production intérieure.

- **Après l'indépendance :**

L'économie algérienne a connu de profondes mutations et évolutions depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Elle a subi un changement fondamental de l'environnement économique en raison du passage d'une économie réglementée à une économie libre.

Cette transformation s'est décupler par une ouverture internationale, qui offre une opportunité pour le commerce extérieur et aux exportations en particulier.

Après l'indépendance, les traités d'Evian ne se sont pas souciés d'un système de gestion économique étatique, optant plutôt pour une économie contrôlée et centralisée, la Charte algérienne de 1964 a défini la manière dont elle souhaitait gérer l'économie et le commerce

³⁵Marseille Jacques. Le Commerce de l'Algérie de 1924 à 1938 : interprétation des termes de l'échange. Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 63, n°232-233, 3e et 4e trimestres 1976.édition Persée L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) p. 529

après l'indépendance. Il y avait deux enjeux principaux, les sorties de capitaux, la gestion de la balance commerciale est la balance des paiements, l'accord d'Evian reconnaît aussi la souveraineté de l'Algérie sur le désert du Sahara et ses ressources naturelles. L'État algérien ne détient pourtant, alors, que 4,05 % des périmètres d'exploration contre 67,5 % à la France. Après la nationalisation des activités de Mobil et Esso à la suite du conflit israélo-arabe de juin 1967, le tournant décisif vient de la nationalisation des richesses naturelles en 1971. C'est la « décolonisation pétrolifère », tout de suite qualifiée « d'étape la plus décisive dans la marche vers l'émancipation économique ». Une « loi fondamentale » est promulguée ; elle précise les droits et les devoirs des partenaires étrangers. L'Algérie souhaite en fait obtenir une juste rémunération de ses ventes d'hydrocarbures. En 1973, le premier choc pétrolier multiplie par trois les recettes.

En l'espace de trois années, vont naître des sociétés nationales d'importation des textiles, du bois, et l'électroménager.

3. Composition des importations/ exportation :

Pour réaliser ce point nous nous sommes aidés du rapport des statistiques de l'Algérie le plus récent qui est de 2022³⁶

3.1. Importation :

En se référant au tableau 2 ci-dessous on note que l'Algérie importe principalement : des équipements industriels des produits semi-finis ainsi que des produits alimentaires suivis par d'autres groupes de produits tel que : (l'énergie, les matières premières et le Equipements agricole...etc.).

Tableau 1 : Libellés des groupes

Libellés des groupes de la CTCI	Importation
CTCI 0	Produits alimentaires et animaux vivants,
CTCI 1	Boissons et tabacs,
CTCI 2	Matières brutes non comestibles, sauf carburants,

³⁶Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

CTCI 3	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes,
CTCI 4	Huiles graisses et cires d'origine animale ou végétale,
CTCI 5	Produits chimiques et produits connexes
CTCI 6	Articles manufacturés,
CTCI 7	Machines, matériel de transport,
CTCI 8	Articles manufacturés divers

Source : Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

Tableau2 : Indice de valeur unitaire à l'importation par CTCI

	9M- 2018	9M- 2019	9M- 2020	9M- 2021	9M- 2022	Variation en %			
	1	2	3	4	5	(2/1)	(3/2)	(4/3)	(5/4)
CTCI 0	114.6	119.1	129.9	158.3	223.2	3.9	9.1	21.9	41.0
CTCI 1	265.9	317.8	339.7	347.1	397.9	19.5	6.9	2.2	14.6
CTCI 2	136.3	128.1	125.9	147.1	183.3	-6.1	-1.7	16.8	24.6
CTCI 3	99.7	98.7	82.5	149.3	183.7	-1	-16.4	80.9	23.1
CTCI 4	101.9	89.9	101.6	169.9	243.8	-11.8	13	67.3	43.5
CTCI 5	143.5	138.3	134.6	168	200.5	-3.6	-2.6	24.8	19.3
CTCI 6	123.1	120.3	128.4	155.8	174.6	-2.3	6.8	21.3	12.1
CTCI 7	123	130.6	141.8	155.3	170.8	6.2	8.5	9.5	10.0
CTCI 8	174	165.6	171	191.7	206	-4.8	3.3	12.1	7.4
Total	125.7	127.5	133.8	160.3	194.5	1.5	4.9	19.8	21.3

Source : Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

Durant la période des neuf mois 2022, les prix à l'importation de marchandises sont également caractérisés par une hausse de 21,3%.

Toutes les catégories de produits ont enregistré des augmentations des prix à l'importation de marchandises au cours des neuf mois 2022 par rapport aux neuf mois 2021 à savoir :

- * Huiles grasses et cires d'origine animale ou végétale de 43,5% ;
- * Produits alimentaires et animaux vivants de 41,0% ;
- * Matières brutes non comestibles, sauf carburants de 24,6% ;
- * Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes de 23,1% ;
- * Produits chimiques et produits connexes, n.d.a de 19,3% ;
- * Boissons et tabacs de 14,6% ;
- * Articles manufacturés de 12,1% ;
- * Machines & Matériel de transport de 10,0% ;
- * Articles manufacturés divers 7,4%.

Tableau3 : Evolution de l'indice de valeur courante des importations par groupe de produit CTCI

	9M-18	9M-19	9M-20	9M-21	9M-22	En %			
	1	2	3	4	5	(2/1)	(3/2)	(4/3)	(5/4)
CTCI 0	140.2	132.7	139.4	172.0	217.0	-5.4	5.1	23.3	26.2
CTCI 1	143.6	209.0	199.5	174.2	181.5	45.5	-4.5	-12.7	4.2
CTCI 2	183.5	211.5	274.8	494.6	660.2	15.3	30.0	80.0	33.5
CTCI 3	165.0	151.3	157.7	82.5	97.0	-8.4	4.3	-47.9	17.5
CTCI 4	151.2	149.3	149.0	204.6	297.8	-1.3	-0.2	37.4	45.5
CTCI 5	197.0	199.2	193.8	213.2	260.5	1.1	-2.7	10.0	22.2

CTCI 6	143.0	150.7	111.7	102.4	144.8	5.4	-25.9	-8.3	41.4
CTCI 7	150.3	134.8	89.3	109.8	87.5	-10.3	-33.7	23.0	-20.3
CTCI 8	163.4	177.2	133.5	172.0	161.4	8.5	-24.6	28.8	-6.2
Total	15.7	149.6	125.0	145.0	164.7	-2.7	-16.4	16.0	13.6

Source : Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

Tableau 4 : Evolution des indice de volume des importations par groupe de produit CTCI

	9M-18	9M-19	9M-20	9M-21	9M-22	En %			
	1	2	3	4	5	(2/1)	(3/2)	(4/3)	(5/4)
CTCI 0	122.3	111.4	107.3	108.6	97.2	-8.9	-3.7	1.2	-10.5
CTCI 1	54.0	65.8	58.7	50.2	45.6	21.7	-10.7	-14.5	-9.1
CTCI 2	134.6	165.2	218.2	336.3	360.2	22.7	32.1	54.1	7.1
CTCI 3	165.6	153.3	192.1	55.3	52.8	-7.4	25.4	-71.2	-4.5
CTCI 4	148.3	166.1	146.6	120.4	122.2	12.0	-11.7	-17.9	1.4
CTCI 5	137.3	144.1	143.9	126.9	129.9	4.9	-0.1	-11.8	2.4
CTCI 6	116.2	125.3	87.0	65.7	83.0	7.8	-30.6	-24.4	26.2
CTCI 7	122.1	103.2	63.0	70.7	51.2	-15.5	-38.9	12.3	-27.6
CTCI 8	93.9	107.1	78.1	89.7	78.3	14.0	-27.0	14.8	-12.7
Total	122.3	117.3	93.5	904	84.6	-4.1	-20.3	-3.2	-6.4

Source : Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

Les neuf mois 2022 enregistrent une baisse des importations globales en volume de 6,4% par rapport à la même période 2021.

Par groupes de produits, la variation en volume des importations de marchandises connaît des baisses pour les groupes « machines et matériels de transports » (-27,6), « Articles

manufacturés divers» (-12,7), « Produits alimentaires et animaux vivants » (-10,5)%, « Boissons et tabac » (-9,1)% et « combustibles et lubrifiants » (-4,5%).

Les « articles manufacturés », les « Matières brutes non comestibles, sauf carburants », les « produits chimiques » et les « Huiles et graisses » affichent des hausses de leur volume respectivement de (26,2%), (7,1%), (2,4%) et (1,4%).

3.2. L'exportation :

Les exportations algériennes sont en grande majorité des hydrocarbures. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales en termes de recettes par rapport aux exportations totales.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2022, les prix à l'exportation de marchandises ont connu une forte évolution de 85,4% par rapport à la même période de l'année 2021.

Cette évolution globale des prix à l'exportation de marchandises, compte tenu de la structure des exportations algériennes l'exportation dominée par les hydrocarbures, est intégralement expliquée par la hausse importante des prix des hydrocarbures (89,6%) mais aussi par les prix des exportations des produits hors hydrocarbures. Ces derniers enregistrent une forte évolution des prix de 52,6% pour la même période 2022.

Les fortes augmentations des prix à l'exportation de marchandises ont conduit à une hausse importante des valeurs courantes au niveau global (83,8%) au cours des neuf premiers mois 2022 par rapport à la même période de l'année 2021.

En revanche, malgré ces évolutions marquantes en prix et en valeurs des exportations de marchandises pour les neuf mois 2022, une légère baisse en volume a été enregistrée (0,9%) par rapport aux neuf mois 2021.

Tableau5 : Indices de prix, de valeurs courantes et de volume à l'exportation de marchandises.

	9M- 2018	9M- 2019	9M 2020	9M 2021	9M 2022	Variation en %			
	1	2	3	4	5	(2/1)	(3/2)	(4/3)	(5/4)

CHAPITRE 1 : APERÇU HISTORIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

Indice de prix hors hydrocarbures	94,4	97,8	95,4	154,4	235,6	3,6	-2,5	61,9	52,6
Indice de prix des hydrocarbures	102,3	94,5	69,1	107,4	203,6	-7,7	-26,8	55,4	89,6
Indice général de prix à l'exportation	101,9	94,7	70,8	111,2	206,2	-7,1	-25,2	57,1	85,4
Indices des valeurs courantes hors hydrocarbures	290,6	296,1	296,1	641,2	970,4	1,9	-9,1	138,3	51,4
Indices des valeurs courantes des hydrocarbures	86,8	75,4	48,0	83,0	155,9	-13,1	-36,4	73,0	87,8
Indices de valeurs courantes à l'exportation	90,2	79,1	51,3	92,2	169,4	-12,4	-35,1	79,6	83,8
Indices de volume hors hydrocarbures	307,8	302,9	282,9	415,2	411,9	-1,6	-6,6	46,7	-0,8
Indices de volume des hydrocarbures	84,9	79,9	69,4	77,3	76,6	-5,9	-13,1	11,4	-1,0
Indices de volume à l'exportation	88,5	83,5	72,5	82,9	82,2	-5,7	-13,2	14,3	-0,9

Source : Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

Tableau 6 : Indices de prix à l'exportation par CTCI pour les produits hors hydrocarbures.

	9m	9m	9m	9m	9m	variation en %			
	2018	2019	2020	2021	2022				
	2	3	4	5	5	(2/1)	(3/2)	(4/3)	(5/4)
CTCI 0	79,8	82,2	145,5	109,6	156,2	3,0	77,0	-24,7	42,5
CTCI 1	167,3	179,1	83,1	202,8	224,0	7,1	-53,6	144,2	10,5
CTCI 2+4	79,7	82,0	121,1	105,2	226,8	2,9	47,6	-13,1	115,5
CTCI 5	97,1	98,5	80,6	178,6	251,2	1,4	-18,2	121,6	40,7
CTCI 7	102,9	122,6	73,5	155,0	140,0	19,1	-40,1	110,9	-9,7

CTCI 6+8	126,4	124,9	167,1	159,5	235,0	-1,2	33,8	-4,6	47,4
Indices hors hydrocarbures	94,4	97,8	95,4	154,4	235,6	3,6	-2,5	61,9	52,6

Source : Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

Au cours des neuf mois 2022, on constate que les évolutions des prix à l'exportation des marchandises par catégories de produits hors hydrocarbures enregistrent des variations positives pour tous les groupes de produits à l'exception du groupe de produits « Machines et Matériel de transports » qui affiche une variation négative de 9,7%.

L'augmentation des prix à l'exportation de marchandises a concerné les catégories suivantes :

- * CTCI 2+4 (Matières brutes non comestibles, Huiles graisses et cires d'origine animale ou végétale) de 115,5%
- * CTCI 6+8 (Articles manufacturés et Articles manufacturés divers) de 47,4%
- * CTCI 0 (Produits alimentaires et animaux vivants) de 42,5%
- * CTCI 5 (Produits chimiques et produits connexes, n.d.a) de 40,7%

Conclusion :

Au terme de cette brève présentation du commerce extérieur entre autres et de son historique. On a constaté que la majorité des revenus liés à l'exportation sont générés par le marché des hydrocarbures, c'est-à-dire : que « l'état de l'économie nationale repose sur une base fragile et volatile qui correspond au prix du pétrole », en l'absence de diversification des exportations ; En particulier, d'autres produits autres que les hydrocarbures qui ne représentent qu'une très petite partie des exportations totales et qui ont de la difficulté à déplacer les 5%.

Ce qui fait que les revenus générés par le commerce extérieur ont de plus en plus peine à couvrir la somme des importations qui ne cessent d'augmenter surtout ces dernières années ce qui donne un ratio du taux de couverture de plus en plus faible.

CHAPITRE 2 : LES EXPORTATIONS ET LA DOUANE

Chapitre 2 : Les exportations et la douane

Introduction :

Les exportations et la douane sont étroitement liées car les douanes sont responsables de la réglementation et du contrôle des marchandises qui entrent ou sortent d'un pays. Lorsqu'une entreprise souhaite exporter des produits, Lorsqu'il s'agit d'exportations, il est important de respecter les formalités douanières. Selon les règles en vigueur, les formalités doivent être accomplies au bureau de douane auprès duquel l'exportateur est établi, sauf pour des raisons dûment justifiées.

Les formalités du commerce extérieur peuvent varier selon les pays, mais elles sont généralement destinées à assurer que les marchandises exportées sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Il est important que les entreprises qui souhaitent exporter des produits respectent toutes les règles et réglementations douanières pour éviter les sanctions et les retards dans le traitement de leurs exportations, Il est donc essentiel de se conformer aux formalités douanières pour éviter tout problème lors de l'exportation de marchandises.

Section 1 : Généralité sur les exportations

L'activité d'exportation est devenue une exigence incontournable du monde d'aujourd'hui. Elle se caractérise par le développement très rapide des échanges internationaux dans le monde.

Nous avons divisé cette partie en trois parties. D'abord, présenter l'activité d'exportation, puis les modes d'exportation, et enfin les raisons de l'internationalisation des entreprises.

1. Les modes d'internationalisation :

Les modes d'internationalisation sont des stratégies que les entreprises peuvent utiliser pour pénétrer un marché étranger et y réaliser des activités commerciales. Les modes d'internationalisation peuvent être classés en trois catégories principales : l'exportation, la licence et la franchise, et l'investissement direct étranger.

1.1. L'exportation :

Il existe plusieurs types d'exportations en fonction de la nature des produits, de la destination et de la manière dont les entreprises gèrent leurs opérations d'exportation. Voici les principaux types d'exportations :

a. L'exportation directe :

C'est une méthode d'exportation dans laquelle une entreprise vend directement ses produits ou services à des clients étrangers sans l'aide d'intermédiaires. Dans ce mode d'exportation, l'entreprise assume l'ensemble des activités d'exportation, depuis la production jusqu'à la distribution en passant par la commercialisation et la gestion des opérations logistiques.³⁷

L'exportation directe se fait par plusieurs modalités :³⁸

- **L'agent commercial** : dans le pays importateur est un commerçant mandaté par la société exportatrice pour négocier des affaires en son nom et pour son compte.
- **Agent importateur** : qui est spécialisé pour certains produits. Il commande, importe et stocke les produits, puis il les vend
- **Importateur distributeur** : est un commerçant localisé à l'étranger, qui achète et vend sous son propre nom (ou sa propre marque) les produits de l'exportateur
- **Le portage** : Cela concerne les PME, qui commercialisent leurs produits par le réseau commercial de grandes entreprises

L'exportation directe peut offrir plusieurs avantages aux entreprises, tels que :³⁹

- **Un meilleur contrôle sur les activités d'exportation** : En gérant l'ensemble des opérations d'exportation, les entreprises peuvent avoir un meilleur contrôle sur la qualité des produits, les délais de livraison et les coûts logistiques.
- **Une meilleure connaissance du marché étranger** : En interagissant directement avec les clients étrangers, les entreprises peuvent obtenir une meilleure compréhension de leurs besoins, de leurs préférences et de leur culture, ce qui peut les aider à adapter leurs produits et leur stratégie de marketing.

³⁷<https://www.eurofiscalis.com/lexiques/exportationdirecte/#:~:text=L'exportation%20directe%20est%20une,par le%20%C3%A9galement%20d'exportation%20int%C3%A9gr%C3%A9e.> Consulté le 29/03/2023 à 10 :20

³⁸ Bouveret-Rivat et Mercier-Suissa, Revue internationale P.M.E, L'essentiel des stratégies d'internationalisation des entreprises 2007 ,2000

³⁹<https://fastercapital.com/fr/contenu/Les-avantages-de-l-exportation-pour-votre-entreprise.html> Consulté le 29/03/2023a 11:14

- **Des marges bénéficiaires plus élevées** : En évitant les coûts liés aux intermédiaires tels que les agents commerciaux, les distributeurs ou les courtiers, les entreprises peuvent bénéficier de marges bénéficiaires plus élevées.
- **Une relation directe avec les clients** : En vendant directement aux clients étrangers, les entreprises peuvent établir une relation directe avec eux, ce qui peut les aider à construire une base de clientèle fidèle et à développer leur image de marque.

Cependant, l'exportation directe peut également présenter des défis tels que :

- **Les coûts élevés liés à la mise en place d'un réseau de vente et de distribution** : L'exportation directe peut exiger des investissements importants en termes de ressources humaines, de formation, de marketing, de logistique et de gestion financière.
- **La complexité des réglementations douanières et fiscales** : L'exportation directe peut impliquer des démarches administratives et douanières complexes, ainsi que des réglementations fiscales spécifiques à chaque pays, qui peuvent être difficiles à comprendre et à gérer pour les entreprises.
- **La nécessité d'adapter les produits aux marchés étrangers** : Les entreprises doivent souvent adapter leurs produits et leurs stratégies de marketing pour répondre aux besoins et aux attentes des clients étrangers, ce qui peut exiger des connaissances spécialisées et des compétences interculturelles.

En somme, l'exportation directe peut être une méthode efficace pour les entreprises qui cherchent à développer leur activité à l'étranger, mais elle nécessite une préparation minutieuse et un engagement soutenu envers les activités d'exportation.

b. L'exportation concertée : c'est une méthode d'exportation dans laquelle plusieurs entreprises travaillent ensemble pour exporter leurs produits ou services à l'étranger. Cette approche est également appelée "exportation collaborative" ou "exportation coopérative".

L'exportation concertée peut se traduire par des actions collectives à l'exportation ou un contrat de « Piggy back ». Elle permet de répartir les coûts et les risques entre les différents partenaires associés.⁴⁰

L'objectif de l'exportation concertée est de partager les risques, les coûts et les investissements. Elle permet également de partager les savoir-faire, les connaissances du

⁴⁰Ulrike Mayrhofer Management Stratégique /2007

marché, de la culture et de la législation sur le marché ciblé. Elle permet de créer un partenariat et de disposer des moyens nécessaires pour répondre à certains appels d'offres⁴¹

Selon (Douar Brahim), les deux modalités les plus connues d'exportation concertée, sont le groupement d'exportateurs et le portage⁴²

- **Le groupement d'exportateurs** : Elles impliquent une collaboration entre plusieurs entreprises qui peut porter sur différentes activités liées à l'exportation telles que :
 - ✓ La réalisation d'études de marché
 - ✓ La représentation commerciale
 - ✓ La promotion
 - ✓ Les formalités administratives et le service après-vente.
- **Le portage (piggy back)** : Egalement appelé « exportation kangourou », est une modalité de développement ou de prospection qui consiste pour une entreprise de taille moyenne à utiliser la logistique de grandes entreprises implantées à l'étranger pour distribuer leurs produits ou faciliter la prospection des marchés et bénéficier ainsi d'effets de synergie (locaux, contacts, appui divers, ...)⁴³

Le portage, aussi appelé « export kangourou », est une forme de coopération commerciale qui consiste à représenter et distribuer une entreprise étrangère dans un cercle de distribution généralement établi par cette dernière. Le contrat peut couvrir un ou plusieurs marchés géographiques.⁴⁴

Le portage peut être une méthode efficace pour réduire les coûts de transport, car il permet d'optimiser l'utilisation des différents moyens de transport. Cependant, il peut également poser des défis en termes de coordination des différents transporteurs et de planification des itinéraires.

c. L'exportation indirecte : L'exportation indirecte est une forme d'exportation dans laquelle une entreprise utilise les services d'un intermédiaire, tel qu'un exportateur, un courtier ou un agent commercial, pour vendre ses produits sur un marché étranger. Dans ce cas, l'entreprise

⁴¹<https://www.eurofiscalis.com/lexiques/exportation-concertee/#:~:text=L'exportation%20concert%C3%A9e%20consiste%20%C3%A0,les%20co%C3%BBts%20et%20les%20investissements>. Consulté le 29/03/2023 à 12 :46

⁴²These de doctorat es sciences économiques ,Douar Brahim université mouloud mammeri de tizi-ouzou: 2015-2016 Essai d'analyse du processus d'internationalisation des PME algériennes : un défi pour les compétences du dirigeant

⁴³https://www.emploi-stage-environnement.com/portage-piggy-back_ID176.html consulté le 29/03/2023a 13:21

⁴⁴Ulrike (M) Op.Cit

exportatrice ne traite pas directement avec les clients étrangers, mais plutôt avec l'intermédiaire qui est responsable de la vente et de la distribution des produits.

Lorsqu'une entreprise choisit l'exportation indirecte, elle fait appel à des intermédiaires qui gèrent tout ou partie du processus d'exportation. Ces intermédiaires peuvent être des sociétés commerciales internationales ou des importateurs qui achètent des produits à leurs propres frais et les revendent ensuite sur les marchés étrangers.⁴⁵

Il existe plusieurs modalités d'exportation indirecte, notamment⁴⁶ :

- **Les agents commerciaux :**

Ils sont chargés de vendre les produits de l'entreprise dans un pays étranger, moyennant une commission sur les ventes réalisées. Les agents commerciaux peuvent être des personnes physiques ou morales, et sont généralement spécialisés dans un secteur d'activité spécifique.

- **Les distributeurs :**

Ils achètent les produits de l'entreprise et les revendent sur le marché étranger. Les distributeurs peuvent être des grossistes ou des détaillants, et sont souvent des entreprises locales ayant une connaissance approfondie du marché et des consommateurs locaux.

- **Les partenaires de co-entreprise :**

Les entreprises étrangères peuvent former des partenariats avec des entreprises locales pour créer une co-entreprise qui distribue les produits de l'entreprise étrangère. Cette méthode peut être avantageuse car elle permet à l'entreprise étrangère de bénéficier de l'expertise et de la connaissance du marché local de son partenaire.

- **Les plateformes de commerce en ligne :**

Les entreprises peuvent utiliser des plateformes de commerce en ligne pour vendre leurs produits à des clients dans d'autres pays. Ces plateformes peuvent être mondiales, comme Amazon ou eBay, ou spécifiques à un marché local, comme Tmall en Chine.

- **Les sociétés de commerce international :**

Les sociétés de commerce international fournissent des services d'exportation aux entreprises qui souhaitent accéder à des marchés étrangers. Ces services peuvent inclure la gestion des formalités douanières, la logistique et le transport, ainsi que des conseils sur les réglementations et les normes locales.

⁴⁵Buigues et Lacoste Stratégies d'internationalisation des entreprises. Menaces et opportunités, 2011

⁴⁶Bouveret (R) et Mercier(S) Op.Cit volume 13

Cependant, l'exportation indirecte peut également avoir des inconvénients, tels que la perte de contrôle sur la relation avec les clients étrangers, une réduction de la marge bénéficiaire due aux coûts des services des intermédiaires, et le risque de dépendre de tiers pour la gestion des activités d'exportation.

1.2. Les investissements directs étrangers IDE :

Les (IDE) sont des investissements réalisés par des entreprises étrangères dans des entreprises situées dans un pays autre que leur pays d'origine. Ces investissements peuvent prendre différentes formes, notamment la création d'une filiale ou d'une coentreprise, l'acquisition d'une entreprise existante ou la prise de participation dans une entreprise, cette relation est confirmée lorsqu' un investisseur détient au moins 10% du capital social de l'entreprise.

Selon la définition du FMI, l'IDE est un : « *investissement effectué dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise* »⁴⁷

Les investissements directs étrangers (IDE) peuvent prendre différentes formes, selon la nature de l'investissement et les objectifs de l'entreprise investisseuse.

Voici quelques-unes des formes les plus courantes des IDE :

a. La création d'une filiale :

Aussi connu sous l'appellation La succursale il s'agit de créer une entreprise distincte dans le pays d'accueil, détenue en totalité ou en partie par l'entreprise investisseuse.

Elle permet à l'entreprise d'assurer une présence permanente ou temporaire sur le marché étranger, il est considéré comme un bureau de représentation pour l'entreprise.

b. La coentreprise :

Il s'agit de former une nouvelle entreprise en collaboration avec une entreprise locale, en partageant les coûts et les risques, ainsi que les bénéfices. Elle est aussi connue sous le nom La joint-venture.

La co-entreprise ou entreprises conjointes réalisent en commun des projets commerciaux et/ou industriels sur un marché local.⁴⁸

⁴⁷Mercie (S) et Bouveret(R) Op.cit

⁴⁸Ghislain et Hubert Commerce international, ,2008

c. Le partenariat :

C'est un système qui associe divers partenaires économiques en poursuivant plusieurs objectifs tels que : Renforcer la situation financière de l'entreprise, Innover et améliorer les techniques de recherche, développer et acquérir de nouveaux savoir-faire.

d. La sous-traitance :

C'est une mesure par laquelle un sous-traitant intervient dans le développement et la production d'un produit ou d'un service pour le compte d'un autre client sur la base de tarifs prédéterminés.⁴⁹

Est le fait qu'une entreprise donnée confie partiellement sa production à une autre dans le cadre d'un travail de sous-œuvre. Les produits ainsi fabriqués par la seconde sont pour le compte de la première et selon ses besoins et exigences.

1.3. Les stratégies par accord :

Les stratégies par accord sont des stratégies de négociation qui impliquent la conclusion d'un accord entre deux ou plusieurs parties. Ces accords peuvent prendre différentes formes, telles que des accords de franchise, des accords de coopération, des accords de licence, etc. L'objectif de ces accords est souvent de parvenir à une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties impliquées.

Les stratégies par accord sont souvent utilisées dans des situations où il y a des intérêts communs entre les parties, mais où il peut y avoir également des différences et des divergences d'opinions. En négociant un accord, les parties peuvent identifier les intérêts et les objectifs de chacun, et trouver un terrain d'entente qui permet de satisfaire les intérêts mutuels. Ainsi une succincte présentation des principaux accords présentés dans ce qui suit :

a. La licence :

Un contrat de licence est une procédure par laquelle le titulaire de la marque donne à un tiers la possibilité de vendre son produit sous une forme différente des produits originaux. Un contrat de licence peut être conclu dans trois cas : pour une marque, un brevet, un dessin ou un modèle. Cela s'applique aux droits de propriété intellectuelle. Le propriétaire transfère l'utilisation de ses produits ou services enregistrés contre rémunération ou gratuitement.⁵⁰

b. La franchise internationale :

⁴⁹Okaci-laceb these de doctorat sciences économiques, mise a niveau et problématique de compétitivité dans la démarche stratégique de l'entreprise industrielle algérienne face a l'économie de marché, université mouloud mammeri de tiziou zou faculte des sciences économiques, 2014.

⁵⁰<https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/> consulté le .29/03/2023 a 17 :21

Une franchise est un accord par lequel une société appelée le « franchiseur » accorde à une ou plusieurs autres sociétés appelées « franchisés » le droit de reproduire le nom du franchiseur en utilisant des marques de commerce qui relient la clientèle et son soutien continu. , le système expert du franchiseur et l'avantage concurrentiel qu'il procure permettent à un franchisé diligent d'exploiter une entreprise assez rentable.⁵¹

La franchise est basée sur des "relations synergiques" et doit généralement être développée sous la protection des mutuelles, c'est-à-dire obligations des deux côtés. Ainsi, la franchise est présentée comme un système de commercialisation de produits, de services ou de technologies reposant sur la coopération étroite de deux ou plusieurs entreprises juridiquement et financièrement indépendantes l'une de l'autre.⁵²

c. Les transferts internationaux de technologies :

Le transfert international de technologie peut être considéré comme un canal par lequel les connaissances techniques et les innovations se propagent d'un pays à l'autre. Les retombées technologiques peuvent être positives dans le sens où elles permettent aux pays importateurs de bénéficier des nouvelles technologies et d'améliorer leur capacité d'innovation. Cependant, ils peuvent également être négatifs, par exemple lorsque les pays importateurs ne sont pas en mesure d'exploiter pleinement les avantages de la technologie importée en raison de la faible capacité d'absorption de la technologie.⁵³

2. Définition de l'activité d'exportation :

L'exportation signifie la vente de biens ou de services produits dans un pays à un autre pays. L'exportation est une activité essentielle dans de nombreuses économies car elle permet aux entreprises d'élargir leur clientèle et de profiter de la demande sur les marchés étrangers.

Selon Ulrike Mayrhofer, l'activité export correspond à la vente de produits à l'étranger. L'exportation est souvent la première étape de l'expansion internationale d'une entreprise. Selon la nature du contrôle qu'une entreprise souhaite exercer sur la commercialisation de ses produits et services, elle peut choisir d'exporter directement ou de concert.⁵⁴

⁵¹Jean-marie leloupla franchise - droit et pratique, ,4em edition 2004

⁵²Anaclet Ananga Onana, Joseph Bikay Bi Batoum, Robert Wanda Les déterminants de la compétitivité des franchises internationales : une analyse empirique du cas du Cameroun, Revue Congolaise de Gestion 2013

⁵³Jihad Nouri IDE, Spillovers Technologiques et Performances Exportatrices des Économies Émergentes et en Développement, Volume 2,2021

⁵⁴ Ulrike Mayrhofer , op.cit. 2007

L'exportation est définie comme « *le cadre de commerce extérieur, des biens prélevés dans un pays et transmis à un autre pays, le premier pays étant l'exportateur et le second l'importateur* »⁵⁵

3. Les raisons d'exportation :

Pourquoi exporter ? L'exportation de biens et de services est une source de richesse pour un pays (emplois, hausse des revenus). C'est aussi un levier de croissance clairement identifié pour les entreprises qui, en diversifiant leurs marchés, sont amenées à être plus compétitives, plus innovantes et s'adaptent. Elles montrent davantage de résistance face aux chocs économiques.

En somme, l'exportation peut offrir de nombreux avantages aux entreprises, notamment l'accès à de nouveaux marchés, l'augmentation des ventes, la diversification des marchés et l'amélioration de la rentabilité.

En explore plus en détail les raisons qui poussent à l'exportation :

- **Développer son chiffre d'affaires :**

Lorsqu'une entreprise se positionne sur un marché saturé, ou qu'elle s'impose comme leader dans son secteur d'activité, les perspectives de développement sont parfois minces. Une stratégie d'internationalisation ouvre alors les portes à de nouvelles opportunités, et permet d'identifier les clientèles potentiellement intéressées par les offres de l'entreprise. Ces nouveaux marchés sont autant de possibilités d'augmenter le chiffre d'affaires, sans limite de frontières.

- **Faire des économies, réaliser des économies d'échelle :**

Si l'internationalisation est une opportunité pour augmenter son chiffre d'affaires, c'est aussi l'occasion de faire des économies d'échelle, et donc d'améliorer la rentabilité de l'entreprise.

Pour répondre à la demande des marchés étrangers, votre entreprise pourrait avoir à augmenter sa capacité de production - par exemple, avec un quart de travail du soir ou en investissant dans des équipements supplémentaires. Généralement, une hausse de la production entraîne une réduction du coût unitaire, grâce à des escomptes de volume et en amortissant les coûts fixes sur une base étendue. « Les entreprises qui achètent plus de produits pour les vendre à l'international peuvent aussi obtenir de meilleurs prix et ainsi réduire le coût de leurs intrants », ajoute M. Penny. Les économies peuvent être empochées en

⁵⁵Douglas Greenward l'encyclopédie économique, en 1984

profits ou réinvesties. Elles peuvent aussi permettre d'offrir un prix de vente plus concurrentiel.⁵⁶

- **Stimuler l'innovation dans votre entreprise :**

On ne va pas vous le cacher, s'exporter à l'étranger c'est aussi se mettre face à un nouveau marché. Vous devrez faire face à de nouvelles personae et aussi de nouveaux concurrents. Ces deux facteurs demandent un travail de remise en question sur votre offre et services proposés : fonctionnalités, qualité, prix, marketing, SAV, services annexes, etc.

Cependant, il ne faut pas voir ces deux points comme une contrainte mais plutôt comme des opportunités qui deviendront vos forces.

En effet, les besoins identifiés auprès de vos nouvelles cibles ainsi que les points forts et innovations de vos concurrents vous permettent d'améliorer à votre tour votre produit pour séduire ce nouveau marché. Ces améliorations peuvent également être mises en vente sur le marché français où vous stimulerez à votre tour l'innovation.

C'est simple :

- Plus vous récolterez de la data via vos études de marché, et plus vous aurez un produit attractif et innovant aussi bien à l'international qu'en Algérie.
- Plus vous vous mettrez en concurrence et plus vous développerez une offre complète, unique et différenciant.⁵⁷

- **Étendre la durée de vie d'un produit :**

Même si certains produits ne répondent plus aux besoins du marché local, ils peuvent encore trouver des acheteurs dans des zones moins industrialisées ou des climats plus doux. Par exemple, les autobus de Montréal sont parfois détournés vers Cuba, où l'hiver n'est pas un problème.⁵⁸

- **Faire grandir la notoriété de la marque :**

Une bonne stratégie marketing internationale offre de multiples opportunités d'améliorer la visibilité d'une marque. Il s'agit alors de diffuser les valeurs de la marque sur les différents territoires, en les adaptant aux spécificités culturelles et locales de chaque pays. Ainsi, en ayant une visibilité à très grande échelle, la marque devient internationale, et profite alors d'une meilleure notoriété.

Le développement à l'export est un moyen de présenter une image de qualité de l'entreprise aux yeux des autres clients (nationaux et internationaux). Cette image, associée

⁵⁶ Ian Penny, vice-président, Services bancaires aux PME, Banque CIBC revu de presse Québec le 8 nov. 2017

⁵⁷<https://blog.pumpup.fr/5-bonnes-raisons-pour-s-exporter-a-l-etranger> consulté le 01/04/2023 à 09 :35

⁵⁸<https://www.lapresse.ca/xtra/entreprises/201711/08/01-5142847-exportation-7-raisons-de-vendre-a-letranger.php> consulté le 01/04/2023 à 09 :38

aux changements nécessaires dans l'organisation interne, modifie l'image de l'entreprise vis-à-vis des tiers. Ainsi, les développements sur les marchés étrangers offrent souvent aux entreprises l'occasion de faire un pas en avant dans l'esprit des clients. Cela leur donne également accès à un marché plus vaste.⁵⁹

- **De meilleures perspectives pour vos collaborateurs et futurs talents :**

Avec la mondialisation, les talents actuels et futurs sont de plus en plus tournés vers l'international.

Selon une enquête menée par Erasmus en 2022, les personnes âgées de 15 à 24 ans aimeraient apprendre des langues étrangères et découvrir une autre culture.

La maîtrise de l'anglais est devenue indispensable. Les exportations occupent également une place importante dans les cursus des Grandes Ecoles (commerce, technologie, etc.) qui ont bien compris les nouveaux enjeux de la mondialisation. En outre, la source d'innovation susmentionnée est l'exportation. Grâce à cela, se présenter comme une entreprise internationale attire plus facilement les talents.

- **Contribue à dynamiser l'entreprise :**

Au début du processus de développement à l'export, l'entreprise doit nécessairement adapter son organisation et changer ses façons de faire. Une entreprise a souvent besoin d'un minimum de stabilité pour bien fonctionner, l'arrivée de nouveaux clients étrangers, la création d'un service export nécessite souvent de remettre en cause certaines fonctionnalités, ce qui peut être très utile. Exporter nécessite donc de revoir le fonctionnement de l'entreprise, de s'adapter aux cultures étrangères. Ouvrir une entreprise à l'export nécessite des ajustements internes (structure commerciale, recrutement, nouvelle stratégie, etc.). Cela nécessite également une participation aux exportations (foires, promotion spéciale, étude de marché, etc.). En ce sens, l'exportation favorise l'énergie de l'entreprise, l'élevant à un nouveau niveau.⁶⁰

- **Liquider l'excédent d'inventaire :**

⁵⁹<https://valoxy.org/blog/7-raisons-pour-se-lancer-a-l-export/> consulté le 01/04/2023 à 10 :26

⁶⁰<https://valoxy.org/blog/7-raisons-pour-se-lancer-a-l-export/> consulté 01/04/2023 à 11 :02

Si certains stocks sont difficiles à écouler localement, les marchés étrangers permettent d'attirer d'autres acheteurs. De cette façon, vous évitez également de baisser les prix dans votre cœur de métier et de nuire à la valeur perçue de votre produit.⁶¹

Section 2 : La douane à l'international

La douane est une institution gouvernementale qui opère dans la plupart des pays du monde et est responsable du contrôle du mouvement transfrontalier des biens et des personnes. La douane a un certain nombre de tâches, telles que la perception des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, la vérification de la conformité des marchandises aux réglementations applicables, la protection de la santé publique et de l'environnement, et la lutte contre la fraude et le crime organisé. Les procédures douanières varient d'un pays à l'autre, mais elles visent toutes à faciliter le commerce international en garantissant un commerce sûr et conforme.⁶²

1. Le rôle et les missions des douanes dans les puissances économiques mondiales : Etude des USA, de L'union européens et de la Chine

1.1. Le rôle des douanes dans les puissances économiques mondiales :

Les douanes jouent un rôle essentiel dans les puissances économiques mondiales telles que les États-Unis, l'Union européenne et la Chine. En tant que gardiennes des frontières commerciales, elles assurent le bon fonctionnement des échanges internationaux et contribuent à la prospérité économique de ces acteurs majeurs. Cette étude examine de près le rôle clé des douanes dans ces trois entités économiques, mettant en lumière leur impact sur le commerce mondial et leur influence sur les politiques économiques. Le rôle de la douane peut varier d'un pays à l'autre, mais ses principales fonctions incluent :

- **Contrôle des marchandises importées et exportées** : La douane est responsable de vérifier que les marchandises entrant ou sortant d'un pays sont légitimes et conformes aux réglementations douanières et commerciales. Cela peut inclure la vérification de l'origine des marchandises, la quantité, la valeur et les documents de douane.
- **Perception des droits de douane** : Les droits de douane sont des taxes perçues sur les biens importés dans un pays. La douane est responsable de la collecte de ces droits de

⁶¹<https://www.lapresse.ca/> consulté le 01/04/2023 à 14 :08

⁶² <https://www.cbp.gov/> consulté le 02/04/2023 à 20 : 40

douane, qui peuvent être utilisés pour protéger les industries nationales et pour générer des revenus pour le gouvernement.

- **Lutte contre la contrebande** : La douane est également chargée de lutter contre la contrebande de marchandises illégales, telles que les drogues, les armes et les produits contrefaits. Elle travaille souvent en collaboration avec d'autres agences gouvernementales, telles que la police et les services de renseignement, pour identifier et arrêter les contrebandiers.
- **Facilitation du commerce international** : Enfin, la douane joue également un rôle important dans la facilitation du commerce international en simplifiant les procédures douanières et en réduisant les temps d'attente aux frontières. Elle travaille en étroite collaboration avec les partenaires commerciaux pour faciliter le flux des marchandises et des personnes à travers les frontières.⁶³

Afin de mieux comprendre ces points nous allons essayer de comparer les rôles des douanes dans les trois puissances économiques du monde et déceler ainsi le rôle de la douane dans chacune de ses monuments du commerce mondial sont les **USA** et **l'Union européenne** et **la Chine**.

a. Le rôle de la douane dans L'UE :

Le rôle de la douane au sein de l'Union européenne (UE) est essentiel pour assurer la libre circulation des marchandises tout en garantissant la sécurité et la protection des citoyens de l'UE. La douane européenne est responsable de la mise en œuvre des politiques douanières de l'UE, y compris la collecte de droits et taxes, le contrôle des mouvements de marchandises, la lutte contre la fraude, la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs et la facilitation des échanges commerciaux.

Les principales tâches de la douane européenne comprennent :

- La collecte de droits de douane et de taxes sur les importations et les exportations
- La gestion des régimes douaniers spéciaux pour encourager les échanges commerciaux
- La lutte contre la contrebande, la contrefaçon, la fraude et le trafic de drogue
- La protection des consommateurs en veillant à ce que les produits importés répondent aux normes de qualité et de sécurité en vigueur dans l'UE

⁶³ <https://www.wcoomd.org/fr/about-us/what-is-customs.aspx> consulté le 02/04/2023 à 20 : 44

- La facilitation des échanges commerciaux en dédouanant les marchandises rapidement et efficacement
- La collecte de données sur les échanges commerciaux pour aider à l'élaboration de politiques économiques

La douane européenne est également responsable de la sécurité des frontières extérieures de l'UE et travaille en étroite collaboration avec les autres agences de l'UE, telles que Front ex (l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'Union européenne), Europol (l'Office européen de police) et l'Agence européenne des médicaments, pour assurer la sécurité des citoyens de l'UE.⁶⁴

En résumé, la douane européenne joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la politique commerciale de l'UE, ainsi que dans la protection de la santé, de la sécurité et des intérêts économiques des citoyens européens.

b. Le rôle de la douane aux USA :

Aux États-Unis, la douane et la protection des frontières (Customs and Border Protection ou CBP) est une agence fédérale du département de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security) qui est chargée de contrôler l'entrée et la sortie des personnes et des marchandises aux frontières du pays. Le rôle de la douane aux États-Unis est similaire à celui des douanes dans d'autres pays, mais avec une forte emphase sur la sécurité nationale.

Les principales fonctions de la douane américaine comprennent :

- La collecte de droits de douane et de taxes sur les importations et les exportations
- La protection de la sécurité nationale en empêchant l'entrée de terroristes, de criminels et d'autres personnes indésirables
- La protection de la santé publique en veillant à ce que les produits importés répondent aux normes de sécurité et de qualité américaines
- La lutte contre la contrebande, la contrefaçon, la fraude et le trafic de drogue
- La facilitation des échanges commerciaux en dédouanant les marchandises rapidement et efficacement
- La collecte de données sur les échanges commerciaux pour aider à l'élaboration de politiques économiques

⁶⁴Kaczorowska-Ireland, Alina. European Union Law. Routledge, 2021

La douane américaine travaille également en étroite collaboration avec d'autres agences gouvernementales américaines, notamment le Service de l'immigration et de la citoyenneté américaine.⁶⁵

Le Service de contrôle de l'alcool et du tabac (Alcohol and Tobacco Tax and Trade Bureau) et le Service de sécurité intérieure (Homeland Security Investigations), pour assurer la sécurité nationale et la protection des citoyens américains.⁶⁶

En résumé, la douane et la protection des frontières aux États-Unis jouent un rôle important dans la protection de la sécurité nationale et la facilitation des échanges commerciaux.

c. Le rôle de la douane en Chine :

La douane chinoise joue un rôle crucial dans la régulation du commerce international et la protection des intérêts économiques de la Chine. Elle est chargée de la collecte des droits et taxes d'importation et d'exportation, ainsi que de l'application des politiques commerciales et des réglementations douanières.

Les fonctions principales de la douane chinoise sont les suivantes :

- Collecte des droits et taxes d'importation et d'exportation
- Application des politiques commerciales et des réglementations douanières
- Contrôle des échanges commerciaux transfrontaliers de biens et de services
- Protection des droits de propriété intellectuelle
- Prévention et lutte contre la contrebande, la fraude douanière et les activités illégales liées aux échanges commerciaux
- Promotion de la coopération internationale en matière douanière

La douane chinoise joue également un rôle important dans la facilitation du commerce international en assurant la fluidité des échanges commerciaux transfrontaliers, en mettant en place des systèmes de dédouanement efficaces et en fournissant des services de conseil et d'assistance aux entreprises.⁶⁷

1.2. Les missions des douanes dans les puissances économiques mondiales :

⁶⁵<https://governmentciomedia.com/us-citizenship-and-immigration-services> consulté le 02/05/2023 à 17:25

⁶⁶Wolters Kluwer Tuttle, George R. Customs Law: Customs and Border Protection in the United States., 2019

⁶⁷<http://english.customs.gov.cn/> consulté le 02/05/2023 à 21 :30

Maintenant il s'agit de parler des missions des douanes dans les puissances économiques mondiales, donc leurs missions, allant bien au-delà de la simple collecte des droits de douane, englobent la protection des frontières commerciales, la facilitation des échanges internationaux et la lutte contre les fraudes. Cette étude explore les missions spécifiques des douanes dans ces trois entités économiques, mettant en évidence leur contribution à la sécurité, à la régulation et à la promotion du commerce mondial.

a. Les missions de la douane à L'EU :

Les missions de la douane de l'Union européenne sont multiples et variées. Voici quelques-unes des principales missions de la douane de l'UE :

- La protection des intérêts financiers de l'Union européenne, en luttant contre la fraude fiscale et douanière, notamment en matière de TVA, droits d'accise et droits de douane.
- La protection de la sécurité des citoyens de l'Union européenne, en luttant contre la contrebande, le trafic d'armes, de drogues et de produits contrefaits, ainsi que la prévention du financement du terrorisme.
- La protection de la santé publique et de l'environnement, en surveillant les importations de produits dangereux, tels que les produits chimiques, les pesticides, les médicaments contrefaits et les déchets dangereux.
- La facilitation du commerce international, en assurant la libre circulation des marchandises légales et en fournissant des informations sur les règles douanières et les procédures d'importation et d'exportation.
- La collecte de données statistiques sur le commerce international, afin de faciliter la planification économique et la prise de décisions politiques.⁶⁸

b. Les missions de la douane aux USA :

Les missions de la douane des États-Unis (U.S. Customs and Border Protection) sont également diverses et incluent :

- La sécurité nationale : la douane des USA est chargée de protéger le territoire américain contre les menaces terroristes et les activités criminelles transfrontalières.
- La gestion des frontières : la douane des USA assure la gestion des frontières américaines en contrôlant les entrées et les sorties des personnes et des marchandises.

⁶⁸Pascale Delvolve et Hervé Domergue. La douane de l'Union européenne : organisation, missions, contrôles",

- La facilitation du commerce international : la douane des USA facilite le commerce international en veillant à l'application des règles commerciales et douanières, ainsi qu'en fournissant des informations sur les réglementations douanières et les procédures d'importation et d'exportation.
- La protection de la propriété intellectuelle : la douane des USA lutte contre la contrefaçon et le piratage en interceptant les produits contrefaits et en appliquant les lois sur la propriété intellectuelle.
- La protection de la santé publique et de l'environnement : la douane des USA surveille les importations de produits dangereux pour la santé publique et l'environnement, tels que les drogues, les produits chimiques, les pesticides et les déchets dangereux.⁶⁹

c. Les missions de la douane en Chine :

Les missions de la douane chinoise comprennent, entre autres :

- **Le contrôle des importations et des exportations** : La douane chinoise est chargée de réglementer les importations et les exportations de marchandises, ainsi que de collecter les droits de douane, la TVA et d'autres taxes à l'importation. La douane chinoise a également pour mission de protéger les intérêts commerciaux de la Chine et de prévenir la contrebande.⁷⁰
- **La gestion des frontières** : La douane chinoise est également chargée de la gestion des frontières et de la surveillance des passages frontaliers. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres agences gouvernementales chinoises pour garantir la sécurité nationale et la sécurité des personnes et des biens qui entrent et sortent du pays.⁷¹
- **La protection de la propriété intellectuelle** : La douane chinoise est également chargée de protéger la propriété intellectuelle en empêchant la contrefaçon et la violation des droits de propriété intellectuelle. La Chine a récemment renforcé ses efforts pour protéger la propriété intellectuelle, notamment en adoptant des lois plus strictes et en augmentant les sanctions contre les contrevenants.⁷²
- **La lutte contre la fraude** :

La douane chinoise est également chargée de lutter contre la fraude, notamment en matière de facturation. Elle travaille en étroite collaboration avec les autorités fiscales

⁶⁹ "U.S. Customs and Border Protection : A Strategic Plan for Securing the Homeland", publié par le gouvernement américain 2021-2026

⁷⁰ Zhou Hanhua et Shen Wenguang China's Customs Law, 2012

⁷¹ Steven Parham China's Borderlands: The Faultline of Central Asia. 2017

⁷² Guanghua Yu Intellectual Property Rights in China, par 2011

chinoises pour assurer la conformité fiscale et la transparence. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le livre.⁷³

1.3. La différence entre les missions de la douane de l'union européenne, La Chine des Usa :

Les missions de la douane varient selon les pays et les régions, mais en général, la douane a pour rôle de réglementer les échanges commerciaux internationaux, de collecter les droits et taxes d'importation et d'exportation, et de prévenir les activités illégales telles que la contrebande et la fraude douanière. Cependant, il y a des différences entre les missions de la douane de l'Union Européenne (UE), des États-Unis (USA) et de la **Chine** qui sont :

- **Les missions :**

Les missions principales de la douane de l'Union européenne (UE) sont de protéger les intérêts financiers de l'UE, de protéger les citoyens et l'environnement, de protéger la sécurité et la sûreté de l'UE, et de faciliter les échanges commerciaux. La douane des États-Unis se concentre davantage sur la protection des frontières américaines contre les menaces telles que le terrorisme, la contrebande et la criminalité organisée, tandis que la douane chinoise se concentre sur la sécurité alimentaire et sanitaire des consommateurs chinois et la protection de l'environnement chinois.⁷⁴

- **Structure :**

Les structures des douanes de l'UE, des États-Unis et de la Chine diffèrent également. La douane de l'UE est une agence de l'Union européenne qui travaille en étroite collaboration avec les douanes nationales des États membres de l'UE. La douane des États-Unis est une agence fédérale qui fait partie du département de la Sécurité intérieure des États-Unis. La douane chinoise est une agence du gouvernement chinois qui relève du ministère chinois des Finances.⁷⁵

- **Procédures :**

⁷³ Deloitte China TaxGuide:Corporate Taxation,.2021

⁷⁴<https://www.cbp.gov/about/mission>.(<http://english.customs.gov.cn/Statics/85449b8c-65e9-4603-b862-91f8a6e55b4d.html> consulté le 02/05/2023 à 21 : 35

⁷⁵<http://english.customs.gov.cn/Statics/ef0c0b57-2144-4f20-8e60-0f3124d2e3c1.html>consulté le 02/05/2023 à 21 : 50

Les procédures douanières diffèrent également entre les douanes de l'UE, des États-Unis et de la Chine. Par exemple, la douane de l'UE utilise un système de déclaration en ligne appelé "Import Control System" (ICS) pour faciliter les échanges commerciaux, tandis que la douane des États-Unis utilise un système appelé "Automated Commercial Environment" (ACE) pour faciliter les importations et les exportations. La douane chinoise utilise également un système de déclaration en ligne, mais celui-ci est appelé "China Customs Electronic Declaration" (CCED).⁷⁶

En résumé, bien que les douanes de l'UE, des États-Unis et de la Chine aient des missions similaires en termes de réglementation des échanges commerciaux, leurs approches et leurs priorités diffèrent en fonction des besoins et des objectifs nationaux.

2. Analyse comparative des régimes douanier : Usa, Union Européen et en Chine :

Voici une explication plus détaillée sur les régimes douaniers de l'Union européenne, de la Chine et des États-Unis :

2.1 .Union européenne :

- **Régime de libre circulation des marchandises :**

Ce régime permet la libre circulation des marchandises entre les États membres de l'UE, sans droits de douane ni restrictions quantitatives. Les marchandises doivent respecter les règles et normes de l'UE en matière de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs, cependant, la pandémie de COVID-19 a des répercussions négatives sur la libre circulation des marchandises.⁷⁷

- **Régime de transit :**

Le régime de transit permet le transport de marchandises à travers plusieurs pays de l'UE sans payer de droits de douane ni de taxes, à condition que les marchandises soient sous contrôle douanier. Le système de transit douanier de l'UE est géré par le système informatisé de transit douanier (SITD)⁷⁸

2.2. La Chine :

⁷⁶<http://english.customs.gov.cn/Statics/6c7a27b4-2f5f-48f7-bdc4-0be7a1602b28.html> consulté le 02/05/2023 à 22 :10

⁷⁷<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/38/libre-circulation-des-marchandises> consulté le 02/05/2023a 22 :15

⁷⁸https://taxation-customs.ec.europa.eu/customs-4/customs-procedures-import-and-export-0/what-customs-transit_fr consulté le 02/05/2023 a 22 :17

- **Importation générale :**

Ce régime permet l'importation de marchandises destinées à la consommation intérieure en Chine. Les droits de douane et les taxes sont généralement applicables.

- **Régimes douaniers spéciaux :**

La Chine propose également plusieurs régimes douaniers spéciaux tels que les zones franches, les zones de développement économique et technologique, les entrepôts sous douane, etc. Ces régimes offrent des avantages spécifiques aux entreprises en matière de droits de douane, de taxes et de réglementations douanières.⁷⁹

2.3. Les États-Unis :

Les régimes douaniers aux États-Unis sont régis par l'U.S. Customs and Border Protection (CBP), qui est l'agence responsable de l'application des lois douanières et de la protection des frontières aux États-Unis.

- **Importation temporaire :**

Ce régime permet l'importation temporaire de marchandises aux États-Unis pour des activités spécifiques, telles que les expositions, les démonstrations, les tests, etc. Les marchandises doivent être réexportées dans un délai spécifié sans payer de droits de douane ou de taxes.⁸⁰

- **Exportation générale :**

Ce régime concerne l'exportation de marchandises américaines vers d'autres pays. Des formalités douanières doivent être remplies, et des restrictions ou des exigences spécifiques peuvent s'appliquer en fonction du type de marchandise exportée⁸¹

Remarque : bien que les pays cités précédemment sont diamétralement opposés et éloignés géographiquement cependant leur régime douanier est le même défini par l'OMD et appliqué de la même manière partout dans le monde sans exception.

3. La relation entre la douane et les exportations :

⁷⁹<http://english.customs.gov.cn/> consulté le 02/05/2023 à 22 :18

⁸⁰<https://www.cbp.gov/trade/basic-import-export/temporary-exports> consulté le 02/05/2023 à 22 :20

⁸¹<https://www.cbp.gov/trade/basic-import-export/export-docs> consulté le 02/05/2023 à 22 :25

La douane joue un rôle important dans les exportations car elle est responsable de la gestion des formalités douanières pour l'exportation des marchandises. Selon les réglementations internationales, les exportateurs doivent remplir certaines formalités douanières avant d'exporter leurs produits. La douane intervient dans ce processus pour s'assurer que les règles et les réglementations douanières sont respectées.

Voici quelques détails sur le lien entre la douane et les exportations :

- **Déclaration en douane :**

Lorsqu'une entreprise exporte des produits vers un pays étranger, elle doit remplir une déclaration en douane, qui décrit la nature, la quantité et la valeur des marchandises à exporter. La déclaration en douane doit être soumise aux autorités douanières du pays d'exportation pour obtenir l'autorisation de sortir les marchandises du pays.⁸²

- **Contrôle douanier :**

Les autorités douanières ont pour mission de protéger les intérêts économiques, financiers et sanitaires de leur pays en effectuant des contrôles douaniers sur les marchandises exportées. Ces contrôles peuvent inclure des vérifications de la conformité des produits aux normes et réglementations en vigueur, des inspections physiques des marchandises pour détecter la présence de substances interdites ou dangereuses, ainsi que des examens des documents d'accompagnement pour s'assurer de l'exactitude des informations déclarées.⁸³

- **Classification douanière :**

Les produits exportés doivent également être classés en fonction de leur nature et de leur utilisation, conformément à un système international de classification douanière appelé le "Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises" (SH). Cette classification permet de déterminer les droits et taxes applicables à l'exportation et d'assurer la conformité aux réglementations en vigueur.⁸⁴

- **Traitement des droits et taxes :**

⁸²<https://www.gov.uk/starting-to-export/exporting-step-by-step> consulté le 02/05/2023 à 22 :30

⁸³https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/exporting-goods/export- consulté le 02/05/2023 à 22 :50

⁸⁴<https://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/what-is-the-harmonized-system.aspx> consulté le 02/05/2023 à 23 :50

Les autorités douanières sont également responsables de la collecte des droits de douane et des taxes à l'exportation sur les produits exportés. Ces droits et taxes sont calculés en fonction de la valeur des marchandises exportées, de leur nature et de leur destination. Les autorités douanières sont également chargées de s'assurer que ces droits et taxes sont payés correctement et en temps voulu.⁸⁵

En résumé, la douane joue un rôle crucial dans les exportations en réglementant les échanges commerciaux, en vérifiant la conformité des produits aux normes et réglementations en vigueur, en classant les produits et en traitant les droits et taxes à l'exportation.

Conclusion :

Les exportations jouent un rôle fondamental dans l'économie mondiale, favorisant les échanges commerciaux entre les nations et contribuant à la croissance économique et à la prospérité. Cependant, pour que ces échanges se déroulent en toute légalité et sécurité, la douane joue un rôle crucial en tant qu'organisme de contrôle et de réglementation. Les douanes du monde entier sont chargées de veiller à ce que les marchandises qui franchissent les frontières respectent les règles et réglementations en vigueur, tout en garantissant la sécurité des pays et des citoyens.

Les exportations et la douane jouent un rôle essentiel dans le développement économique mondial. On facilite les échanges commerciaux, en veillant au respect des réglementations et en assurant la sécurité des pays.

⁸⁵<https://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instruments-and-tools/tools/customs-duties-and-taxes.aspx> consulté le 02/05/2023 à 00 :30

CHAPITRE 3 : LES EXPORTATIONS EN ALGÉRIE ET LA GESTION DOUANIÈRE

Chapitre 3 : Les exportations en Algérie et la gestion douanière

Introduction :

Dans ce troisième chapitre qui sera par la même occasion notre partie pratique, nous allons aborder les exportations en Algérie afin de mieux comprendre leur importance pour l'économie nationale et la dépendance de l'Algérie pour les hydrocarbures,

Dans la deuxième section, nous allons parler de la douane qui est le point principal de notre mémoire, son rôle clé dans les exportations, après ça sera au tour d'une présentation de notre lieu de stage qui est l'inspection des douanes de Bejaia ou nous avons effectué notre stage et compris ce qu'offre la douane comme contribution et rôle dans les exportations

Pour terminer ce chapitre en vous présentera un cas pratique d'une exportation hors hydrocarbure. Nous examinerons les différentes étapes de cette opération en mettant en évidence les spécificités douanières et les exigences réglementaires auxquelles les exportateurs doivent se conformer. Cette étude de cas pratique fournira des informations pratiques et des exemples concrets pour mieux comprendre le processus d'exportation en Algérie.

Section 1 : Les exportations en Algérie (Hydrocarbure/ hors hydrocarbure) :

Les exportations en Algérie sont largement dominées par les hydrocarbures, tels que le pétrole et le gaz naturel. Cependant, le pays s'efforce de réduire sa dépendance à ces produits en promouvant les exportations hors hydrocarbures, notamment dans les secteurs manufacturiers et les services. Malgré une croissance des exportations hors hydrocarbures, elles restent encore modestes par rapport aux exportations d'hydrocarbures.

1. Etat des lieux des exportations en Algérie

1.1. L'hydrocarbure :

Hydrocarbure a toujours été considéré par les algériens et par les étrangers comme étant la source principale des revenus de l'Algérie

a. La relation de l'Algérie avec les hydrocarbures :

- **L'Evolution :**

Le secteur des hydrocarbures en Algérie est dominé par la compagnie nationale Sonatrach, qui a été créée en 1963 pour gérer les ressources pétrolières et gazières du pays. Au fil des ans, Sonatrach est devenue une entreprise intégrée de l'amont à l'aval, opérant dans toutes les

phases de l'industrie pétrolière et gazière, de l'exploration à la production, au transport, à la transformation et à la commercialisation.⁸⁶

L'Algérie a connu plusieurs phases de développement dans son industrie pétrolière et gazière. Dans les années 1970, elle a connu une période de nationalisation de ses ressources pétrolières et gazières, qui ont été transférées à Sonatrach. Dans les années 1980, le pays a connu une forte croissance de sa production de pétrole et de gaz, qui a atteint des niveaux record.

Quelque statistique de l'évolution des hydrocarbures en Algérie entre 1970-2020 :

✓ **Production de pétrole :**

La production de pétrole en Algérie a augmenté de manière significative au cours des années 70 et a atteint un pic de 2,2 millions de barils par jour (b/j) en 1979. Cependant, la production a connu une baisse régulière depuis lors pour se situer à environ 900 000 b/j en 2020.

✓ **Production de gaz naturel :**

La production de gaz naturel en Algérie a augmenté de manière constante depuis les années 70 pour atteindre un pic de 135 milliards de mètres cubes (bcm) en 2005. Depuis lors, la production a connu une baisse légère pour se situer à environ 120 bcm en 2020.

Figure 4 : les hydrocarbures en Algérie entre 1965-2017

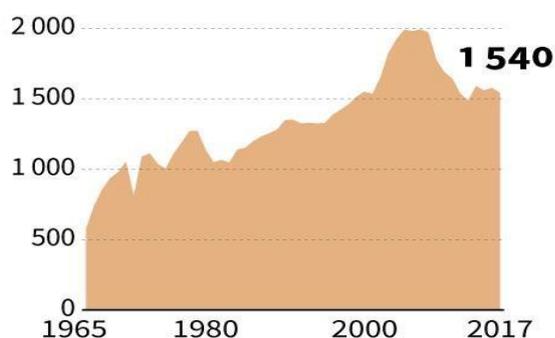
Les hydrocarbures en Algérie

représentent

95% des recettes extérieures, **60%** du budget de l'État

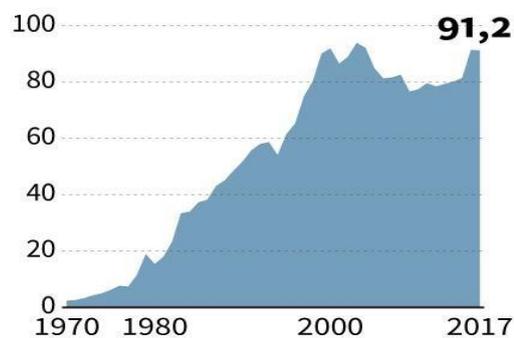
PRODUCTION DE PÉTROLE

en milliers de barils/jour



PRODUCTION DE GAZ

en milliards de mètres cubes



Sources : bureaux AFP, BP Statistical Review

© AFP

Sources : Bureaux AFP ,BP Statistical Review

⁸⁶<https://www.agenceecofin.com/la-une-de-lhebdo/2502-64238-sonatrach-le-geant-africain-qui-tient-la-dragee-haute-aux-leaders-mondiaux-du-secteur-de-l-energie> consulté le 02/04/2023a18:33

✓ **Réserves de pétrole :**

Selon les données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) les réserves de pétrole de l'Algérie, à partir de 2021, s'élèvent à 12,2 milliards de barils. Ce chiffre place notre pays à la 16e place du classement mondial des 20 plus grandes réserves de pétrole⁸⁷

✓ **Réserves de gaz naturel :**

Les réserves prouvées de gaz naturel en Algérie étaient estimées à environ 8 000 milliards de mètres cubes en 1980. Depuis lors, les réserves ont connu une légère baisse pour atteindre environ 7 000 milliards de mètres cubes en 2020.

• **De nos jours :**

La guerre en Ukraine et la flambée du prix des hydrocarbures qui font le malheur de certains pays semblent être une aubaine pour l'Algérie, l'un des plus importants exportateurs de gaz. Une manne financière qui devrait offrir une bouffée d'oxygène à une économie en berne.

Sur le marché international des hydrocarbures, les prix s'affolent et la guerre en Ukraine accentue la crise. Une crise qui profite avant tout aux exportateurs de pétrole et de gaz, surtout après les sanctions prises contre la Russie.⁸⁸

En 2022, l'Algérie, important exportateur de gaz et de pétrole, devrait ainsi empocher 58 milliards de dollars (54 milliards d'euros) contre 34 milliards l'an dernier, rapporte le site d'information Tout sur l'Algérie (TSA), en se basant sur les prévisions du Fonds Monétaire International.

Au moment où les Européens cherchent activement à se défaire de la dépendance au gaz russe, l'Algérie se positionne comme une solution de remplacement crédible. Pour le moment, l'Algérie couvre 11 % des besoins de l'Europe. Une part qui devrait très vite augmenter, en témoigne l'accord récemment conclu avec l'Italie, qui prévoit l'export de 30 milliards de mètres cubes de gaz par an.⁸⁹

Certains observateurs s'inquiètent toutefois de voir le pays se contenter de cette manne et lever le pied sur les réformes de diversification de l'économie. Mais, selon le Premier ministre (Aïmene Ben abderrahmane), les autres exportations se portent bien. *“Les exportations hors*

⁸⁷<https://www.algerie360.com/reserves-de-petrole-lalgerie-dans-le-top-20-mondial-en-2023/> consulté le 02/04/2023 à 19 :35

⁸⁸courrier international pour les hydrocarbure Ukraine site internet , paris

⁸⁹<https://www.courrierinternational.com/article/exportations-en-algerie-les-revenus-des-hydrocarbures-font-du-bien-au-reste-de-l-economie> consulté le 04/04/2023 19 :46

hydrocarbures ont atteint un niveau jamais atteint depuis l'indépendance”, a-t-il déclaré à la Radio nationale algérienne lors de l'élaboration de la loi de finances de 2022.

1.2. Hors hydrocarbure :

L'Algérie dispose de ressources naturelles abondantes, d'une population instruite et d'un bon accès aux marchés européens et arabes grâce à sa position géographique.

Ses dernières années, en Algérie il a été enregistré une certaine évolution dans le secteur Hors Hydrocarbures (EHH). L'économie algérienne a commencé à se diversifier et à se développer dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière, les services et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

- **La nécessité :**

Depuis toujours l'Algérie a toujours misé sur les produits hydrocarbure au point de laisser à l'abandon les autres d'exportation, mais les hydrocarbures sont des ressources épuisables et non renouvelables ainsi d'autre alternative sont à trouver dont la nécessité de propulser les exportations hors hydrocarbure au-devant, Heureusement c'est un problème qui a été traité relativement vite ces dernières années grâce au dispositif qui en était mis en place pour faciliter les exportations qui sont les suivants :

2. Les dispositifs d'aides et de facilitation des exportations hors hydrocarbures :

Le gouvernement algérien a mis en place plusieurs dispositifs d'aides et de facilitation pour encourager les exportations hors hydrocarbures. Parmi ces mesures et dispositifs d'encouragement nous citons : les organismes d'appui aux exportations hors hydrocarbures. Pour soutenir et renforcer le commerce extérieur de l'Algérie en matière d'exportation hors hydrocarbures plusieurs organismes ont été créés à savoir : ALGEX, la CAGEX, FSPE, CACI, couloir vert.

2.1. L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur ALGEX :

L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) est l'ANPCE de l'Algérie. Elle a été créée par le gouvernement algérien pour promouvoir les exportations algériennes et attirer des investissements étrangers dans le pays.

Le développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie est, depuis plus d'une décennie, au centre d'une attention particulière des pouvoirs publics qui ont mis en place des mesures d'encadrement destinées à promouvoir la production algérienne sur les marchés extérieurs. S'inscrivant dans une politique d'expansion des échanges commerciaux et d'intégration mondiale, la création de l'Agence Nationale de Promotion du Commerce extérieur (ALGEX), par le Décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004, est venue pour apporter

un support aux exportations hors hydrocarbures. L'Agence est placée sous la tutelle du ministre du Commerce.

L'agence de promotion du commerce extérieur ALGEX a parmi ses missions⁹⁰

- Promouvoir le produit algérien à travers l'accompagnement et le conseil prodigué aux
- Analyser les marchés extérieurs en développant la veille commerciale et réglementaire ainsi que les études prospectives.
- Organiser la participation algérienne aux foires et manifestations économiques à l'étranger et les rencontres d'affaires.
- Identifier le potentiel national d'exportation par une meilleure connaissance de la production nationale.
- Gérer des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices.
- Elaborer un rapport annuel d'évaluation sur la politique et les programmes d'exportation.

Et plus récemment, analyser les données sur les importations à la faveur du décret n° 08-313 du 5 octobre 2008

2.2. Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations CAGEX :

La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) est une entreprise publique algérienne créée en 1996 par **l'ordonnance N °96/06 du 10 /01/1996**.

Elle est spécialisée dans l'assurance et la garantie des exportations pour les entreprises algériennes.

Les missions de la CAGEX sont de soutenir le développement des exportations algériennes, de faciliter l'accès des entreprises aux financements internationaux, d'offrir des solutions d'assurance et de garantie adaptées aux besoins des entreprises algériennes exportatrices, et de participer à la réduction des risques liés à l'exportation.

En nous inspirant du site de la CAGEX, nous avons relevé les missions suivantes :⁹¹

- Offrir des solutions d'assurance et de garantie pour les entreprises algériennes exportatrices, elle offre des solutions d'assurance et de garantie adaptées aux besoins des entreprises algériennes pour les aider à surmonter les obstacles financiers et commerciaux liés à l'exportation.

⁹⁰<https://www.algex.dz/algex/nos-missions> consulté le 04/04/2023a 9:28

⁹¹www.cagex.dz consulté 04/04/20223 a 9 :30

- Faciliter l'accès des entreprises aux financements internationaux, elle facilite l'accès des entreprises algériennes aux financements internationaux en leur offrant des garanties pour les prêts et les investissements à l'étranger.
- Participer à la réduction des risques liés à l'exportation, elle joue un rôle important dans la réduction des risques liés à l'exportation en offrant des solutions d'assurance et de garantie pour aider les entreprises à atténuer les risques commerciaux et financiers liés à l'exportation.

La CAGEX offre plusieurs activités pour soutenir les entreprises algériennes dans leur processus d'exportation. Voici quelques-unes de ses activités principales :

- Elle offre une assurance-crédit à l'exportation pour aider les entreprises algériennes à se prémunir contre les risques de non-paiement de leurs clients étrangers. Cette assurance couvre les pertes financières liées aux impayés, aux insolvabilités ou aux faillites des clients étrangers.
- Elle offre une garantie de marché pour aider les entreprises algériennes à exporter leurs produits sans risque en assurant une protection contre les risques politiques et commerciaux. Cette garantie permet aux entreprises de sécuriser leurs exportations et de réduire les risques liés à l'exportation.
- Elle offre des garanties pour aider les entreprises algériennes à accéder aux financements internationaux pour leurs activités d'exportation. Elle facilite l'accès des entreprises algériennes aux financements internationaux pour les aider à financer leurs activités d'exportation.

2.3. Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations FSPE :

Le Fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE) a été institué par la loi de finances pour 1996. Il est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leurs actions de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieurs.⁹²

Conformément aux dispositions de **l'article 123 de la loi de finance pour 1997**, les dépenses couvertes par le FSPE sont :

- Les aides de l'Etat à la promotion des exportations à travers la participation aux foires et expositions à l'étranger.
- Une partie des coûts de prospection des marchés extérieurs, supportés par les exportateurs,

⁹²<http://www.mincommerce.gov.dz/> consulté le 04/04/2023

- Les charges liées à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et des services destinés à l'exportation.

Le remboursement des frais de transport est de 25 % pour le transport des marchandises exportées. Pour la participation aux foires et expositions à l'étranger le taux de remboursement varie entre 35 % dans le cas d'une participation individuelle et 65% dans le cas d'une participation aux foires inscrites au programme officiel.

En résumé, le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) est un organisme qui a pour mission de financer les actions de promotion et de développement des exportations algériennes. Il soutient les entreprises algériennes dans leur processus de développement et de diversification de leurs exportations, en finançant des projets et des programmes de promotion des exportations dans différents secteurs, ainsi que la participation des entreprises algériennes à des foires, des salons et des missions commerciales à l'étranger.

2.4.La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie CACI :

La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie, **créée par le décret exécutif n°96-93 du 03/03/1996**, a pour objectif principal d'assister les entreprises dans la conduite des opérations d'exportation, mettre en relation d'affaires, d'entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs d'activité de l'économie nationale.

Et parmi ses missions nous avons :⁹³

- Fournir aux pouvoirs publics, sur leur demande ou de sa propre initiative, les avis, les suggestions et les recommandations sur les questions et préoccupations intéressant directement ou indirectement, au plan national, les secteurs du commerce, de l'industrie et des services.
- Organiser la concertation entre ses adhérents et recueillir leur point de vue sur les textes que lui soumettrait l'administration pour examen et avis.
- Effectuer la synthèse des avis, recommandations et propositions adoptés par les chambres de commerce et d'industrie et de favoriser l'harmonisation de leurs programmes et de leurs moyens.
- Entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs de l'économie nationale et leur expansion notamment en direction des marchés extérieurs.

⁹³<https://www.commerce.gov.dz/fr/chambre-algerienne-de-commerce-et-d-industrie-caci> consulté le 04/04/2023 à 21 :58

Elle est aussi chargée de :

- Mener des études et des réflexions sur la situation économique du pays et son évolution et de présenter aux pouvoirs publics ses points de vue sur les moyens de développer et de promouvoir l'activité économique nationale.
- Réaliser toute action et étude pouvant concourir à la promotion des produits et services nationaux sur les marchés extérieurs.
- Entreprendre des actions d'enseignement, de formation, de perfectionnement et de recyclage en direction des entreprises.

Pour mener à bien sa mission la chambre peut :

Engager des enquêtes à caractère socio-économique en liaison avec son objet et nécessaires à la réalisation de ses travaux.

Installer, en son sein, un centre de documentation chargé de la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'ensemble des données économiques régissant les différents secteurs d'activité de l'économie nationale relevant de son objet.

2.5. Le couloir vert :

Le couloir vert est un concept utilisé dans le domaine du commerce international pour désigner un processus simplifié de passage des marchandises à travers les frontières. Il vise à accélérer les procédures de douane et à réduire les formalités administratives, tout en maintenant les contrôles de sécurité nécessaires pour protéger la santé publique et l'environnement.⁹⁴

Il s'agit d'une subvention ou d'une facilitation accordée depuis septembre 2006 pour l'exportation des dattes, qui consiste à faciliter le passage des marchandises en douane, qui ne subissent que des contrôles documentaires, entraînant une réduction significative des retards d'expédition. . Cette exonération doit à terme être étendue à l'exportation d'autres produits périssables : produits agricoles frais et produits de la pêche.⁹⁵

Le concept de couloir vert a été particulièrement mis en avant pendant la pandémie de COVID-19, afin de faciliter la circulation des fournitures médicales et des équipements de

⁹⁴République algérienne démocratique et populaire ministre du commerce : les exportations hors hydrocarbure algérienne

⁹⁵Ati Takarli, les exportations hors hydrocarbures Algérienne, Paris, 2008

protection individuelle entre les pays, tout en maintenant les normes de sécurité sanitaires appropriées.

3. Évolution des exportations hors-hydrocarbures en Algérie :

Les exportation hors hydrocarbure pendant longtemps en était mis de côté par le gouvernement algérien à cause de l'exploitation continue et très lucratif des hydrocarbure qui rapporte largement plus mais c au cour des année 80 que la dose à changer suite à l'effondrement des cours de pétrole, sur les marchés extérieurs et de l'émergence rapide d'un service de la dette extérieure dépassant, de loin, les capacités de remboursement du pays.

Cette menace soulève la nécessité d'acquérir des moyens de paiement externes supplémentaires qui peuvent aider à répondre aux besoins d'importation. Dans un premier temps, les principaux produits hors hydrocarbures exportés par l'Algérie étaient des dérivés du pétrole, ce qui indique que la dépendance aux hydrocarbures est restée élevée et que la part des produits frais et des produits manufacturés dans les exportations totales hors hydrocarbures est restée faible.

Tableau 7 : Un échantillon entre 2008-2022 de L'évolution des exportations hors-hydrocarbures en milliards de dollars dans le tableau ci-dessous :

Année	Total des exportations hors hydrocarbure	Année	Total des exportations hors hydrocarbure	Année	Total des exportations hors hydrocarbure
2008	1.40	2013	1.05	2018	2.22
2009	0.77	2014	1.67	2019	2.1
2010	0.97	2015	1.50	2020	1.9
2011	1.23	2016	1.39	2021	4.5
2012	1.15	2017	1.37	2022	4.9

Source : Réaliser à partir des données des rapports annuels de la banque d'Algérie 2008/2022

Figure 5 : L'évolution des exportations hors hydrocarbure 2008-2022 en Milliards de dollars



Source : Réaliser avec les données du tableau précédent

Nous constatons à travers ce graphe une très grande instabilité dans les exportations hors hydrocarbure :

- De 2008 à 2009 nous constatons une baisse significative des exportations de 0.63 Milliards de \$
- De 2009 jusqu'à 2011 nous remarquons une légère augmentation continue de ces exportations mais ça reste faible de 0.46 pour atteindre 1.23 Milliards de \$.
- De 2011 à 2013 une baisse continue mais légère avec 0.18 Milliards de \$.
- En 2013 nous percevons une nette augmentation des exportations HHC depuis 2008, où sa atteint le record actuel de notre échantillon avec une augmentation de 0.62 milliards pour atteindre 1.67 milliards de \$.
- De 2014 à 2017 les exportations HHC ont subi une nouvelle baisse durant 4 ans consécutivement de 0.30 milliards de \$.
- Un fort accroissement des exportations HHC en 2017-2018 avec un solde de 2.22 milliards de \$.
- Nous remarquons encore une baisse de 2018 à 2020 en 2019 le monde a connu le début de la pandémie du covid 19, cela pourrait être la cause de la chute à 1.9 milliard de \$ en 2020.
- Enfin les exportations hors hydrocarbures ont connu une forte croissance allant de 1,9 milliards de \$ en 2020 à 4,9 milliards de \$ en 2022, soit une augmentation de 3 milliards

de \$. Même si la part des exportations hors hydrocarbures augmente, mais elle reste très faible.

En fin d'année 2022, L'Algérie a réalisé plus de 6 milliards de \$ d'exportations hors hydrocarbures du début de l'année à novembre 2022, ce qui confirme la politique initiée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Visant à libérer l'Algérie de la dépendance aux ressources en hydrocarbures, a précisé M. Rezig, en présence du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Yacine Hamadi, de nombreux responsables dans le secteur du commerce de plusieurs pays africains ainsi que nombre de membres du corps diplomatique des pays voisins accrédités en Algérie.

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat indique « *le gouvernement œuvre à la rationalisation des importations en vue de favoriser la transition d'un pays consommateur à un pays disposant de capacités de production permettant de couvrir les besoins nationaux et de réduire la facture des importations* ».

Il rajoute aussi que "le gouvernement est déterminé à booster l'activité de l'investissement et le climat des affaires à travers la révision de la loi sur l'investissement qui favorise, désormais, l'établissement de nouveaux partenariats en vue de mobiliser les ressources financières et les moyens technologiques afin d'assurer une croissance économique durable, tout en prenant en considération la sécurité écologique et les besoins du développement social".

Il a ensuite annoncé que l'Algérie vise à porter ce chiffre à 10 milliards de \$ en 2023 puis à 15 milliards de \$ en 2024. Ce qui est très prometteur pour la suite.⁹⁶

4. Les principaux clients de l'Algérie et les produits exportés en 2022 :

a. Les clients :

En ce qui concerne les principaux clients de l'Algérie, le responsable au ministère du Commerce (Abdelatif El Houari) a indiqué qu'il s'agit principalement de pays européens. La France arrive en tête avec 700 millions de \$. En 2^e et 3^e position, on retrouve l'Italie (415 millions de \$) et l'Allemagne (264 millions de \$). Les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie vers les États-Unis avoisinent les 415 millions de \$.

Quant aux pays africains, c'est la Tunisie qui représente le plus gros client de l'Algérie (124 millions de \$). La Côte d'Ivoire (70 millions de \$), Le Niger (63 millions de \$), le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal (30 millions de \$ chacun) arrivent derrière. Pour ce qui est

⁹⁶Source à l'ouverture de la 36^e édition de la manifestation internationale Assihar Tamanrasset.

des pays arabes, la Jordanie occupe la 1re place (55 millions de \$); l'Irak et la Syrie (20 millions de \$ chacun)⁹⁷

b. Les produits les plus demandés :

Les engrais agricoles qui arrivent en tête de liste (1,7 md \$; +28 %). Dans la suite du classement, on retrouve le fer et acier (500 millions \$; +30 %) ; le ciment (400 millions \$; +93 %) ; les détergents (48 millions \$). D'autres produits fortement demandés en Afrique ont battu des records. Il s'agit, entre autres, des détergents et du carton (9 millions USD), de l'eau minérale et des boissons gazeuses (17 millions \$).

5. Balance commerciale, exportations en Algérie 2010/2022 :

Réduire les importations, augmenter les recettes des exportations hors hydrocarbures et, en somme, rééquilibrer la balance commerciale, est l'un des principaux défis auxquels est confrontée l'économie algérienne. Après deux ans de crise sanitaire, 2022 est l'année pour y parvenir. Aider grandement par la politique mise en place qui est de bloquer totalement une grand parti des importations.

Le sous-directeur auprès du ministère du Commerce chargé de la promotion des exportations, Abdelatif El Houari, a indiqué, dimanche 15 janvier 2023, sur les ondes de la radio nationale que la balance commerciale de l'Algérie a enregistré durant l'année 2022 un excédent de 18,1 mds USD. Un chiffre qui dépasse les prévisions d'un excédent de 17,1 mds USD.⁹⁸

Figure 6 : Le graphe ci-dessous démontre l'évolution du commerce extérieur la décennie précédent :



Source : Site de la direction général du trésor publique

⁹⁷ Conférence sur la radio algérienne <https://www.youtube.com/watch?v=1V3uBpD-EXs&t=206s> consulté le 05/04/2023 11 :38

⁹⁸Farid Larbi , Traducteur-Réviser & Rédacteur janvier 2023

En outre, le responsable au sein du ministère du Commerce a fait savoir que la recette des exportations de l'Algérie hors hydrocarbures a atteint, en 2022, la somme de 6,06 mds USD, soit une hausse de 36 % par rapport 2021 (4,5 mds USD). Il a ensuite annoncé que l'Algérie vise à porter ce chiffre à 10 mds USD en 2023 puis à 15 mds USD en 2024.

Section 2 : La douane algérienne

Bien que considérées comme de simples trésoriers d'Etat, les administrations douanières, y compris les lois et réglementations en vigueur, sont dérivées du Code des douanes. Garantissant en permanence la maximisation de la rentabilité et l'accélération le traitement des transactions tout en sécurisant et contrôlent strictement tout transport terrestre de marchandises, air et mer. Cela en fait un acteur majeur au rôle très complexe, alors que trouvez décisif dans les affaires de commerce extérieur, l'administration des douanes est une institution essentielle pour réguler les échanges commerciaux internationaux, protéger les intérêts économiques et financiers du pays et lutter contre les activités illégales liées au commerce transfrontalier. Au cours de ce chapitre, seront présentées successivement les missions (classiques et Modernes) de la douane, l'organisation et le fonctionnement de l'administration des douanes.

1. Les missions de l'administration des douanes :

L'administration des douanes, étant à la porte du territoire national, s'est vue attribuer un ensemble de missions allant en adéquation avec l'importance du rôle de cet organisme dans la protection de l'économie nationale à travers ses missions classiques, d'une part, et dans la promotion des exportations hors hydrocarbures dans le but de rétablir les équilibres de la balance commerciale de l'économie algérienne à travers ses nouvelles missions, d'autre part⁹⁹.

1.1. Les missions classiques fiscales de la douane :

Par application de l'article 3 du code des douanes algérien et des textes législatifs ou réglementaires, la douane, en tant qu'administration fiscale de l'État, accomplit des missions classiques que l'on retrouve pratiquement dans tous les pays, et qui sont les suivantes :¹⁰⁰

- Réprimer tous les actes des personnes morales ou physiques qui enfreignent cette loi, y compris les populations frontalières.

⁹⁹ Art 3 du Code des Douanes Algérien.

¹⁰⁰L'article 3 du code des douanes algérien

- Encaisser les droits et taxes auxquels sont soumises les marchandises à leur importation et exceptionnellement, à leur exportation.
- Veiller à l'application de la législation concernant les changes lors du franchissement réel des frontières ou en matière de valeur en douane des marchandises déclarées à l'importation ou à l'exportation.
- Lutter contre la fraude douanière en matière de justification des éléments servant au contrôle de l'assiette des droits et taxes, à savoir : l'origine des marchandises, leur espèce tarifaire et leur valeur en douane ainsi qu'en matière de poids et de quantité.
- Veiller à l'application des mesures légales et réglementaires pour protéger la santé humaine, animale et végétale et prévenir l'introduction de bactéries susceptibles de contaminer les produits importés, y compris les animaux vivants (contrôles sanitaires et phytosanitaires, contrôles vétérinaires ; gestion de la qualité).

En résumé, l'article 3 du code des douanes algérien concerne l'élaboration des statistiques du commerce extérieur qui sont nécessaires pour la définition d'une politique du commerce extérieur ou intérieur fiable. Par ailleurs et eu égard à la mondialisation des économies, la douane est appelée de plus en plus à exercer des missions nouvelles tendant à protéger non seulement l'économie mais également à outiller les pouvoirs publics algériens de statistiques utiles à la prise de décision économique.

1.2. Les missions modernes économiques de la douane :

L'ouverture des frontières, le développement du commerce international, la mondialisation et le mode d'organisation et de fonctionnement de l'économie nationale ont amené les États à confier à la douane d'autres missions dans la perspective de protéger la santé publique, la morale publique, la sécurité publique et les droits de propriété industrielle, commerciale et intellectuelle. Lutter contre le trafic illicite des stupéfiants¹⁰¹, et la protection de la santé publique¹⁰².

L'article 190 de la loi de 1985 dispose que "la production, le transport, l'importation, l'exportation [...] de substances ou plantes vénéneuses stupéfiantes et non stupéfiantes ainsi que la culture des dites plantes sont fixées par voie réglementaire".

¹⁰¹L'ordonnance n° 75-9 du 17 février 1975 relative à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses et des stupéfiants (JORA n° 15 /1975).

¹⁰²La loi n° 85-05 du 16 février 1985 (JORA n° 8/1985), modifiée par la loi n° 88-08 du 26 janvier 1988 (JORA n° 4 /1988) relative à la protection et à la promotion de la santé.

L'article 243 de la même loi punit sévèrement la fabrication, la préparation, la transformation, l'importation, le transit, l'exportation, l'entreposage, le courtage, la vente, l'expédition et le transport des stupéfiants. Cette répression s'applique même lorsque les actes constitutifs de l'infraction sont accomplis à l'étranger.

La coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants intervient dans le cadre des conventions internationales suivantes :

- La Convention Unique de New York sur les stupéfiants, conclue le 30 mars 1961, adopté à Genève le 25 mars 1972.
- La Convention internationale relative à l'opium et aux stupéfiants (JORA n° 66/ 1963).
- La Convention sur les substances psychotropes faite à Vienne le 21 février 1971.
- La Convention des Nations-Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, conclue à Vienne le 20 décembre 1988
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 novembre 2000.
 - Veiller à la sécurité des personnes et des biens en participant à la quête des marchandises prohibées à titre absolu ou relatif
 - Assurer la protection aux frontières du patrimoine national en matière de flore et de faune menacées d'extinction en évitant que la flore et la faune protégée par la loi ne soient exporté illégalement.
 - Assurer la protection du patrimoine naturel, archéologique, artistique et culturel.
 - Assurer la protection aux frontières du patrimoine naturel, archéologique et environnemental.
 - Encourager les investissements à travers les facilitations douanières et les régimes douaniers économiques, promotion des exportations et protection de produit national.
 - Protéger les droits d'auteurs et de lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre l'importation et l'exportation illicites des biens culturels.

2. Organisation et fonctionnement des services de la douane algérienne :

Pour le bon fonctionnement des services et en vue d'assurer la circulation de l'information,

L'administration des douanes est organisée en services centraux, directions régionales, inspections divisionnaires et en bureaux de douane. Des services qui agissent en harmonie et dont les missions sont parfaitement complémentaires.

2.1. L'administration centrale : la direction générale des douanes(DGD) :

Sous la tutelle du directeur général des douanes, l'administration centrale des douanes est constituée de :¹⁰³

- Deux (2) directeurs d'études.
- Six (6) chefs d'études.
- L'inspection générale des services des douanes.
- Deux (02) centres nationaux à savoir :
- Centre national des transmissions et du système d'information des douanes (CNTSID).
- Centre national de formation douanière.

Des directions centrales suivantes :

- La direction de la législation, de la réglementation et des régimes douaniers.
- La direction de la fiscalité et des bases de taxation.
- La direction du renseignement et de la gestion des risques.
- La direction des enquêtes douanière... etc., (**Figure N 7**)

Les directions suscitées dans la figure N : 8 et pour plus de détaille voir l'annexe sont chargées chacune en ce qui la concerne :

- De participer à l'élaboration des textes législatifs et d'initier les textes réglementaires relatifs au droit douanier et d'assurer la cohérence dans l'élaboration des textes juridiques à caractère douanier émanant des autres directions techniques de la direction générale des douanes.
- De suivre et de participer aux travaux des organisations internationales en matière de bases de taxation.
- De veiller à l'exécution des décisions de justice définitives.
- De veiller à la prévention et à la sécurité des personnes et des infrastructures douanières.

2.2. Les directions régionales des douanes ; elle et charger de

- De veiller à la mise en place des procédures douanières établies et de la stratégie de la

¹⁰³ Décret exécutif n° 17-90 du 20 février 2017 portant organisation et attributions de l'administration centrale de la direction générale des douanes.

lutte contre la fraude et la contrebande.

- De rechercher, de collecter et d'exploiter le renseignement douanier.
- De traiter les recours et les doléances des usagers et de veiller à préserver l'image de la douane.
- De gérer les ressources humaines, de participer aux actions de perfectionnement des personnels, de veiller à l'amélioration constante de leurs conditions de vie et de travail et d'assurer le pouvoir disciplinaire et l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels de la direction régionale.
- De veiller à la conservation des archives régionales et locales de l'administration des douanes.

La direction régionale des douanes est organisée en :

- Sous-directions.
- Inspections divisionnaires des douanes.
- Bureaux de douane.
- Inspections principales.
- Recettes des douanes.

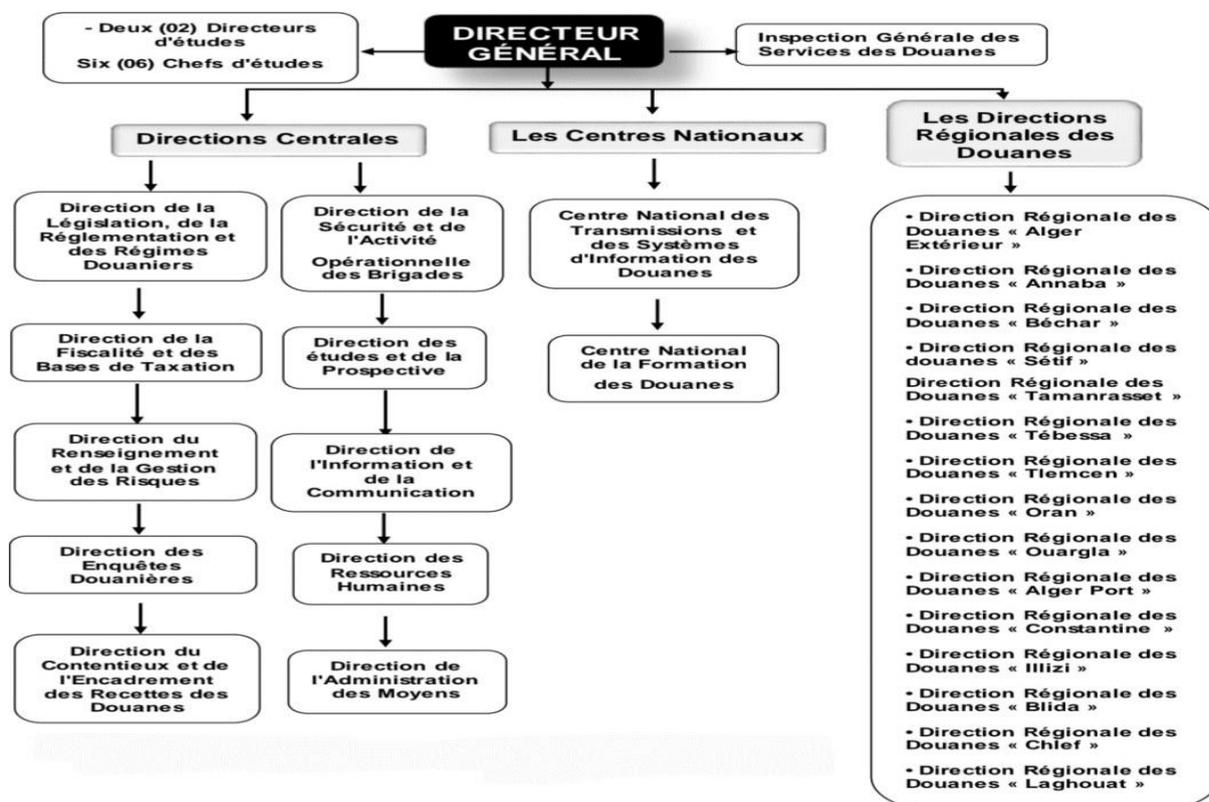
Pour l'exercice de ses missions, la direction régionale des douanes comprend :

- Une sous-direction de la technique douanière.
- Une sous-direction du contentieux douanier et du recouvrement.
- Une sous-direction de l'informatique et de la communication.
- Une sous-direction de l'administration des moyens.
- Une section des investigations et du renseignement douanier.

La direction régionale des douanes comprend deux (02) à six (06) inspections divisionnaires des douanes.

L'inspection divisionnaire des douanes couvre, selon l'importance des activités douanières et de la lutte contre la fraude et la contrebande, la circonscription territoriale de plusieurs wilayas, d'une wilaya ou d'une partie de wilaya.

Figure 7 : Direction centrale et les centres nationaux des douanes Algériennes



Source : Décret exécutif n°17-90 du 20 février 2017 portant organisation et attributions de l'administration centrale de la Direction Générale des Douanes.

2.3. L'inspection divisionnaire des douanes¹⁰⁴ :

Placée sous l'autorité du directeur régional et dirigée par un chef d'inspection divisionnaire, l'inspection divisionnaire des douanes est chargée notamment :

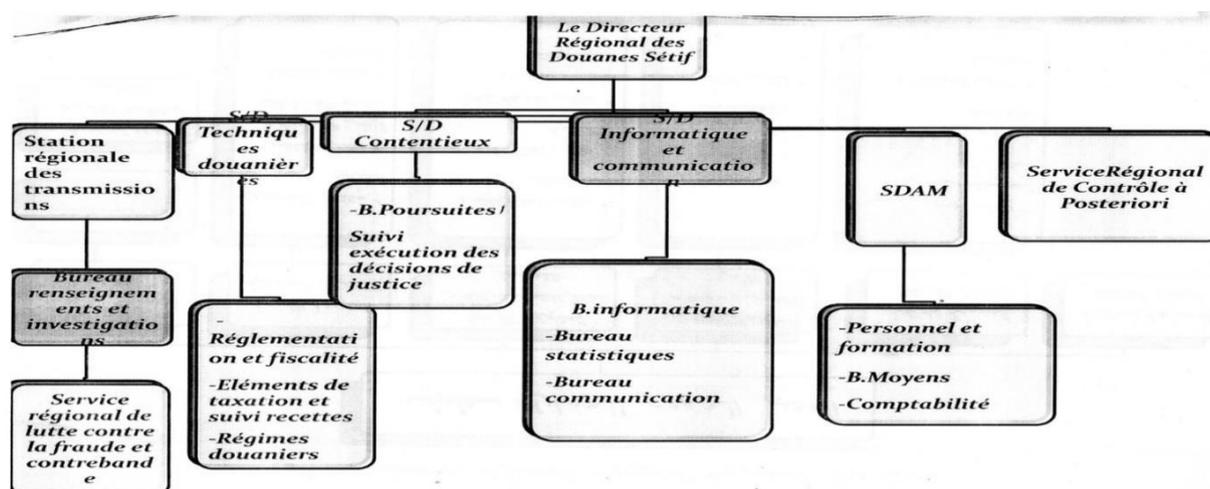
- De diriger et de contrôler l'activité des services chargés du contrôle des opérations commerciales et des services de la surveillance douanière de la circonscription.
- De veiller à l'application des lois, règlements et procédures douanières relatifs aux régimes douaniers autorisés par la législation et la réglementation en vigueur.
- De veiller au respect des règles régissant l'ouverture et l'exploitation des entrepôts de douane, des dépôts temporaires, des ports secs et des usines exercées.
- D'étudier et d'instruire les recours introduits par les opérateurs économiques et les usagers.
- D'exercer l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels mis à la disposition de l'inspection divisionnaire et de veiller à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.
- De veiller à la bonne conservation des archives de ses services.

¹⁰⁴ Décret exécutif n° 11-421 du 8 décembre 2011 fixant l'organisation et le fonctionnement des services extérieurs de la direction générale des douanes.

Le chef d'inspection divisionnaire assure, en outre, la représentation de l'administration des douanes auprès des autorités civiles et militaires relevant de sa circonscription. L'inspection divisionnaire des douanes comprend trois à six bureaux divisionnaires. L'inspection divisionnaire des douanes comprend, au moins, un bureau de douane et un service de la surveillance douanière.

Dans notre cas en se concentre sur l'inspection divisionnaire de Bejaia qui a son tours fait partie de la direction régional de Sétif

Figure 8 : Organigramme de la direction régional des douanes Sétif.



Source : Document interne à l'inspection divisionnaire des douanes de Bejaïa

2.4. L'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia :

2.4.1. Présentation de L'IDD Bejaia :

L'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia (IDD Bejaia) est une entité de la Direction Générale des Douanes Algériennes (DGD) qui est chargée de la supervision, du contrôle et de la réglementation des activités douanières dans la région de Bejaia c'est une circonscription territoriale relevant de la direction régionale de Sétif. Elle a pour mission de garantir la sécurité et la prospérité économique de la région en assurant le respect des réglementations douanières nationales et en luttant contre les activités illicites telles que la contrebande, le trafic de drogue et la fraude douanière.

2.4.2. Les tâches principales de l'IDD Bejaia comprennent :

- ✓ La collecte des recettes douanières :

L'IDD Bejaia est responsable de la collecte des droits de douane, des taxes et des impôts sur les importations et les exportations dans la région de Bejaia. Elle assure également le contrôle des transactions commerciales internationales afin de s'assurer que les droits de douane appropriés sont perçus.

✓ **La surveillance et le contrôle des activités douanières :**

L'IDD Bejaia surveille et contrôle les activités douanières dans la région, en s'assurant que les règles et les réglementations douanières sont respectées. Elle effectue des inspections régulières sur les marchandises importées ou exportées pour prévenir la contrebande et d'autres activités illicites.

✓ **La lutte contre la contrebande et les activités illégales :**

L'IDD Bejaia travaille en étroite collaboration avec les forces de l'ordre pour lutter contre la contrebande, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et la fraude douanière. Elle utilise des techniques de surveillance sophistiquées pour détecter les activités suspectes et mener des enquêtes.

✓ **La promotion du commerce légal :**

L'IDD Bejaia encourage les échanges commerciaux légaux en facilitant le commerce international. Elle fournit des informations et des conseils aux entreprises pour les aider à comprendre les réglementations douanières et les procédures d'importation et d'exportation.

L'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia est une organisation clé dans la protection de l'économie de la région de Bejaia en Algérie. Elle travaille pour assurer la conformité avec les règles et les réglementations douanières, la collecte des recettes douanières, la lutte contre les activités illicites et la promotion du commerce légal.

2.4.3. Les principaux organismes avec lesquels l'IDD Bejaia collabore :

L'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia (IDD Bejaia) travaille en étroite collaboration avec plusieurs organismes et autorités gouvernementales pour atteindre ses objectifs. Voici quelques-uns des principaux organismes avec lesquels l'IDD Bejaia collabore :

✓ **La Direction Générale des Douanes Algériennes (DGD) :**

L'IDD Bejaia est une division de la DGD et travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'organisation pour la mise en œuvre des politiques douanières nationales.

✓ **Les forces de l'ordre :**

L'IDD Bejaia travaille avec les autorités de police et de sécurité pour lutter contre la contrebande, le trafic de drogue et d'autres activités illicites dans la région.

✓ **Les autorités fiscales :**

L'IDD Bejaia collabore avec les autorités fiscales pour assurer le respect des règles et des réglementations fiscales en matière d'importation et d'exportation.

✓ **Les entreprises importatrices et exportatrices :**

L'IDD Bejaia fournit des conseils et des informations aux entreprises importatrices et exportatrices pour les aider à comprendre les règles et les réglementations douanières en vigueur.

✓ **Les partenaires internationaux :**

L'IDD Bejaia collabore avec les partenaires internationaux, tels que les douanes d'autres pays, pour faciliter les échanges commerciaux internationaux et lutter contre les activités illicites.

2.4.4. Les bureaux de l'inspection divisionnaire des douanes Bejaia ¹⁰⁵ :

✓ **Le bureau des techniques douanières et de la fiscalité (BTDF)** est chargé notamment :

- D'assurer la diffusion aux services de toutes les directives et instructions traitant des techniques douanières et de la fiscalité émanant de la hiérarchie ;
- De suivre la gestion des dossiers liés à la lutte contre la contrefaçon ;
- De suivre et de contrôler la délivrance des titres de passages en douane ;
- D'assurer un contrôle interne permanent des inspections principales de l'inspection divisionnaires des douanes concernée dans le domaine de son activité ;

✓ **Le bureau du contentieux et du recouvrement (BCXR)** est chargé notamment :

¹⁰⁵ Décision n°187 / DGD/SP/DE.400DU 06 jumadaethania 1435 correspondant au 06/avril 2014 fixant les missions des bureaux divisionnaires crée auprès des inspections divisionnaires des douanes

- De veiller à la régularité, sur la forme et sur le fond, des dossiers contentieux enregistrés par les receveurs poursuivants ;
- De vérifier et de suivre les procédures contentieuses différées par les receveurs devant les juridictions compétentes de 1^{er} et de 2^o degrés ;
- De transmettre la direction régional, avec avis motive, les dossiers contentieux faisant l'objet d'un pourvoi en cassation ;
- De transmettre à la direction régionale les états des affaires contentieuses reportées, chaque fin d'année ;
- ✓ **Le bureau des relations publiques et du système d'information(BRPI)** est chargé notamment :
 - D'appliquer et de suivre des actions arrêtées par hiérarchie destinés à renforcer la notoriété et l'image de l'institution douanière ;
 - D'accompagner les exportateurs et de vulgariser les facilitations douanières Instituées à leur profit ;
 - D'asseoir le partenariat « douane-entreprises » ;
 - D'organiser des séminaires, journées d'études et d'autres événements sur des thèmes intéressant l'administration des douanes, en collaboration avec la hiérarchie ;
 - De mettre à la disposition des usagers du service public douanier l'information et la documentation technique ;
- ✓ **Le bureau de l'administration des moyens(BAM)** est chargé notamment :
 - D'assurer la gestion des moyens humains et matériels de l'inspection divisionnaire ;

De tenir à jours les fichiers pour tout ce qui relève de la gestion des effectifs exerçant au niveau de l'inspection divisionnaire ;

 - D'élaborer les tableaux de mouvements périodiques du personnel au sein de la circonscription dans la limite des prérogatives du chef de l'inspection divisionnaire ;
 - De gérer le parc automobile de l'inspection divisionnaire ;

- De tenir l'inventaire de l'ensemble des biens meubles et immeubles affectés aux services rattachés à l'inspection divisionnaire ;

✓ **Le bureau des régimes douaniers économiques (BRDE)** : est chargé notamment :

- D'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi du bénéfice des régimes douaniers économiques ;

- De veiller au suivi des acquis à caution souscrits auprès des services de la circonscription ;

- De soumettre à la hiérarchie, pour orientation, toute difficulté rencontrée dans le traitement des dossiers relatifs aux régimes douaniers économiques ;

- D'assurer, en collaboration avec le bureau des relations publiques et du système d'information, la vulgarisation des régimes douaniers économiques ;

Lorsque l'inspection divisionnaire des douanes n'est pas dotée du bureau des régimes douaniers économiques, les missions ci-dessus sont assurées par le bureau des techniques douanières et de la fiscalité.

✓ **Le bureau des éléments de taxation (BET)** est chargé notamment :

- D'analyser les documents relatifs à la déclaration de valeur en douane, de collecter l'information relative aux valeurs déclarées, d'en constituer une banque de données et de la transmettre au fur et à mesure au bureau régional des éléments de taxation et du suivi des recettes ;

- De veiller à la diffusion de l'information en matière des éléments de taxation au niveau des bureaux de douane relevant de l'inspection divisionnaire des douanes concernée ;

- D'assister les autres services de l'inspection divisionnaire demandeurs en matière des aspects liés aux éléments de taxation ;

- D'assurer un contrôle interne permanent des services de l'inspection divisionnaire dans le domaine de son activité ;

Lorsque l'inspection divisionnaire des douanes n'est pas dotée du bureau des éléments de taxation, les missions ci-dessus sont assurées par le bureau des techniques douanières et de la fiscalité.

✓ **Service du contrôle à posteriori (SCAP) :**

Le service du contrôle à posteriori en douane est une fonction de vérification qui est effectuée après le passage des marchandises en douane. Les douanes sont des administrations publiques qui ont pour mission de collecter les droits et taxes sur les marchandises qui traversent les frontières, et de s'assurer que ces marchandises respectent les règles et les normes en vigueur. Le contrôle à posteriori est l'une des tâches principales des services douaniers pour garantir l'intégrité et la sécurité de la chaîne logistique internationale.

Le contrôle à posteriori en douane vise à identifier les éventuelles anomalies, les fraudes et les infractions douanières, et à proposer des mesures correctives pour les corriger et les prévenir à l'avenir. Ce type de contrôle permet également de renforcer la confiance des partenaires commerciaux et des autorités de réglementation dans les processus et les procédures douanières.

✓ **Inspection principal aux sections (IPS) :**

Elle est principalement chargé de s'assurer de la recevabilité de la déclaration en douane et de son enregistrement des documents d'accompagnement, d'assurer le dédouanement des marchandises importées et exportées, de classer les marchandises arrivant à l'expiration du délai de déclaration solennelle, et de rédiger le formulaire de dépôt pour soumission. Aux brigades et aux collecteurs, Proposer au responsable de l'inspection départementale d'annuler le formulaire de déclaration en douane enregistré selon le texte en vigueur, et enfin rédiger un rapport d'activité mensuel à transmettre au supérieur.

✓ **L'inspection principale aux opérations commerciales (IPOC) :**

Elle se charge de l'opération exportatrice comme importatrice de prés, durant son acheminement en s'assurant en premier lieu, de la conformité des marchandises avec les documents commerciaux, du classement tarifaire, de l'origine et de la valeur de la marchandise.

Elle visite sur place les marchandises, prélève des échantillons pour d'éventuelles analyses et établie le certificat de visite ainsi que les bons à enlever sur présentation de la quittance de paiement, comme elle contrôle les opérations concernant les dépôts et entrepôts.

Elle opère sur présentation de la déclaration, des contre visites ou des contre vérifications sur l'opération globale effectuée puis envoie les déclarations au receveur pour liquidation

comptable et perception des droits et taxes et enfin élabore les premiers éléments constitutifs du dossier contentieux (avis sommaire, procès-verbal...)

✓ **L'inspection principale aux régimes particuliers (IPRP) :**

Elle est créée suite à la décision N° 58/DGD/CAP/DE.400 du 14/10/1998, elle est chargée d'effectuer les opérations de dédouanement en paiement ou en franchise des droits et taxes relatives, en premier lieu, aux marchandises dépourvues de caractère commercial importées ou exportées, ainsi que celles contenues dans les envois destinés aux ambassadeurs, aux services diplomatiques et consulaires et aux membres étrangers de certains organismes internationaux siégeant ou représentés en Algérie. En second lieu, celles liées aux véhicules, accompagnés ou non, importés ou exportés par les particuliers ainsi qu'aux véhicules cédés par les missions diplomatiques.

Puis en troisième lieu, celles relatives aux déménagements effectués par les agents Diplomatiques et assimilés nationaux rappelés en Algérie ; aux déménagements effectués par les nationaux émigrants rentrant définitivement sur le territoire national ainsi qu'aux déménagements effectués par les résidents ou les étrangers quittant définitivement le territoire national ; et enfin aux envois, à titre gratuit, dans le cadre d'échange culturel.

✓ **L'inspection principale aux brigades (IPB) :**

Placée sous l'autorité d'un inspecteur principal aux brigades, elle est chargée :

- D'animer, coordonner et contrôler l'activité des brigades sur le terrain ;
- D'assurer la rotation périodique des agents des brigades ;
- De suivre la gestion des divers moyens (habillement, de communication, de barrages et de visite) nécessaires à l'exercice de l'activité des brigades.
- Elle est chargée de participer aux investigations dans le cadre de la lutte contre la fraude effectuée par le service régional de la lutte contre la fraude et veiller à la sécurité des personnes, des biens meubles et immeubles implantés dans la circonscription de l'inspection divisionnaire.

Pour l'exercice de ses missions, l'inspecteur principal aux brigades est assisté par un officier d'administration divisionnaire et des chefs des brigades des divers services.

✓ **Inspection principale de visite au voyageur port (IPVV Port) :**

Il est chargé de la vérification de leur effet personnelle, la vérification de leur marchandises et moyen de transport avec la déclaration verbale, liquider et veiller à la déclaration de tous droits et taxes à la charge des voyageurs, prend en charge les marchandises des voyageurs mais au dépôt

✓ **Inspection principale des visites voyageuses aéroport (IPVV aéroport) :**

La même chose que le précédent sauf les moyens de transport.

✓ **Inspection principale aux hydrocarbures (IPH) :**

Elle est chargée de surveiller les installations pétrolières et tous les moyens de collecte, stockage, transport des hydrocarbures aussi que tous les instruments de comptage des hydrocarbures, mesure avant/après, mouvement des hydrocarbures au niveau des bacs de stockage, procédures d'ouverture / fermeture des vannes de plombage (callait)

✓ **L'Inspection Principale Aux Suivi des Acquits à Caution (IPSAC) :**

Elle est chargée principalement du suivi des matériels admis en Algérie sous les différents régimes douaniers économiques, notamment, le matériel admis sous le régime de l'admission temporaire et l'étude des dossiers relatifs aux régimes douaniers économiques.

✓ **Les recettes Bejaia commerce (RBC) :** Ils occupent et exercent les attributions des comptables publics et sont chargés par la loi de :

- suivre les créances douanières et les dossiers de remboursement ;
- veiller au bon archivage et conservation de l'ensemble des documents comptables et des déclarations après paiement des droits et taxes ;
- il est chargé de veiller à la bonne conservation des marchandises non dédouanées dans les délais réglementaires et leur mise sous dépôt de douane ; des marchandises confisquées, saisies ou abandonnées ainsi que des marchandises périssables, risquant d'altérer la bonne qualité des autres marchandises ou présentant un danger sur l'hygiène, la santé et la sécurité des personnes.
- Il assure la vente aux enchères des marchandises mises en dépôt.

✓ **Recette Bejaia contentieux (RBCX) :**

Cette recette a été créée par décision du DGD, le 10 janvier 2007 et mise en place le 2 janvier 2008, pour se charger de :

- l'ensemble des actes liés à la gestion des litiges douaniers,
- les poursuites judiciaires, au recouvrement forcé des droits et taxes et amendes encourues
- la conservation et à la vente des marchandises saisies, confisquées ou abandonnées,
- les actes qui sont consécutifs aux contentieux douaniers formalisés par les inspections principales du bureau de douane et les autres services compétents en matière de lutte

contre la fraude et la contrebande et exerçant leurs activités dans la circonscription territoriale de l'IDD de Bejaïa.

En résumé, l'IDD Bejaïa travaille en étroite collaboration avec plusieurs organismes gouvernementaux et partenaires internationaux pour atteindre ses objectifs de collecte de recettes douanières, de surveillance et de contrôle des activités douanières, de lutte contre la contrebande et les activités illicites et de promotion du commerce légal. Le schéma ci-après résume l'organisation de l'Inspection Divisionnaire des Douanes de Bejaïa

2.4.5. Les mécanismes douaniers des promotions des exportations :

a. Les régimes douaniers économiques adaptés à l'activité d'exportation :

- **Le perfectionnement actif :**

Le régime du perfectionnement actif permet aux entreprises établies sur le territoire national d'importer en admission temporaire, en suspension des droits et taxes des marchandises destinées à être réexportées après avoir subi une ouvraison, transformation ou complément de main d'œuvre.

Le bénéfice de ce régime est réservé aux importateurs qui mettent en œuvre eux-mêmes les marchandises importées avec possibilité toutefois d'utilisation de la sous-traitance nationale et de programmation d'une fabrication scindée entre entreprises.

Ce régime est accordé directement par les services des douanes de wilaya du lieu d'importation des marchandises après dépôt préalable d'une demande établie sur modèle annexe à la circulaire suscitée et d'une copie du contrat d'exportation domiciliée auprès d'une banque ou tout autre document tenant lieu de commande ferme à l'exportation au sens des usages du commerce international.

Le délai de réexportation des produits obtenus(ou compensateurs) est fixé par l'autorisation du service des douanes en conformité avec le contrat d'exportation avec possibilité de prorogation pour des raisons justifiées.

L'assignation de ce régime est subordonné à la constitution d'une caution fixée par le receveur des douanes en garantie des droits et taxes suspendus et ce en fonction du risque encouru par l'administration des douanes.¹⁰⁶

- **Le rapprovisionnement en franchise :**

Ce régime consiste à accorder l'exonération totale ou partielle des droits et taxes à l'importation à des marchandises identiques ou équivalentes à celles contenues ou utilisées dans ou pour la fabrication des marchandises exportées et qui ont fait l'objet lors de leur importation d'une mise à la consommation.

L'objectif est d'offrir aux entreprises la possibilité de répondre rapidement et favorablement à des commandes à l'exportation en utilisant pour la fabrication des marchandises dédouanées pour la consommation intérieure ou encore des produits déjà fabriqués mais grevés de droits et taxes.

Pour assurer la compétitivité des produits sur le marché extérieur en termes de coût, l'exportateur pourra demander le bénéfice du régime du réapprovisionnement en franchise à l'importation, pour remplacer les marchandises importées utilisées pour la fabrication des produits d'exportation.

Le bénéfice de ce régime doit dans tous les cas être sollicité et obtenu auprès du bureau des douanes d'exportation, pendant le cycle de fabrication des marchandises ou avant exportation des produits pour permettre l'exercice du contrôle douanier. Le contenu du dossier à déposer auprès du service des douanes est précis dans la décision du Directeur General des Douanes.¹⁰⁷

¹⁰⁶Art. 174 et 175 du code des douanes - Circulaire n 147/DGD/100 du 02.03.1988

¹⁰⁷ Code des douanes - Art. 186 à 189.
Decision du 10.4.91 du Directeur General des Douanes
Note circulaire nû 122/DGD/D.110 du 06.7.1991.

- **Le drawback**¹⁰⁸ :

Le drawback est l'un des régimes d'imposition et d'exonération fiscale partie de la production de biens d'exportation. Il est largement utilisé. Quelques administrations peuvent combiner les déficiences avec d'autres systèmes, par exemple dédouanement intérieur, importation temporaire ou entrepôt douanier.

D'une manière générale, la déclaration en douane peut être définie comme un régime douanier qui permet de recevoir une compensation totale ou partielle lors de l'exportation de marchandises les droits et taxes à l'importation qui ont affecté ces biens ou produits exportés ou consommés pendant la production.

Le régime du drawback offre les avantages suivants aux administrations nationales et aux personnes intéressées :

- ✓ Il favorise la création d'activités d'ordre économique à l'échelon national ;
- ✓ Il permet d'assurer la protection des intérêts du Trésor en ce qui concerne les marchandises importées mises à la consommation sur le territoire douanier ;
- ✓ Il offre des solutions aux personnes intéressées lorsque d'autres régimes tels que l'admission temporaire ne peuvent pas être appliqués aux marchandises.
- ✓ Il y a tout de penser que les modalités d'application seront forcément conformes au dispositif normalisé de la convention de Kyoto et que conséquemment :
- ✓ Le paiement du drawback ne devrait pas être conditionné par la déclaration d'intention d'exportation lors de la mise à la consommation des marchandises importées et susceptibles d'être réexportées ou intégrées dans des biens à exporter

- **Admission temporaire des emballages vides :**

L'admission temporaire des emballages vides en Algérie est une procédure douanière qui permet aux importateurs d'importer temporairement des emballages vides sans payer de droits et taxes douanières, à condition que ces emballages soient destinés à être réexportés dans un délai déterminé.

En Algérie, cette procédure est régie par la réglementation douanière en vigueur, notamment par la **circulaire n°1631/2006 du 21 décembre 2006** relative aux régimes économiques douaniers.

Pour bénéficier de cette procédure, les importateurs doivent présenter une demande d'admission temporaire auprès de la douane algérienne, en fournissant les documents nécessaires tels que la facture commerciale, la déclaration de douane et la garantie bancaire.

¹⁰⁸ La Convention de Kyoto

Les emballages vides admis temporairement en Algérie doivent être clairement identifiables et ne doivent pas être modifiés ou transformés durant leur séjour sur le territoire. Ils doivent également être réexportés dans les délais impartis, généralement dans les 6 mois suivant la date d'importation.

Si les emballages vides ne sont pas réexportés dans les délais impartis, les importateurs doivent payer les droits et taxes douanières, ainsi que les pénalités prévues par la réglementation en vigueur en Algérie.

Le délai de la validité du régime de l'admission temporaire d'emballage au profit des transformateurs et producteurs exportateurs est à douze (12) mois. Ce régime est prorogé sur demande du bénéficiaire selon le délai nécessaire à la réalisation de l'opération.¹⁰⁹

b. Les Facilitations visant à accompagner les entreprises dans la prospection des marchés extérieures :

Les entreprises d'aujourd'hui sont confrontées à un monde de plus en plus mondialisé, où la prospection de nouveaux marchés extérieurs est essentielle pour assurer leur croissance. Cependant, cette tâche peut être complexe et exigeante. C'est pourquoi des facilitations ont été mises en place pour accompagner les entreprises dans cette démarche stratégique. Ces initiatives visent à fournir des ressources, des conseils et des opportunités pour aider les entreprises à explorer et à pénétrer avec succès de nouveaux marchés à l'étranger, nous citons :

- **Exportation des échantillons**¹¹⁰

Dans le cadre de la prospection des marchés extérieurs, les exportateurs sont autorisés à exporter des quantités raisonnables de marchandises à titre d'échantillons.

En effet, Tout échantillon peut être exporté temporairement, sous réserve de souscription d'une déclaration en détail dispensée de caution, assortie d'un engagement de réimportation.

La durée de l'exportation temporaire est accordée en fonction de l'opération envisagée, et sur présentation de justifications (invitation, contrat).

A l'expiration des délais de l'exportation temporaire, les échantillons peuvent faire l'objet, à titre d'apurement, soit de réimportation, soit d'exportation définitive à partir de l'étranger :

- ✓ **l'échantillon est réimporté** : la déclaration d'exportation temporaire est apurée par une déclaration de réimportation.
- ✓ **l'échantillon est cédé à titre onéreux à l'étranger** : la déclaration d'exportation temporaire est apurée par la souscription d'une déclaration d'exportation définitive à

¹⁰⁹Guide pratique de l'exportateur algérien 2021

¹¹⁰Décision n°4 du 03 février 1999 fixant les conditions d'application de l'article 180 du code des douanes

laquelle doit être jointe une facture domiciliée ou une attestation établie par une banque intermédiaire agréée en Algérie certifiant le rapatriement du produit de vente en devise.

- **Exportation temporaire des marchandises pour foire et expositions :**

Les services des douanes autorisent l'exportation temporaire des marchandises pour les exportateurs désirant participer à des foires et expositions à l'étranger. Cela leur permet de dénicher des clients à l'international ce qui peut booster leurs exportations.¹¹¹

- c. **Facilitation visant à réduire les délais de dédouanements :**

- **La vérification physique des marchandises destinées à l'exportation sur le site de la société :**

L'administration des douanes peut autoriser la visite physique des marchandises déclarées à l'exportation dans les locaux de l'opérateur. Un agent des douanes est désigné pour assister à l'empotage du conteneur et procède à son scellement.¹¹²

- **Etablissement des déclarations en douane d'exportation au niveau des bureaux de douane intérieur :**

Un exportateur désirant réaliser une expédition de marchandises vers l'étranger n'est pas obligé de déposer la déclaration d'exportation au niveau du port sortie. Il peut se rapprocher du bureau des douanes le plus proche de son entreprise pour y accomplir les formalités d'exportation. La déclaration en douane est alors déposée et traitée au niveau de ce bureau.

La marchandise est acheminée directement vers le port de sortie pour qu'elle soit chargée directement sur le moyen de transport (bateau) sans la soumettre à des contrôles par les services des douanes du port de sortie.

- **Traitement prioritaire des déclarations en douane d'exportation :**

Les déclarations en douane d'exportation sont traitées d'une manière prioritaire par les services des douanes.

Ainsi, des instructions fermes leurs ont été données dans ce sens par l'administration centrale

- **L'instauration du statut de l'Opérateur Economique Agréé OEA :**

Cette mesure vise à développer un partenariat avec des entreprises identifiées méritant la confiance de l'administration sur la base de leur moralité, solvabilité et antécédents notamment en matière douanière et fiscale et qui réalisent des opérations régulières.

Cette mesure a pour objectifs d'offrir un service adapté aux besoins des entreprises, et soutenir leur compétitivité économique.

¹¹¹<https://douane.gov.dz/spip.php?article80#:~:text=Exportation%20temporaire%20pour%20foires%20et,de%20foires%20ou%20manifestation%20similaires>. Consulté le 12/05/2023 à 16 :38

¹¹² Guide l'exportateur algérien Les formalités douanières Etape par étape 2021

Un opérateur économique agréé (OEA) se définit comme un opérateur économique au sens de l'article 5, point 5), du CDU, jugé digne de confiance dans le cadre des opérations douanières qu'il accomplit et autorisé, à ce titre, à bénéficier de certains avantages sur l'ensemble du territoire. Le programme OEA est ouvert à tous les opérateurs économiques, y compris les petites et moyennes entreprises quel que soit leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement internationale. Les opérateurs économiques n'ont aucune obligation légale de devenir OEA.¹¹³

Section 3 : Le Rôle de l'inspection divisionnaire des douanes de Bejaïa dans les exportations hors hydrocarbure :

La douane de Bejaïa joue un rôle important dans le contrôle et la vérification des produits à l'exportation, avec la lourde tâche d'être responsable du deuxième plus grand port d'Algérie.

1. Réflexions et découvertes au fil de notre stage :

Pendant notre stage, nous avons eu l'opportunité d'accompagner les agents de la douane au port de Bejaïa dans leurs locaux et d'observer attentivement leur travail quotidien, en prenant des notes, Le tableaux suivant et réaliser à partir de nos prise de notes :

Tableau 8 : Les différents produits exportés depuis le port de Bejaïa et leur destination

Pays destinataire	Produit exporté
Tunisie	Mélasses
Libie	Emballage en papier
Mauritanie	Liège
Arabie saoudite	Laiterie
Maroc	Jus
Jordanie	Boisson gazeuse
Empira arabe unis	Graisse végétale
Liban	Eau minérale
France	Huile végétale
Italie	Patte de poulet
Espagne	Bouchat de bouteille
GB	Plastique
Turquie	Papier film
Serbie	Sucre
La Grèce	
Portugal	

Source : Document interne à l'inspection divisionnaire des douanes de Bejaïa.

¹¹³<https://www.qualitairsea.com/newsroom/guide-du-transport-international/articles/oea-operateur-economique-agree-definition-et-avantages#:~:text=Entr%C3%A9e%20en%20vigueur%20le%201er,acc%C3%A9r%C3%A9r%20les%20proc%C3%A9dures%20de%20d%C3%A9douanement>. Consulté le 15/05/2023 à 20 :36

Selon les questions posées aux douaniers de Bejaia aux niveaux d'IPS, nous avons constaté que le groupe Cevital est l'entreprise qui exporte le plus dans la région de Bejaia. Cevital est mondialement reconnue en tant que premier exportateur de sucre, réputé pour la qualité de ses produits. Cependant, le gouvernement a récemment mis en place une nouvelle loi qui interdit à ces entreprises, comme Cevital, d'exporter avant de satisfaire entièrement le marché local et de remplir un quota d'exportation, ce qui réduit considérablement les quantités de produits exportés. Selon les inspecteurs des douanes de Bejaia, on observe un rythme très médiocre, avec l'exportation d'un conteneur de 2 pieds tous les 2 à 3 mois, ce qui est extrêmement faible.

Notre maitre de stage nous a présenté ce tableau montrant l'évolution des exportations à Bejaia entre 2021 et 2022 :

Tableau 9 : L'évolution des exportations a Bejaia entre 2021/2022.

	TOTAL 2021		TOTAL 2022		Evolution %
Nombre de déclarations		901		1273	41%
Valeur (DA)	BEJAIA	35 604 792 101,20	BEJAIA	22 395 12799 5,90	-37%
Tonnage (Kg)		630 001 291,96		262 093 983,59	-58%
Nature des marchandises	Produits alimentaires, produits agroalimentaire, produits électroménagers, clinker, ciments, liège, verre, produits céramiques, plaque de plâtre, pattes de poulets, couches bébés, emballage en carton et déchets de papier, plaques alvéoles, produits en plastique, jouets.		Sucre blanc- sucre roux, mélasse, emballage en papier, liège, produits laitiers, boissons gazeuses, jus, caroube, pattes de poulets, produits céramiques, produits en plastique (plaques, films, bouchons) ouate, eau minérale, graisse végétale, huile, alimentaire, aluminium, cuivre, étain, plomb et autres.		
Pays de destination	Pays de l'union Européenne Pays de l'UMA, Emirats arabes Unies, Arabie saoudite, canada, chine, Vietnam, inde, Turquie, Jordanie, Syrie, Liban, bénin, Cameroun, Sénégal, Congo, Burkina Faso, cote d'ivoire, Ghana, Bangladesh, Singapour.		Tunisie – Lybie – Mauritanie – Arabie saoudite – Maroc – Jordanie – Liban – Emirat arabes unies- Cameroun – France – Italie Espagne – Albanie – Sénégal – Portugal – chypre – Grèce – G/Bretagne – Turquie – inde – Vietnam – Serbie – Monténégro – somalie ... etc.		

Source : Document interne à l'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia.

À la suite de cela, nous avons effectué une visite des bureaux de recevabilité où tous les dossiers d'exportation/importation passent pour vérification et contrôle via le système SIGAD.

Le SIGAD, également connu sous le nom de système d'information et de gestion automatisée des douanes, a pour mission de vérifier les dossiers d'exportation et de décider du

circuit par lequel le produit va transiter (circuit vert - rouge), en fonction de sa nature et des facilités accordées. Par exemple, les produits périssables peuvent bénéficier du circuit vert.

Chaque opérateur dispose d'un code spécifique pour accéder au SIGAD, et c'est l'informaticien qui est chargé de la maintenance du système. Il fournit aux différents agents d'inspection les codes d'accès nécessaires pour effectuer les vérifications via le SIGAD.

Les documents observés lors de la vérification dans le SIGAD comprennent :

1. La chemise
2. Les cachets des transites
3. Les 4 déclarations :
 - Déclaration de la banque
 - Déclaration de la douane
 - Déclaration du retour
 - Déclaration du déclarant
4. les pièces jointes :
 - 610 factures
 - 620 copie du registre de commerce
 - 648 biel (commission dédiée transport)
 - 655 I 'identifiant fiscal

En cas de dossier incomplet ou de manque de documents, il y a un rejet complet avant la commission.

Après avoir passé avec succès par le SIGAD, le dossier d'exportation est ensuite transféré aux inspecteurs vérificateurs au bureau de l'IPOC (Inspection Poste-Opérationnelle de Contrôle). Leur rôle consiste à vérifier les marchandises, que ce soit en se rendant chez l'exportateur pour une vérification sur place ou en utilisant des scanners pour une inspection minutieuse. Le type de vérification dépend du circuit et de la nature des marchandises. En Algérie, la législation facilite grandement les vérifications douanières, ce qui encourage les exportations.

Cependant, malgré ces facilitations, certains produits bénéficient de priorités par rapport à d'autres. Les produits périssables et les produits encombrants en sont les meilleurs exemples, et ils sont exportés avant des produits tels que le sucre.

Selon nos recherches, le gouvernement accorde des facilitations douanières aux exportateurs, ce qui constitue également une contribution supplémentaire de la douane. Ces facilitations sont mises en place à travers les régimes économiques douaniers, qui offrent des incitations fiscales, financières et administratives. Parmi ces incitations, on retrouve :

1. Visite du site et dédouanement à distance.
2. Délivrance d'un titre de passage douanier (TPD), pour les exportations effectuées par route
3. La mise en place du circuit vert le quel en a déjà parler, qui permet l'approbation du permis d'exportation sans contrôle des marchandises

4. Autorisation préalable et soumission de la déclaration avant l'arrivée des marchandises.

Selon les agents douaniers de Bejaia, la douane joue un rôle essentiel dans les processus d'exportation, mais elle n'est pas la seule entité gouvernementale à contribuer à cette activité. En plus de leurs devoirs et obligations douanières, d'autres organismes gouvernementaux apportent également leur soutien pour faciliter les exportations et encourager les entreprises.

Les tâches douanières à l'exportation sont : le suivi des marchandises et vérifié leur conformité au nom de sécurité et de contrôle documentaire afin d'empêcher les fraudes et la contrebande pour une exportation par voie maritime 1101 l'exportateur doit avoir le dossier suivant au complet :

1. Facture domiciliée
2. Engagement de rapatriement
3. Déclaration sur l'honneur de l'origine de la marchandise
4. Liste de colisage
5. Bon de pesée
6. Demande de mis en quais exportation
7. Attestation de passage au scan obligatoire sauf accompagné sur site

Les agents douaniers de Bejaia ont partagé avec nous un exemple d'exportation du **groupe CEVITAL** décrivant les étapes à suivre pour assurer le bon déroulement du processus d'exportation :

2. Démarches préalables à l'exportation :

L'exportation de marchandises est un processus complexe qui nécessite des démarches préalables essentielles pour assurer sa réussite. Avant de pouvoir expédier des produits vers un marché étranger, les exportateurs doivent entreprendre une série d'étapes et de procédures pour se conformer aux réglementations douanières, aux exigences légales et aux normes internationales.

2.1. Préparation du dossier de domiciliation bancaire :

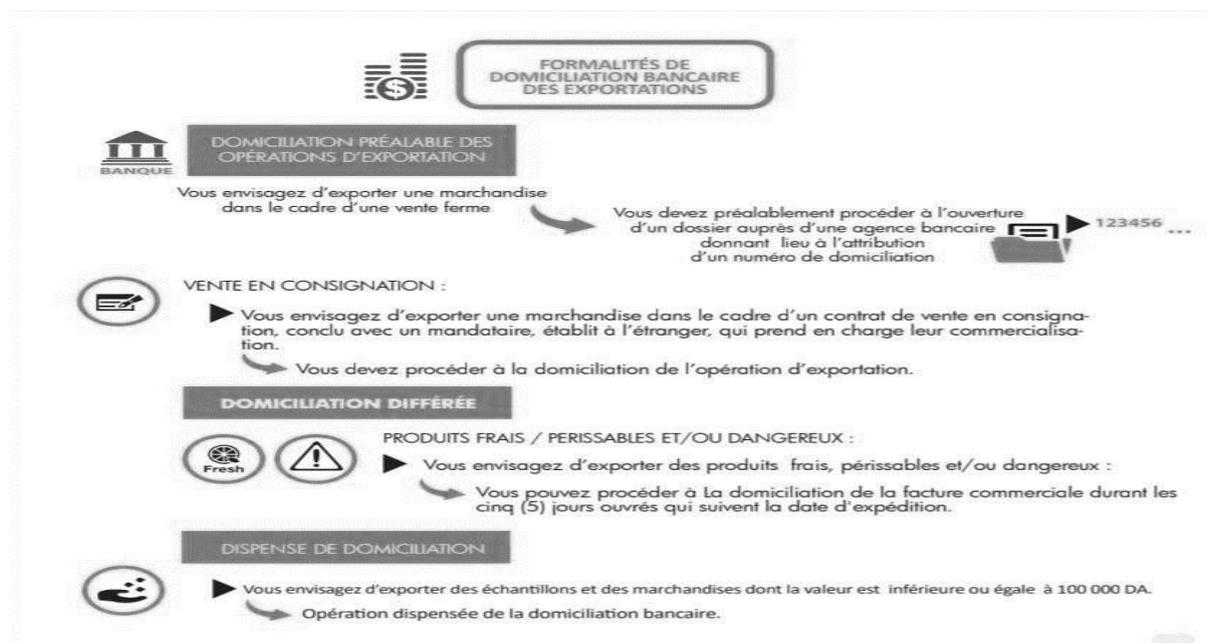
La domiciliation bancaire préalable consiste à choisir pour un dossier d'importation ou d'exportation de service ou de marchandise, une banque agréée, qui se chargera de sa réalisation du début jusqu'à la fin.

La domiciliation bancaire doit comporter les documents suivants :

- Le nom commercial de la banque domiciliaire
- Le numéro de domiciliation attribuée au dossier (le code de la wilaya Bejaia).
- Numéro d'agrément, guichet et l'année de domiciliation.

- Domiciliation, nature du contrat conclu entre l'acheteur et le vendeur.
- Domiciliation effectuée par l'agence bancaire durant l'année considérée, la monnaie de facturation.
- La date de domiciliation.
- Le cachet de la banque intermédiaire agréée, la signature et la griffe du chef d'agence.

Figure 9 : Les étapes à suivre pour la réalisation de la domiciliation.



Source : Guide de l'exportateur 2021

2.2. Réservation des conteneurs et choix de la compagnie de transport :

Dans cette étape le groupe Cevital doit effectuer les tâches suivantes :

- **Les besoins de Cevital** : Avant de réserver des conteneurs, Cevital évalue la quantité et le type de marchandises qu'elle souhaite expédier. Cela aidera à déterminer le nombre et la taille des conteneurs dont elle a besoin.
- **La recherche des compagnies de transport par Cevital** : Les bureaux transit de Cevital Effectue des recherches pour trouver des compagnies de transport qui proposent des services de conteneurisation dans la région où Cevital souhaiterait expédier ses marchandises. Elle peut consulter des annuaires en ligne, demander des recommandations à d'autres entreprises ou contacter des associations professionnelles du transport maritime pour obtenir des informations sur les compagnies fiables.

- **les options de compagnies de transport** : Comparer les compagnies de transport en fonction de critères tels que la réputation, l'expérience, les services offerts, les tarifs, la couverture géographique, la fréquence des expéditions, les types de conteneurs disponibles, etc. Cette évaluation aidera Cevital à restreindre les choix à quelques compagnies de transport potentielles.
- **Le contact entre Cevital et les compagnies sélectionnées** : La communication avec les compagnies de transport présélectionnées pour discuter des besoins d'expédition. Elle peut leur poser des questions sur leurs services, demander des devis et obtenir des détails sur la disponibilité des conteneurs.
- **Le choix d'une compagnie de transport** : Après avoir comparé les offres, évalué les réponses et pris en compte d'autres facteurs importants, Cevital choisit la compagnie de transport qui répond le mieux à ses besoins.
- **La réservation des conteneurs** : Une fois que Cevital a choisi une compagnie de transport, elle procède à la réservation des conteneurs nécessaires. La compagnie la guidera à travers les étapes de réservation et fournira les détails concernant le chargement, le dépôt et la récupération des conteneurs.

3. Etablissement de la déclaration en douane d'exportation :

L'établissement de la déclaration en douane d'exportation est une étape essentielle dans le processus d'exportation, permettant de fournir les informations nécessaires sur les marchandises et de satisfaire aux exigences réglementaires douanières. Cette déclaration facilite le suivi et le contrôle des exportations, garantissant ainsi la conformité et la transparence des opérations commerciales.

3.1. Documents à joindre au dossier :

Lorsque le groupe Cevital souhaite exporter elle doit présenter les marchandises au bureau des douanes le plus proche : à l'effet de souscrire la déclaration d'exportation, les douaniers de Bejaia ont pris le temps de nous expliquer les documents nécessaires à joindre

- **La facture** : La facture d'exportation est un document commercial utilisé dans les opérations d'exportation pour détailler les informations relatives à la vente de produits ou de marchandises à un acheteur situé dans un pays étranger. Elle diffère légèrement d'une facture de vente domestique en raison des exigences spécifiques liées aux transactions internationales (annexe 4).

- **la déclaration en détail** : la déclaration en détail des marchandises fait référence à un processus administratif obligatoire lors de l'importation ou de l'exportation de marchandises. Cette déclaration consiste à fournir des informations détaillées sur chaque article afin de permettre une évaluation précise des droits de douane, des taxes et des réglementations applicables. (annexe 5)
- **Registre du commerce et carte fiscale** : Le registre de commerce regroupe un ensemble d'informations concernant l'entreprise comme sa dénomination, sa forme juridique, l'adresse de son siège social, son capital social, les noms et prénoms des associés, ses codes d'activités (annexe 6).
- **Pour la carte fiscale** : également appelée carte d'identification fiscale, est un document délivré par l'autorité fiscale pour identifier une entreprise sur le plan fiscal. Elle attribue un numéro d'identification fiscale unique à l'entreprise, qui est utilisé pour les obligations fiscales, telles que la déclaration des revenus, le paiement des impôts et la communication avec l'administration fiscale.
- **Documents de transport (connaissance)** ; également Appelé (bill of lading) : (bon de chargement, de fret) est le document matérialisant le contrat de transport maritime conclu entre le chargeur et le transporteur maritime. Il est également un titre représentatif des marchandises. C'est un titre de possession endossable (chambre de commerce internationale) Le connaissance est le titre qui est remis par le transporteur maritime, ou son représentant, à l'expéditeur propriétaire de la marchandise en reconnaissance des marchandises que son navire va transporter (annexe 7).
- **Certificat d'origine de la marchandise** : C'est Une formule déterminée qui permet d'identifier les marchandises et dans laquelle l'autorité ou l'organisme habilité à la délivrer certifie expressément que les marchandises auxquelles le certificat se rapporte sont originaires d'un pays donné. Ce certificat peut également comporter une déclaration du fabricant, du producteur, du fournisseur, de l'exportateur ou de toute autre personne compétente (annexe 8)
- **Engagement de rapatriement** : C'est un accord ou à une obligation contractuelle dans lequel une entreprise exportatrice s'engage à rapatrier les revenus générés par ses activités d'exportation vers son pays. Cela peut être une exigence imposée par les autorités gouvernementales ou une pratique volontaire de l'entreprise pour contribuer au développement économique de son pays d'origine (annexe 9).

- **La note d'expédition** : Egalement connue sous le nom de bon de livraison ou de bon d'expédition, est un document utilisé lors de l'expédition de marchandises pour enregistrer les détails de la livraison. C'est un document interne à l'entreprise qui accompagne les marchandises et qui est généralement remis au destinataire pour confirmer la réception des articles.

La note d'expédition est un document essentiel dans le processus d'expédition des marchandises, car elle permet de suivre et de vérifier les envois, de documenter les preuves de livraison et de résoudre tout différend éventuel. Elle peut également être utilisée à des fins de facturation et de suivi des stocks. (Annexe 10)

Enfin un mandat du commissionnaire en douane qui justifie sa représentation du gérant de la société envers l'administration des douanes.

3.2. Enregistrement de la déclaration d'exportation (IPS vers IPOC vers inspecteur vérificateur) :

Suite la constitution du dossier auparavant cité, il a été transmis au bureau de recevabilité des dossiers pour qu'il fasse objet d'une vérification de l'existence des documents et de quelques éléments de la déclaration nécessaires (la griffe du transit, et sa signature, ...etc.)

Lorsque les documents ont été jugés recevables et sans manque, il a été procédé au dépôt de la déclaration sur le système SIGAD qui l'a qualifié d'un « circuit rouge ou vert selon la nature de la marchandise ».

Une fois les contrôles de recevabilité effectués, la déclaration doit être présentée à un vérificateur pour contrôle documentaire et/ou physique afin de s'assurer de la légalité des mentions détaillées de la déclaration.

- **Contrôle documentaire des déclarations :**

Le contrôle des documents est effectué par des inspecteurs vérificateurs rattachés à l'IPCOC et ce contrôle permet de s'assurer de la concordance des énonciations mentionnées dans la déclaration avec les éléments figurants sur les documents qui le joint, afin d'attirer l'attention de l'inspecteur vérificateur sur les points sur lesquels il fallait accentuer son contrôle.

Inspecteur vérificateur peut se contenter d'une inspection formelle (documentaire) et détenir une déclaration détaillant l'authenticité des marchandises sans vérification physique des marchandises et la déclaration est acceptée comme étant conforme à la documentation.

4. Vérification des marchandises :

Tous en prenant en considération les mentions faites par l'agent de LIPOC l'inspecteur vérificateur vérifie les marchandises lorsqu'il juge utile de le faire à la vérification de tout ou une partie de ces marchandises déclarées. Cependant le circulaire n° 67/DGD/ CAB/D.110 du 10 septembre 1999 relative aux procédures de dédouanement, dispose que « les agents vérificateurs devons impérativement et sous peine d'en répondre personnellement et périodiquement en cas d'existence de marchandise de fraude, et de procéder d'une visite systématique des marchandises et des moyen de transport ».

La vérification est donc, l'opération par laquelle la douane procède à l'examen physique des marchandises à fin de s'assurer que leur nature ; leur origine ; leur Provenance, leur quantité ; et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration en détail.

Dans les cas où les marchandises sont contrôlées dans un bureau intérieur, elles seront exemptées du contrôle dans le bureau de sortie

4.1. Empotage des conteneurs :

C'est une étape essentielle dans la logistique de l'exportation, l'objectif principal de l'emportage des conteneurs est de maximiser l'efficacité de l'espace disponible tout en assurant la sécurité des marchandises. Cela permet de réduire les risques de dommages pendant le transport et de faciliter la manipulation et le déchargement des conteneurs une fois arrivés à destination, en résumé que cette dernière est une étape clé dans le processus d'exportation où les marchandises sont chargées et sécurisées à l'intérieur d'un conteneur de transport pour assurer leur protection et leur efficacité pendant le voyage.(annexe 11)

4.2. Liquidation de la déclaration d'exportation :

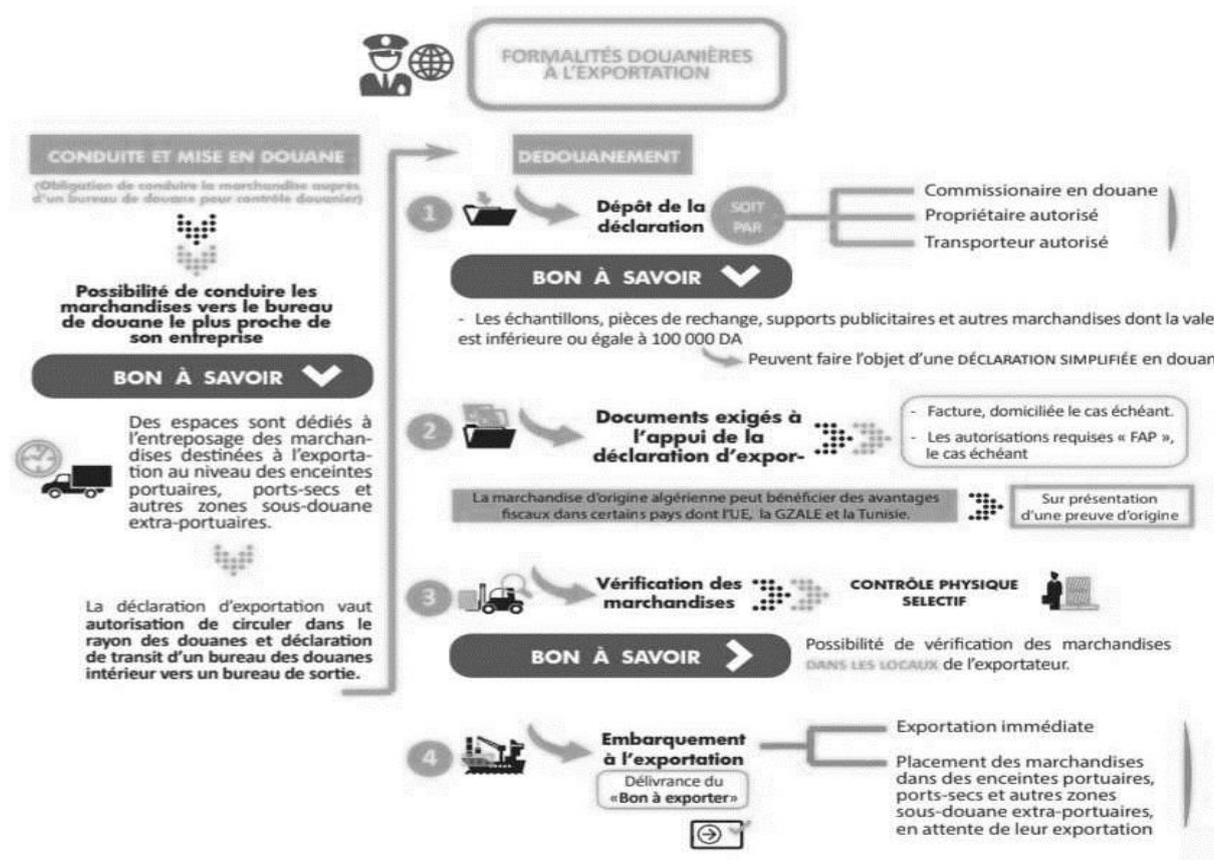
La clarification des droits et taxes exigibles comprend le calcul des taxes sur la base de la déclaration détaillée ou du résultat de la vérification physique des marchandises par la personne responsable après vérification de la déclaration et des marchandises.

5. Embarquement des marchandises :

Après avoir respecté toutes les étapes précédentes, vient la brigade commerciale qui procède à la délivrance de bons à exporter. Les marchandises autorisées à l'exportation ont été embarquées immédiatement à destination du pays d'exportation (annexe12).

Afin de mieux comprendre les procédures de dédouanement voici une représentation de toutes les formalités douanières à l'exportation données par les douanes du port :

Figure 10 : Les formalités douanières à l'exportation.



Source : Guide de l'exportateur 2021

Conclusion :

Les exportations d'hydrocarbures, telles que le pétrole et le gaz, ont longtemps été la principale source de revenus pour l'Algérie, contribuant de manière significative à son économie. Cependant, il est de plus en plus crucial pour le pays de diversifier ses exportations hors hydrocarbures afin de réduire la dépendance aux fluctuations des prix du pétrole et du gaz, et de promouvoir une économie plus résiliente et diversifiée.

La douane algérienne occupe une position centrale dans les échanges commerciaux internationaux du pays. Elle est chargée de superviser, de réguler et de contrôler les flux de marchandises à travers les frontières, en veillant à l'application des réglementations douanières et à la sécurité économique du pays.

Les mécanismes et procédures de l'administration des douanes en Algérie jouent un rôle essentiel dans les exportations hors hydrocarbures. Ils simplifient les formalités douanières, réduisent les délais de dédouanement et préviennent la fraude. Ces mesures favorisent une gestion douanière efficace et renforcent la confiance des acteurs économiques, facilitant ainsi le développement des échanges commerciaux.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Conclusion générale :

L'action de la douane algérienne s'inscrit dans le cadre de sa mission essentielle à vocation économique qui se traduit principalement dans la mise en œuvre des mesures de politiques commerciales, tarifaires, fiscales et financières du gouvernement.

Pour mener à bien ses missions, et en harmonie avec l'environnement mondial de plus en plus concurrentiel et sélectif en matière de coûts, l'administration des douanes apparaît avant tout comme la garante des intérêts économiques et fiscaux des Etats et participe à la sauvegarde de l'ordre public, la sécurité publique et la santé publique, mais sa mission essentielle n'est plus seulement liée à la protection d'un espace national.

La douane est devenue un acteur du commerce international dont elle s'efforce de favoriser le développement, elle traduit et met en œuvre la politique commerciale de l'Etat et joue un rôle de premier plan dans les processus d'intégration régionale.

L'importance du commerce extérieur d'un pays se mesure par les performances économiques enregistrées par ce dernier. En effet, les exportations permettent de mettre en évidence, les ressources et les capacités productives de l'entreprise, ce qui lui permet de tourner vers le marché extérieur et de se forger une place.

En Algérie, les indicateurs économiques du pays révèlent que l'économie algérienne est non seulement dépendante des exportations des hydrocarbures, mais également tributaire des importations des biens de consommation et d'équipements nécessaires à la consommation nationale et au développement du Pays. Ce qui induit à un handicap majeur à long terme menaçant l'économie algérienne.

C'est dans ce contexte que l'État Algérien a pris quelques mesures visant à la création des organismes et institutions chargés de la promotion des exportations tels que la CAGEX, PROMEX, FSPE, ALGEX. La procédure d'exportation peut être justifiée par plusieurs raisons. A ce propos F. David écrit : «L'exportation n'est ni maléfique en soi ni bénéfique, mais nécessaire »¹¹⁴. Cette constatation s'appuie sur des raisons de principe. Il faut exporter à la fois pour ne pas mettre en danger un des grands équilibres économiques et assurer ainsi la survie des entreprises.

¹¹⁴F. David In, « Le mythe de l'exportation », Calmann-Lévy, 1971, p.67.

La douane joue un rôle primordial dans les échanges internationaux, dans la mesure où elle met en place, non seulement, des processus de traitement accélérés, mais également des contrôles efficaces qui garantissent la perception des recettes, la conformité aux législations nationales, ainsi que la sécurité et la protection de la société. Nous avons souligné l'importance de la douane en tant qu'organisme chargé de réglementer les échanges commerciaux internationaux. La douane joue un rôle crucial dans la collecte des taxes et des droits de douane, la vérification des documents d'exportation, ainsi que dans la protection de la sécurité et de la conformité des marchandises.

Grâce à notre recherche bibliographique et à notre stage à l'Inspection Divisionnaire des Douanes de Bejaia, nous avons pu répondre à notre problématique initiale. Nous avons mis en évidence le rôle essentiel de la douane dans les opérations d'exportation des produits hors hydrocarbures en Algérie et avons fourni des informations concrètes sur les procédures, les défis et les initiatives mises en place pour faciliter ces opérations : Nous avons identifié les procédures douanières spécifiques qui doivent être suivies pour exporter des produits hors hydrocarbures en Algérie. Cela comprend la préparation des documents nécessaires, la classification des marchandises, le paiement des droits de douane et des taxes, ainsi que les contrôles douaniers effectués pour garantir la conformité et la sécurité des exportations.

La douane assure la conformité des marchandises exportées aux réglementations nationales et internationales, ce qui garantit la sécurité et la protection des intérêts du pays exportateur ainsi que des pays importateurs. Elle collecte les taxes et droits de douane, contribuant ainsi aux recettes publiques et à l'économie nationale. En outre, la douane fournit des services d'assistance et de conseil aux exportateurs, les aidants à comprendre les procédures douanières, à préparer la documentation nécessaire et à se conformer aux exigences spécifiques de chaque marché. Cela facilite le processus d'exportation et réduit les obstacles administratifs auxquels les entreprises peuvent être confrontées.

Nous pouvons conclure que la douane contribue de manière significative aux opérations d'exportation des produits hors hydrocarbures en assurant le respect des règles et réglementations, en facilitant les échanges commerciaux, en collectant les droits et taxes, en contrôlant la conformité des produits et en luttant contre la fraude.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bibliographie

Ouvrage :

- A. Bairoch, (P), Diagnostic de l'évolution économique du Tiers-Monde, 1900-1968
- B. Becuwe(S), Blancheton(B) Dans Regards croisés sur l'économie 2017/2 (n° 21)
- C. Beitone(A), Cazorla (A), Dollo(C), dictionnaire de science économique, 2013
- D. Bouveret –Rivat .(C)et Mercier Suissa©, Revue internationale P.M.E, L'essentiel des stratégies d'internationalisation des entreprises 2007 ,2000
- E. Chebbah (K) évolution du commerce extérieur de l'Algérie 1980-2002 constat et analyse » revue n°07, faculté des sciences économiques et de gestion UMMTO
- F. Chehrit (K) dictionnaire des termes de la banque, finance, bourse, assurance et de l'impôt-fiscalité 2em Edition 2006
- G. Deloitte China Tax Guide:Corporate Taxation 2021
- H. François (D) Le mythe de l'exportation, Calmann-Lévy, 1971
- I. Greenward (D) l'encyclopédie économique, en 1984
- J. Hachette Education. Le dictionnaire des sciences économiques et sociales 2002
- K. Hugot (J) et Fouquin (M), « Back to the future« Back to the future : tradecosts and the two globalizations, 1827-2014 », CEPII WorkingPaper, n°2016-13 »
- L. Jihad (N) IDE, Spillovers Technologiques et Performances Exportatrices des Économies Émergentes et en Développement, Volume 2,2021
- M. Kaczorowska-Ireland, (A). European Union Law. 4em Edition 2021
- N. Krugman(P), Obstfeld(M) Economie internationale 2006,7em Edition
- O. krugman(P), Obstfeld(M), Melitz(M).Commerce international : théorie et politique 7em Edition 2018
- P. Lacoste (D) Stratégies d'internationalisation des entreprises. Menaces et opportunités, 2011
- Q. Legrand (G) et Martini. (H) Commerce international, 2008
- R. Leloup(J-M) franchise - droit et pratique, ,4em edition 2004
- S. Mankiw ,(G). "Principes d'économie" 5em Edition 2018
- T. Marseille (J). Le Commerce de l'Algérie de 1924 à 1938 : interprétation des termes de l'échange. Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 63, n°232-233, 3e et 4e trimestres 1976.édition Persée L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)
- U. Mayrhofer (U) Management Stratégique /2007
- V. Mazerolle (F), économie international ,3em edition , 2008
- W. Nyahoho (E), Proulx (P), Ricardo le commerce international théorie, politique et perspectives industrielle /2006

- X. Onana(A), Bikay(J), Wanda (R) Les déterminants de la compétitivité des franchises internationales : une analyse empirique du cas du Cameroun, Revue Congolaise de Gestion 2013
- Y. Parham (S) China's Borderlands: The Fault line of Central Asia. 2017

Revue de presse :

- Article de presse rédigé par les étudiants de l'IFAG d'Agen Maxime Cocq, Cécilia Elbaz, Gaëtan Lopez et Laurie Sevin
- Ian Penny, vice-président, Services bancaires aux PME, Banque CIBC revu de presse Québec le 8 nov. 2017
- courrier international pour les hydrocarbures Ukraine, paris
- République algérienne démocratique et populaire ministre du commerce : les exportations hors hydrocarbure algérienne
- la 36e édition de la manifestation internationale Assihar Tamanrasset.
- Farid Larbi, Traducteur-Réviser & Rédacteur janvier 2023
- courrier international pour les hydrocarbures Ukraine site internet, paris journal online
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement(CNUCED), cadre de politique Commerciale en Algérie

Rapports administratifs :

- Rapport state 10 mois 2017 en Algérie
- Rapport du commerce extérieur de marchandises neuf mois 2022 Algérie

Cours

- Economie Internationale Fabrice MAZEROLLE Notes de cours 2008 Dernière mise à jour le dimanche 2 avril 2008. 3ème année de Licence – Aix
- Dr N.Bennacer/Module économie international//univ bejaia 2021-2022

Décrets, articles du code des douanes :

- U.S. Customs and Border Protection : A Strategic Plan for Securing the Homeland
- Zhou Hanhua et Shen Wenguang China's Customs Law, 2012
- Guanghua Yu Intellectual Property Rights in China
- Le décret executive n°96- 93 du 03/03/1996
- L'article 3 du code des douanes algérien

- L'ordonnance n° 75-9 du 17 février 1975 relative à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses et des stupéfiants (JORA n° 15 /1975).
- La loi n° 85-05 du 16 février 1985 (JORA n° 8/1985), modifiée par la loi n° 88-08 du 26 janvier 1988 (JORA n° 4 /1988) relative à la protection et à la promotion de la santé
- Décret exécutif n° 17-90 du 20 février 2017 portant organisation et attributions de l'administration centrale de la direction générale des douanes.
- Décret exécutif n° 11-421 du 8 décembre 2011 fixant l'organisation et le fonctionnement des services extérieurs de la direction générale des douanes
- Décision n°187 / DGD/SP/DE.400DU 06 jumada ethania 1435 correspondant au 06/avril 2014 fixant les missions des bureaux divisionnaires crée auprès des inspections divisionnaires des douanes
- La décision N° 58/DGD/CAP/DE.400 du 14/10/1998
- Art. 174 et 175 du code des douanes - Circulaire n 147/DGD/100 du 02.03.1988
- Code des douanes - Art. 186 à 189.
 - Decision du 10.4.91 du Directeur General des Douanes
 - Note circulaire nû 122/DGD/D.110 du 06.7.1991.
 - La Convention de Kyoto
 - La circulaire n°1631/2006 du 21 décembre 2006
 - Décision n°4 du 03 février 1999 fixant les conditions d'application de l'article 180 du code des douanes

Thèses doctorat :

- Douar Brahim Thèse de doctorat en sciences économiques, université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou : 2015-2016 Essai d'analyse du processus d'internationalisation des PME algériennes : un défi pour les compétences du dirigeant
- Okaci-laceb thèse de doctorat sciences économiques, mise à niveau et problématique de compétitivité dans la démarche stratégique de l'entreprise industrielle algérienne face a l'économie de marche, université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou faculté des sciences économiques, 2014

Sites Internet

- <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/commerce-exterieur.html>
- https://www.plandetudes.ch/documents/10136/7479629/HISTOIRE_9e_LIVRE_ELEVE_th10_pp_130_143.pdf/875e2004-3df3-4a49-b02b-6a1385ec0a54
- <https://www.absparis.org/glossaire/commerce%20international#:~:text=Deux%20th%C3%A9ories%20C3%A0%20l'origine,pays%2C%20produisant%20chacun%20deux%20biens>

- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/theories-du-commerce-international/>
- <https://www.lumni.fr/>
- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/theories-du-commerce-international/>
- http://coursduged1.free.fr/Contenu/Cours_micro/Chap%207%20-%20les%20rendements%20d%27echelle.pdf
- <https://www.journaldunet.fr/>
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/270049-balance-commerciale-et-balance-des-paiements>
- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1248#:~:text=Les%20exportations%20sont%20les%20ventes,qui%20comprennent%20les%20livraisons%20intracommunautaires>
- <https://international.groupecreditagricole.com/fr/>
- <https://www.aps.dz/en/economy/tag/AfCFTA>
- <https://www.eurofiscalis.com/>
- <https://fastercapital.com/fr/contenu/Les-avantages-de-l-exportation-pour-votre-entreprise.html>
- <https://www.eurofiscalis.com/lexiques/exportation-concertee/#:~:>
- https://www.emploi-stage-environnement.com/portage-piggy-back_ID176.html
- <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/>
- <https://blog.pumpup.fr/5-bonnes-raisons-pour-s-exporter-a-l-etranger>
- <https://www.lapresse.ca/>
- <https://www.wcoomd.org/fr/about-us/what-is-customs.aspx>
- <https://governmentciomedia.com/us-citizenship-and-immigration-services>
- <https://www.agenceecofin.com/la-une-de-lhebdo/2502-64238-sonatrach-le-geant-africain-qui-tient-la-dragee-haute-aux-leaders-mondiaux-du-secteur-de-l-energie>
- <https://www.algerie360.com/reserves-de-petrole-lalgerie-dans-le-top-20-mondial-en-2023/>
- <https://www.courrierinternational.com/>
- <https://www.algex.dz/algex/nos-missions>
- <https://www.cagex.dz/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=1V3uBpD-EXs&t=206s>
- <https://douane.gov.dz/>

ANNEXES

Les annexes :

Annexe 1 : Les missions classiques fiscales de la douane

- Assurer l'application de la loi douanière à l'entrée et à la sortie du territoire douanier régissant la circulation des marchandises (art85 du CDA « pendant l'examen des marchandises dans les conditions prévues à l'art 84 toute manipulation de nature à modifier la présentation des marchandises objet de l'examen est interdite »), des personnes (Ex : art 50 du CDA portant sur le droit du contrôle de l'identité des personnes par l'administration des douanes) et des capitaux
- Réprimer tous les actes des personnes morales ou physiques qui enfreignent cette loi, y compris les populations frontalières.
- Assurer la surveillance douanière générale dans le rayon des douanes qui comprend les frontières terrestres, les zones maritimes et les zones aériennes (notamment les aéroports internationaux), et dans les zones sous douane : (magasins, aires de dépôt temporaires, ports secs, entrepôts, usines exercées et zones franches)
- Encaisser les droits et taxes auxquels sont soumises les marchandises à leur importation et exceptionnellement, à leur exportation.
- Veiller à l'application de la législation concernant les changes lors du franchissement réel des frontières ou en matière de valeur en douane des marchandises déclarées à l'importation ou à l'exportation.
- Lutter contre la fraude douanière en matière de justification des éléments servant au contrôle de l'assiette des droits et taxes, à savoir : l'origine des marchandises, leur espèce tarifaire et leur valeur en douane ainsi qu'en matière de poids et de quantité.
- Veiller à l'application des mesures légales et réglementaires édictées concernant la protection de la santé des personnes, des animaux et des végétaux pour éviter l'introduction de germes susceptibles de contaminer les produits importés, y compris les animaux vivants (contrôle sanitaire et phytosanitaire, contrôle vétérinaire et contrôle de la qualité).
- Appliquer les mesures de rétorsion édictées à l'encontre des pays qui pourraient soumettre les produits nationaux à des mesures discriminatoires et moins favorables que celles appliquées à d'autres pays (par le biais des surtaxes). Les dispositions actuellement applicables en matière d'instauration de droits compensateurs et de droits anti-dumping, sont les articles 8 et 12 à 15 de l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux

règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises

- Appliquer les mesures de préservation de la production nationale contre la concurrence déloyale des produits étrangers importés en les soumettant à des valeurs administrées (jusqu'à leur suppression en août 2001) et leur remplacement en partie par le droit additionnel provisoire (DAP) institué par la loi de finances complémentaire à celle de 2001 précisément son art. 24., ou à des valeurs fourchettes stipulées par la circulaire N°114/DGD/SP/D400/D410 du 01/03/2007 qui a pour objet la mise en œuvre de ces valeurs et à des normes et des spécifications techniques algériennes de fabrication, de qualité, d'indications ou de conditionnement
- Contrôler la légitimité de l'origine des marchandises lorsque des conventions prévoyant l'octroi de préférences commerciales et tarifaires sont conclues avec un pays (Ex : la Jordanie) ou une communauté de pays (Ex : Accord d'Association Algérie - Union européenne de décembre 2002 signé à Barcelone).
- Appliquer les mesures de prohibitions édictées tant à l'importation qu'à l'exportation aussi bien à destination ou en provenance d'un ou de plusieurs pays, sachant que la prohibition peut être absolue (interdiction générale) ou partielle (des restrictions quantitatives, contingentement quantitative, de conditionnement ou de soumission à des formalités administratives particulières).

Annexe 2 : Les missions de l'administration centrale : la direction générale des douanes

De participer à l'élaboration des textes législatifs et d'initier les textes réglementaires relatifs au droit douanier et d'assurer la cohérence dans l'élaboration des textes juridiques à caractère douanier émanant des autres directions techniques de la direction générale des douanes.

- De concevoir le référentiel des normes d'élaboration des procédures à caractère douanier et d'en assurer l'actualisation.
- D'élaborer et de promouvoir les procédures relatives aux régimes douaniers et aux régimes particuliers.
- De participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière fiscale, d'avantages fiscaux et de bases de taxation et d'en soumettre les projets à la direction de la législation, de la réglementation et des régimes douaniers pour garantir leur cohérence.

- De suivre et de participer aux travaux des organisations internationales en matière de bases de taxation.
- D'assurer le suivi des dossiers de recours relatifs aux bases de taxation soumis à la commission nationale de recours.
- De participer à l'élaboration des textes législatifs et d'initier les textes réglementaires en matière de renseignement et de gestion des risques et d'en soumettre les projets à la direction de la législation, de la réglementation et des régimes douaniers pour garantir leur cohérence.
- D'élaborer la charte des contrôles douaniers et de veiller à sa mise en œuvre.
- D'élaborer la stratégie de lutte contre la fraude et de veiller à sa mise en œuvre.
- De définir le système des contrôles douaniers et d'orienter les services déconcentrés dans sa mise en œuvre.
- De mener les missions d'enquêtes d'envergure nationale en collaboration avec les autorités compétentes.
- De prendre en charge les litiges et le règlement des différends douaniers.
- D'assurer la gestion des affaires contentieuses et transactionnelles relevant de la compétence de l'administration centrale et de suivre celles relevant de la compétence des services déconcentrés des douanes.

Annexe 3 mission de la direction régionale des douanes :

- De veiller, sur la base d'indicateurs de performance, à l'application des lois et règlements en vigueur ainsi que des instructions et directives de la direction générale des douanes.
- De veiller à la mise en place des procédures douanières établies et de la stratégie de la lutte contre la fraude et la contrebande.
- De rechercher, de collecter et d'exploiter le renseignement douanier.
- De traiter les recours et les doléances des usagers et de veiller à préserver l'image de marque de l'institution douanière au niveau de la circonscription régionale.
- De participer à l'informatisation et à la maintenance des équipements informatiques de l'ensemble des services de la circonscription régionale.

- D'exercer le contrôle interne de l'activité des services, bureaux, postes et brigades des douanes.
- De gérer les crédits et les dépenses de toutes natures mises à la disposition du directeur régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire.
- De gérer les ressources humaines, de participer aux actions de perfectionnement des personnels, de veiller à l'amélioration constante de leurs conditions de vie et de travail et d'assurer le pouvoir disciplinaire et l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels de la direction régionale.
- De veiller à la dotation des services en infrastructures, moyens et équipements de travail de toutes natures et de veiller à leur bon entretien.
- De veiller à la sécurité des personnels, des usagers et des biens au sein des services des douanes.
- De veiller à la conservation des archives régionales et locales de l'administration des douanes.
- D'élaborer, de consolider les statistiques et les bilans d'activités de l'ensemble des services et de les transmettre, en tant que de besoin, à l'administration centrale de la direction générale des douanes.
- De représenter la direction générale des douanes au niveau de la circonscription régionale concernée auprès des autorités civiles et militaires.

Annexe

4 :

la

facture



Address: Nouveau Quai - Port de Bejaia - Bejaia - Algeria
 Phone: + 213 (0) 34 20 20 00 / Fax +213 (0) 34 21 27 75
 RC: 06/00 - 0003802 B98 - NIF: 099806000380297

Gulf Bank Algérie
 Domiciliation Des Exportations
 AGENCE DELY BRAHIM

10/05/2021

Date: 25/05/2021

== == == == == == == == == == ==

COMMERCIAL INVOICE

Invoice n°: **SCWS2014271252**
 Date : 25/05/2021
 Client : **ANTEI INTERNATIONAL SA**
 Address: Rue Prévost -Martin 5
 1205 Geneva-Switzerland

Description of goods	Unit	Quantity	CFR Price/Unit (USD)
White Refined Sugar Min 99.8 polarization Max 45 Icumsa Max 0.04 ashes Max 0.06 Moisture In 17 x 40FT Containers	Metric Ton	391	
TOTAL CFR DURRES		USD	100 000

The present invoice is issued for the amount of:

Loading port: **Bejaia**
Country of origin: **Algeria**
Port of Discharge: **Durres**
Country of Destination: **Albania**
Shipment period: **May, 2021**
Method of Payment: **100% Cash transfer**
Condition of Payment: **Within 150 days from the date of the bill of lading**

Beneficiary: CEVITAL SPA, Nouveau Quai, Port de Bejaia, 06000 Bejaia, Algeria

Bank details: **GULF BANK ALGERIE**
Address: **Agence Dely Brahim Route de cheraga,
 BP N° 26 Bis dely brahim, ALGER**
Account: **032 00001 0864101208 83**
SWIFT code: **AGUBDZAL**



Annexe 5 : déclaration en détaille

2021-05-26 09:54:54.190

1 DECLARATION CODE 1100		2 LIBELLE EXPORTATION DEFL		3 FEUILLET 0001		4 total / articles 0001		EXEMPLAIRE DECLARANT								
5 IMPORTATEUR / EXPORTATEUR REEL SPA CEVITAL Nouveau Port De Bejaia One SAISIE DU NUMERO NIF code fiscal: [REDACTED] CP 16000								6 ENREGISTREMENT N° 2021-008615 (VALIDEE) DATE - HEURE 2021-05-26 09:54 CODE - BUREAU 19 BEJAIA-PORT								
15 FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL ANTEI INTERNATIONAL SA RUE PREVOST-MARTIN 5 1205 GENEVE								11 TYPE D'OPERATION EN L'ETAT REVENUE EN L'ETAT		12 FINANCEMENT		13 MONNAIE AUTRES FROIS MONTANT		DOUANES ALGERIENNES		
16 PAYS ACHAT VENTE CODE 392		17 PAYS DEST DEF CODE 501		18 RELAT VENTE/ACHAT CODE 0000		19 COEF AJUST CODE 0000		24 SOLDE AUTRES ELEMENTS ET (P.T.F.N)		25 TAUX DE CHANGE 133,50070						
20 DECLARANT SPA CEVITAL BEJAIA NOUVEAU QUAL PORT DE BEJA 06000 N° AGREMENT 1999777014 LG-REP 279								27 N° IDENTIFICATION [REDACTED]		28 CONSIGNATION BANCAIRE [REDACTED]		29 CODE MANIFESTE N° DOCUMENT [REDACTED]		30 LIGNE SOMME DATE 1820		32 TRANSPORT DE / VERS L'ETRANGER IDENTIFICATION 33 POIDS TOTAL BRUT 392251,20
34 ARTICLE N° 0001		35 DESIGNATION DES MARCHANDISES (NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS) Autres sucres blancs 7 TCS CNT SUCRE BLANC EN SACS DE 50KG				36 REGIME FISCAL 028		37 ORIGINE 1701991900		38 CODE STATISTIQUE [REDACTED]		39 POIDS NET 391000,00				
40 ARTICLE N°		41 DESIGNATION DES MARCHANDISES (NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS)				42 REGIME FISCAL		43 ORIGINE		44 CODE STATISTIQUE		45 POIDS NET				
46 VALEUR EN DA		47 TAR. PREF		48 QUANT. COMPLE		49 CODES PIECES A JOINDRE		50 CODES PIECES A JOINDRE		51 CODES PIECES A JOINDRE		52 CODES PIECES A JOINDRE				
53 PIECES JOINTES : 510-620-655-								54 LIEUX D'UTILISATION OU D'ENTREPOTAGE DES MARCHANDISES ADMISES SOUS LE COUVERT D'UN REGIME SUSPENSIF				55 CODE N° DECL REGIME DOUANIER PRECEDENT DATE CODE		56 DELAI 57 TAUX SUSP 58 MONNAIE PLUS-VALUE MONTANT		
59 MARQUE (2) REG. (3) MARQUE		60 GENRE (4) TISSU (5) CUIR		61 INDICATIONS VEHICULES PARTICULIERS ANNÉE		62 ANNÉE		63 MONTANT CAUTION :		64 MONTANT REMBE :		65 MONTANT REMBE :				
66 CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT		67 CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT		68 CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT		69 CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT		70 CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT		71 CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT		72 CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT				
73 MODE DE PAIEMENT COMPTANT X P.U.S P.P.S		74 ENCL. PAYER 100,00 1.500,00		75 N° CREDIT 1.600,00		76 TRANSIT / SCHEMEMENTS APPOSES NOMBRE MARQUES		77 DATE (LIMITE) 78 BUR.FRONT 79 BUR.DEST		80 QUITTANCE CONSIGNATION N° : DU : QUITTANCE CONSIGNATION DROIT ET AXES N° : DU :		81 AUTORISE PAR : N° : DU : OBSERVATIONS EXPORTATION GLOBAL				
82 TOTAL 1.600,00		83 SIGNATURE DU GABRIER		84 DATE		85 LE DECLARANT MOUSSA SOULET Déclarante en Douane		86 FAIT A Nouveau Qual Port de Bejaia DIRECTION TRANSIT DEPARTEMENT EXPORT - 1 - Tél / Fax 034 22 80 58 Ministère d'Hydrocarbures et d'Industrie		87 CONSIGNATION PENALITES		88 ENGAGEMENTS				

Annexe 6 : Registre de commerce

الاسم واللقب		التاريخ ومكان الميلاد	العنوان	الصفة	الجنسية
مدني / مستشار		1963/01/02 جن جنينة	الجزائر	مدير عام	جزائرية

الممثل أو الممثلون الشرعيون

عنوان الشركة أو تسميتها : المكتب الوطني للبيانات الأساسية والتجارية الترابية

الشكل القانوني : المؤسسة العمومية المتداولة - التجارية

عنوان مقر الشركة : بوشاشي المركزي، قسم 5، شارع ملكية 1104، بلدية الشرف

ولاية التواجد : الجزائر

مبلغ رأسمال الشركة :

تاريخ بداية النشاط : 2012/01/18

ملكية القاعدة التجارية : بشار

ملكية المحل التجاري : المكتب الوطني للبيانات الأساسية والتجارية الترابية

عدد المؤسسات التابعة :

المستخرج السجل التجاري
معدل
شخص معنوي

رقم التسجيل : 12 ب 1005460 - 16/00

تاريخ التسجيل في السجل التجاري : 2019/01/10

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التجارة
المركز الوطني للسجل التجاري
C.N.R.C.

Annexe

7 :

Le

Connaissance

SHIPPER CEVITAL SPA NOUVEAU QUAI PORT DE BEJAIA. BEJAIA ALGERIA		ORIGINAL BILL OF LADING		VOYAGE NUMBER OANSYN1MA	
				BILL OF LADING NUMBER BEJ0104747	
CONSIGNEE TO ORDER		EXPORT REFERENCES			
NOTIFY PARTY. Carrier not to be responsible for failure to notify AGRANA STUDEN SUGAR TRADING WILHELMINENSTRASSE 91/19/2 A-1160 VIENNA, AUSTRIA TEL. +43 1 486 24 24 25					
		CARRIER: CMA CGM Société Anonyme au Capital de 234 988 330 Euros Head Office: 4, quai d'Arcen - 13002 Marseille - France Tel: (33) 4 88 91 90 00 - Fax: (33) 4 88 91 90 95 562 024 422 R.C.S. Marseille			
PRE CARRIAGE BY*		PLACE OF RECEIPT*		FREIGHT TO BE PAID AT	
				BEJAIA	
				THREE (3)	
VESSEL TILLY RUSS		PORT OF LOADING BEJAIA		PORT OF DISCHARGE DURRES	
				FINAL PLACE OF DELIVERY*	
MARKS AND NOS CONTAINER AND SEALS		NO AND KIND OF PACKAGES		DESCRIPTION OF PACKAGES AND GOODS AS STATED BY SHIPPER SHIPPER'S LOAD STOW AND COUNT SAID TO CONTAIN	
				GROSS WEIGHT CARGO	
				TARE	
				MEASUREMENT	
17x40' STC: 391 MT of White Refined Sugar MINIMUM POLARIZATION OF 99.8 DEGREES, MAXIMUM COLOUR OF 45 ICUMSA UNITS, MAXIMUM ASHE OF 0.04% MAXIMUM MOISTURE OF 0.06%, CEVITAL PRODUCTION Number of Bags: 7820 Number of Containers: 17 Cargo in transit to KOSOVO at Consignee costs, risks, care and expenses. Carrier's liability ceases at port of discharge DURRES GROSS Weight: 392.251 MT NET Weight: 391.000 MT					
CAAU6195193 SEAL 2103891		1 x 40HC 460 BAGS		23073.600 3700 50.000	
CMAU6180178 SEAL 2103895		1 x 40HC 460 BAGS		23073.600 3700 50.000	
CMAU6229431		1 x 40HC 460 BAGS		23073.600 3700 50.000	
Continued on Next Sheet Sheet 1 of 3 ABOVE PARTICULARS DECLARED BY SHIPPER, CARRIER NOT RESPONSIBLE.					
ADDITIONAL CLAUSES					
4. Cargo at port is at merchant risk, expenses and responsibility 5. FCL 77. THC at destination payable by Merchant as per line/port tariff 194. For the purpose of the present carriage, clause 14(2) shall exclude the application of the York/Antwerp rules, 2004. 218. Mis-declaration of cargo weight endangers crew, port workers and vessels' safety. Your cargo may be weighed at any place and time of carriage and any mis-declaration will expose you to claims for all losses, expenses or damages whatsoever resulting thereof and be subject to freight surcharge. 225. The shipper acknowledges that the Carrier may carry the goods identified in this bill of lading on the deck of any vessel and in taking remittance of this bill of lading the Merchant (including the shipper, the consignee and the holder of the bill of lading, as the case may be) confirms his express acceptance of all the terms and conditions of this bill of lading and expressly confirms his unconditional and irrevocable consent to the possible carriage of the goods on the deck of any vessel. 274. The Merchant is responsible for returning any empty container, with interior clean, free of any dangerous goods placards, labels or markings, at the designated place, and within 90 days following to the date of release, failing which the container shall be considered as lost. The Merchant shall be liable to indemnify the Carrier for any loss or expense whatsoever arising out of the foregoing, including but not limited to liquidated damages equivalent to the sound market value - or the depreciated value due by the Carrier to a container lessor. The Carrier is entitled to collect a deposit from the Merchant at the time of release of the container which shall be remitted as security for payment of any sums due to the Carrier, in particular for payment of all detention and demurrage and/or container indemnity as referred above. 343. In the event that this Bill of Lading is a Paperless Bill of Lading, it shall be governed by the Terms and Conditions available on the CMA CGM website (https://www.cma-cgm.com/products-services/shipping-guide/bi-clauses) which the Merchant has read and accepted. The delivery of the cargo carried under a Paperless Bill of Lading shall be made to the Consignee after the Paperless Bill of Lading has been surrendered to the Carrier on the eBusiness platform and after payment of any outstanding Freight and charges. 358. Following the exceptional measures adopted by various governments in relation with the outbreak of					
RECEIVED by the carrier from the shipper in apparent good order and condition (unless otherwise noted herein) the total number or quantity of Containers or other packages or units indicated above stated by the shipper to comprise the cargo specified above for transportation subject to all the terms hereof (including the terms on page one) from the place of receipt or the port of loading, whichever is applicable, to the port of discharge or the place of delivery, whichever is applicable. Delivery of the Goods will only be made on payment of all Freight and charges. On presentation of this document (duly endorsed) to the Carrier, by or on behalf of the holder, the rights and liabilities arising in accordance with the terms hereof shall (without prejudice to any rule of common law or statutes rendering them binding upon the shipper, holder and carrier) become binding in all respects between the Carrier and the Holder as though the contract contained herein or evidenced hereby had been made between them. All claims and actions arising between the Carrier and the Merchant in relation with the contract of Carriage evidenced by this Bill of Lading shall exclusively be brought before the Tribunal de Commerce de Marseille and no other Court shall have jurisdiction with regards to any such claim or action. Notwithstanding the above, the Carrier is also entitled to bring the claim or action before the court of the place where the defendant has his registered office. In witness whereof three (3) original Bills of Lading, unless otherwise stated above, have been issued, one of which being accomplished, the others to be void. (OTHER TERMS AND CONDITIONS OF THE CONTRACT ON PAGE ONE)					
PLACE AND DATE OF ISSUE		BEJAIA 02 JUN 2021		SIGNED FOR THE CARRIER CMA CGM S.A. BY CMA CGM ALGERIE/BEJAIA as agents for the carrier CMA CGM S. A.	
SIGNED FOR THE SHIPPER *APPLICABLE ONLY WHEN THIS DOCUMENT IS USED AS A COMBINED TRANSPORT BILL OF LADING					



<p>جمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية République Algérienne Démocratique et Populaire - Democratic and Popular Republic of Algeria</p> <p>الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie - Algerian Chamber of Commerce and Industry</p> <p>N° : <u>156/21</u> رقم Date: 03/06/2021...</p> <p>شهادة منشأ Certificat d'origine / Certificate of origin</p>	
1. Expéditeur (nom, adresse, pays) / Consignor / المرسل CEVITAL SPA NOUVEAU QUAI PORT DE BEJAIA	2. Producteur (nom, adresse, pays) / Producer / المنتج CEVITAL SPA NOUVEAU QUAI PORT DE BEJAIA
3. Destinataire (nom, adresse, pays) / consignee / المرسل إليه Agrana Studen Sugar Trading Wilhelminenstrasse 91/19/2 A-1160 Vienna, Austria Tel. +43 1 486 24 24 25	4. Pays d'origine / Country of origin / بلد المنشأ BEJAIA / ALGERIA
5. Détails de transport / Transport details / تفاصيل الشحن EXPEDITION BY SEA Pol: Bejaia port Pod: DURRES, ALBANIA (In transit Kosovo) Vessel: MV/ TILLY RUSS OANSYN1MA	6. Remarques / Remarks / ملاحظات
7. وصف السلع ; العلامة التجارية، عدد ونوع وأرقام الطرود N° d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis ; désignation des marchandises Item number; marks, numbers, numbers and kinds of packages; description of goods 391 MT of White refined Sugar Minimum polarization of 99,8 degrees, maximum colour of 45 Icmsa units, maximum ashe of 0,04%, maximum moisture of 0,06% , Cevital production NUMBER OF CONTAINERS: 17 23M/T Per Container Gross weight: 392.5212 M/T Net weight: 391.000 M/T Number of Bags: 7820 BL no: BEJ0104747 Dated on: 02/06/2021	8. الوزن أو الكمية Poids brut ou quantité weight or quantity 392 521.20 Kg
9. رقم و تاريخ الفاتورة N° et date de la facture/ Invoice's number and date	
10. تصديق الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة Certificat de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie / Certificate of the Algerian Chamber of Commerce & Industry	11. Déclaration de l'exportateur / Exporter declaration / تصريح المصدر / Le soussigné déclare que/ The undersigned declares that بصريح الموقع أننا نعلن أن المعلومات الواردة أعلاه صحيحة، أن كل السلع أنتجت في: les mentions et indications ci-dessus sont exactes, que toutes ces marchandises ont été produites en/ the particulars and information above is accurate, that all these goods were produced in: ALGERIA (Pays/country / البلد) موجهة للتصدير نحو Et destinées à être exportées vers/ And intended to be exported to ALBANIA (Pays/country / البلد) المكان والتاريخ، توقيع المصريح Lieu et date, signature du signataire habilité/ Place and date, signature of authorized signatory BEJAIA LE : 25/05/2021 Siham AIDOU Chargé Documentation
 06 JUN 2021 التاريخ و التوقيع / Date et signature/ Date & signature	

Annexe 9 : Engagement de rapatriement

ceVital Spa
 ☒ Hôt D n° 6 Zhun Garidi II Kouba - Alger- Algérie
 ☎ +213 21 56 37 10 80 - ☎ +213 21 56 37 55
 +213 21 56 38 10 80 +213 21 56 38 20

Bejaia le : 08/03/2023.

A

Monsieur l'inspecteur
 Principal aux Sections des Douanes
 De Bejaia

Objet : Engagement de rapatriement.

Nous soussignés Cevital spa, nous nous engageons par la présente à rapatrier le Montant de la facture d'export N° : SCWS23001/13B du 05/03/2023 Qui es USD Domiciliée par la banque : BNP sous le Numéro : 161/901/2023/1/ USD.

Objet du D11 N° : 4368 daté 08/03/2023 et ce dans les délais règlementaires.

Copie Ipcoc
 P/IPS

DIRECTION TRANSIT

Bilal HDIR
 Chargé Transit
 et Dédouanement

Siège Alger :

☒ Hôt N°6 - ZHUN GARIDI II Kouba/ ALGER - Code Postal : 16000 - ALGERIE.

☎ : 00 213(0) 21 56 38 02 / 80 90-56 37.10/56 37.80 / ☎ : 00 213(0) 21 56 38 24/56 37.55/56 38.20/56 38.14

Annexe 10 : Notice d'expédition

25/05 OBL - OK

BES0104747

NOTICE OF EXPEDITION		SCWS20142/14A1	Date: 25/05/2021
Client:	Antei International		
Address :	Rue Prévost -Martin 5, 1205 Geneva, Switzerland		
Executed by:	Kahina BOUHADOUF	Phone ext:	301725
Commodities:	White Refined Sugar		
Specifications:	Minimum polarization of 99,8 degrees, maximum colour of 45 Icumsa units, maximum ashe of 0,04%, maximum moisture of 0,06% , Cevital production		
Tonnage:	391 - 392,851.2	Bag type:	50 kg
Total unit:	7820	Unit/40 FTx	460
40 FT #:	17	Tonnage/40 FT:	23
Markings:	Trilingual	Pallets:	
Surveyors:	SGS	Delivery:	Containers
Nomination date:	12/04/2021	Shipment period:	May, 2021
Sailing week:	Week 21	Sailing incoterm:	CFR
POD:	Durres	Destination:	Albania
Shipping line:	CMA CGM	Vessel/Voyage #:	TBN
Documentary instructions:			
Type of Document	Entities	Original #	Copies #
B/L	CMA CGM	3	4
COO	CCI Bejaia	1	4
Packing List	Manufacturer	1	3
Certificate of analysis	Manufacturer	1	3
CWQP	Manufacturer	1	3
Health Certificate	Manufacturer	1	3
Shipping instructions:			
Goods description:	391 MT of White refined Sugar Minimum polarization of 99,8 degrees, maximum colour of 45 Icumsa units, maximum ashe of 0,04%, maximum moisture of 0,06% , Cevital production		
B/L Marked:	Freight payable Elsewhere Shipped on board Agent at destination 21 Free of demurrage and detention at POD/Durres , Albania (In transit to kosovo)		
Shipper:	Cevital Spa		
Consignee:	To Order		
Notify 1:			
Remarks:	<p>**All Docs to bear the following:</p> <p>Vessel: MV TBN Description</p> <p>of goods: White refined Sugar Min. pol. 99,8 deg, col. 45 IU max, ashe 0,04% max , moisture of 0,06% max Cevital product</p> <p>Packing: In new sound polyethylene-lined polypropylene white bags of about 50 kilos each</p> <p>Quantity: 392.00 metric tons</p> <p>Pol: Bejaia port</p> <p>Pod : Durres, Albania (In transit to kosovo)</p> <p>BL no: Dated on</p>		
Consultation & modification : Nabila Henane			

- (11/05/2021) BL établi

Annexe 11 Autorisation d'emportage :



DIRECTION TRANSIT, COMPLEXE AGROALIMENTAIRE DE BEJAIA
 Nouveau Quai Port de Bejaia, Bejaia, Algérie. Tel : +213 (0) 34 20 20 00 Fax : +213 (0) 34 22 07 52
 E-mail : samir.idrissou@cevital.com - www.cevital.com - info@cevital.com

Réf : SCWS20142/14A1

Bejaia, le : 26/05/2021

A
 L'aimable attention de Monsieur l'Inspecteur Principal
 Des Brigades des Douanes de Bejaia.

Objet : Autorisation d'emportage et scellement sous douane de 17 conteneurs CNT de sucre alimentaire de 50 Kg sur site de Cevital Nv Quai Port de Bejaia et procéder à leurs mises à quai, à destination de DURESS/ALBANIE.

Monsieur ;

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous autoriser l'emportage, scellement et mise à quai sous douane de 17 TC 40' High Cube sur site de Cevital Nv Quai Port de Bejaia et de les mettre à quai.

TC N° en liste ci-joint :

Scellé N° en liste ci-joint.

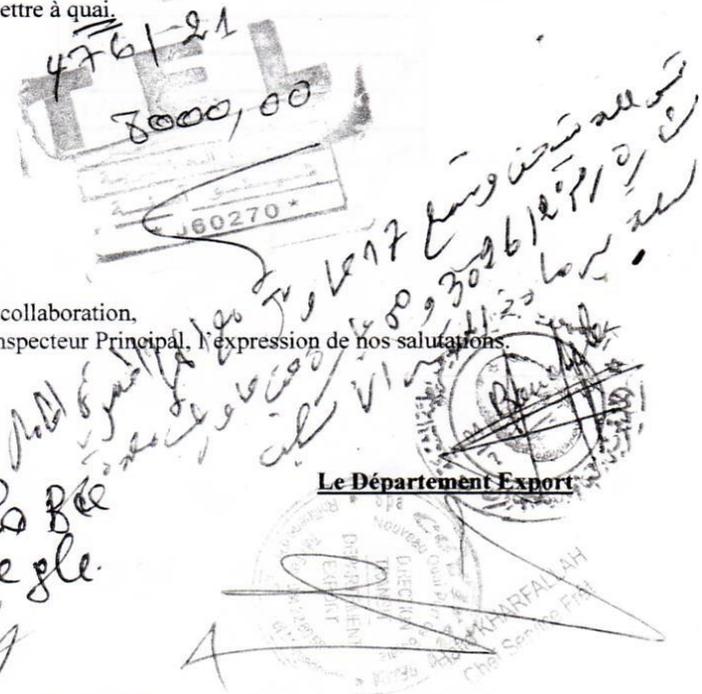
Comptant sur votre habituelle collaboration,
 Veuillez, agréer, Monsieur l'Inspecteur Principal, l'expression de nos salutations.

DOUANE
 J'ai autorisé l'exportation de la BEE
 Commerciale et surveillance glé.
 26.05.21
 المفتش الرئيسي للشرق

Le Département Export

Siège Alger :

BOITE N°6 - ZHUN GARIDI II Kouba/ ALGER - Code Postal : 16000 - ALGERIE.
 00 213(0) 21 56 38 24 / 90-56.37.10/56.37.80 / 00.213(0)21 56 38 24/56.37.55/56.38.20/56.38.14



Annexe 12 : Autorisation de mise a quais



DIRECTION TRANSIT, COMPLEXE AGROALIMENTAIRE DE BEJAIA
 Nouveau Quai Port de Bejaia, Bejaia, Algerie. Tel : +213(0) 34 20 20 00 Fax : +213(0)34 22 07 52
 E.mail : samir.idrissou@cevital.com - www.cevital.com - info@cevital.com

Réf : SCWS20142/14A1

Bejaia, le : 26/05/2021

A

MONSIEUR LE COMMISSAIRE DE la
 BPFM DU PORT DE BEJAIA

Objet : Autorisation de mise à quai de 17 conteneurs CNT de sucre Alimentaire empotés sur site de Cevital Nv Quai Port de Bejaia.

Monsieur ;

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous autoriser la mise à quai de 17 TC 40' High Cube empotés sur site de Cevital Nv Quai Port de Bejaia.

TC N° en liste ci-joint :

Comptant sur votre habituelle collaboration,

Veillez agréer, Monsieur le commissaire, l'expression de nos salutations.

AVIS de la BPFM

Le Département Export

Siège Alger :

✉ : Ilôt N°6 – ZHUN GARIDI II Kouba/ ALGER - Code Postal : 16000 - ALGERIE.

☎ : 00.213(0) 21.56.38.02 / 80/90-56.37.10/56.37.80 / 🖨 : 00.213(0)21.56.38.24/56.37.55/56.38.20/56 38 14

Annexe 13 : Organigramme de l'inspection divisionnaire des douanes Bejaia

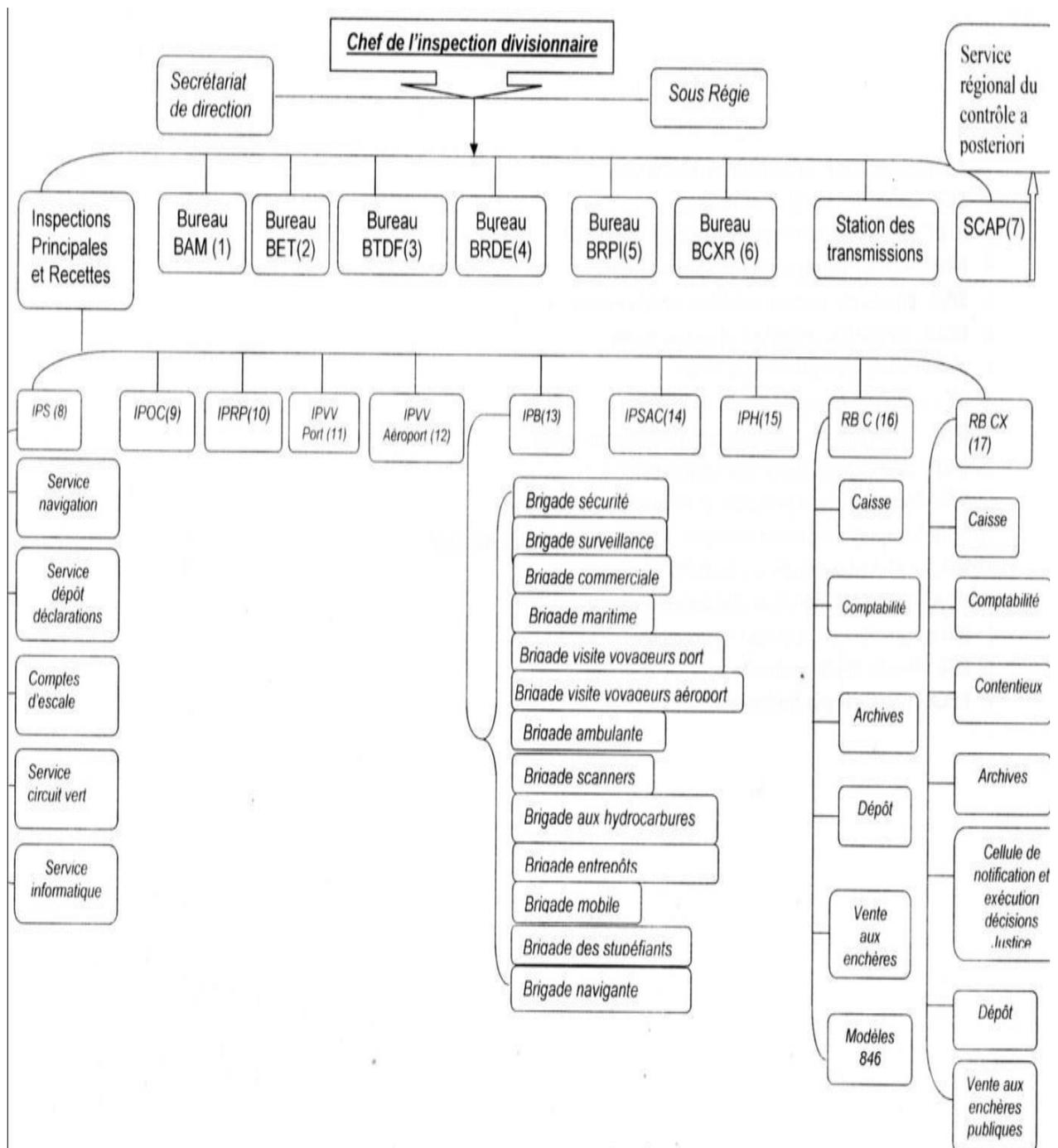


Table des matières**Remercîment****Dédicace****Liste des abréviations****Introduction Général 1****Chpitre1 : Aperçu historique du commerce extérieure..... 4****Introduction 4****Section 1 : Généralité sur le commerce extérieure.....4****1. Définition..... 4****2. Aperçu Historique 5**

2.1 le commerce extérieur avant l'antiquité 5

2.2 le commerce extérieur a l'antiquité..... 5

2.3 le commerce extérieur au moyen âge 6

2.4 le commerce extérieur à partir du XVème siècle 7

2.5 la progressivité de l'ouverture commerciale au milieu du XIXe siècle 7

2.6 La consolidation de la première mondialisation 8

2.7 La crise de la mondialisation durant l'entre-deux-guerres..... 9

2.8 Les évolutions du commerce international..... 10

2.9 Les années 2000 le E-business et le E-commerce..... 10

3. Les modèles de commerce extérieur 11

3.1 Les avantages absolus de Smith 11

3.2 Les avantages comparatifs de Ricardo 12

3.3 L'approche HOS 12

3.4 La nouvelle théorie du commerce international 13

Section 2 : Notion relative au commerce extérieure 13

1. La balance de paiement 14

2. La balance commerciale..... 14

3. L'exportation 15

4. L'importation 15

5. Le solde commercial	16
6. Le taux de change.....	16
Section 3 : Le commerce extérieure en Algérie	17
1. Présentation	17
2. Historique du commerce.....	18
• Avant l'indépendance	18
• Après l'indépendance	19
3. Composition des importations/ exportation.....	20
3.1 Importation	20
3.2 L'exportation	24
Conclusion.....	26
Chapitre 2 : Les exportations et la douane	28
Introduction	28
Section 1 : Généralité sur les exportations.....	28
1. Les modes d'internalisation.....	28
1.1 L'exportation	29
a. L'exportation directe	29
b. L'exportation concertée.....	30
c. L'exportation indirecte	31
1.2. Les investissements directs étrangers IDE.....	33
a. La création d'une filiale	33
b. La coentreprise	33
c. Le partenariat.....	34
d. La sous-traitance.....	34
1.3. Les stratégies par accord	34
a. La licence.....	34
b. La franchise internationale.....	34
c. Les transferts internationaux de technologies	35
2. Définition de l'activité d'exportation.....	35
3. Les raison d'exportation	36

3.1 Développer son chiffre d'affaires	36
3.2 Faire des économies, réaliser des économies d'échelle	36
3.3 Stimuler l'innovation dans votre entreprise	37
3.4 Étendre la durée de vie d'un produit	37
3.5 Faire grandir la notoriété de la marque	37
3.6 De meilleures perspectives pour vos collaborateurs et futurs talents	38
3.7 Contribue à dynamiser l'entreprise	38
3.8 Liquider l'excédent d'inventaire	38
Section 2 : La douane à l'international.....	39
4. Le rôle est les missions des douanes dans les puissances économiques mondiales : Eude des USA, de L'union européens et de la Chine	39
1.1. Le rôle des douanes dans les puissances économiques mondiales.....	39
a. Le rôle de la douane dans L'UE	40
b. Le rôle de la douane aux USA.....	41
c. Le rôle de la douane en Chine	42
1.2. Les missions des douanes dans les puissances économiques mondiales	42
a. Les missions de la douane à L'EU	43
b. Les missions de la douane aux USA	43
c. Les missions de la douane en Chine	44
1.3. La différence entre les missions de la douane de l'union européenne, La Chine des et L'Usa.....	45
• Les missions	45
• Structure	45
• Procédures	45
5. Analyse comparative des régimes douanier : Usa, Union Européen et en Chine.....	46
2.1. Union européenne.....	46
2.2. La Chine	46
2.3. Les États-Unis	47
3. La relation entre la douane et les exportations	47

• Déclaration en douane	47
• Contrôle douanier	48
• Classification douanière.....	48
• Traitement des droits et taxes	48
Conclusion.....	49
Chapitre 3 : Les exportations en Algérie et la gestion douanière	50
Introduction	50
Section 1 : Les exportations en Algérie (Hydrocarbure/ hors hydrocarbure).....	50
1. Etat des lieux des exportations en Algérie.....	50
1.1. L'hydrocarbure	50
2.1. Les Hors hydrocarbure	53
3. Les dispositifs d'aides et de facilitation des exportations hors hydrocarbures	53
2.1. L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur ALGEX.....	53
2.5. Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations CAGEX.....	54
2.6. Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations FSPE	55
2.7. La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie CACI.....	56
2.8. Le couloir vert	57
3. Évolution des exportations hors-hydrocarbures en Algérie.....	58
4. Les principaux clients de l'Algérie et les produits exportés en 2022	60
a. Les clients.....	60
b. Les produits les plus demandés.....	61
5. Balance commerciale, exportations en Algérie 2010/2022.....	61
Section 2 : La douane algérienne	62
1. Les missions de l'administration des douanes	62
1.1. Les missions classiques fiscales de la douane.....	62
1.2. Les missions modernes économiques de la douane	63
2. Organisation et fonctionnement des services de la douane algérienne	64
2.1. L'administration centrale : la direction générale des douanes(DGD)	65
2.2. Les directions régionales des douanes.....	65
2.3. L'inspection divisionnaire des douanes.....	67

2.4. L'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia.....	68
2.4.1. Présentation de L'IDD Bejaia	68
2.4.2. Les tâches principales de l'IDD Bejaia comprennent	68
2.4.3. Les principaux organismes avec lesquels l'IDD Bejaia collabore.....	69
2.4.4. Les bureaux de l'inspection divisionnaire des douanes Bejaia	70
2.4.5. Les mécanismes douaniers des promotions des exportations.....	76
Section 3 Le rôle de l'inspection divisionnaire des douanes dans l'exportation hors hydrocarbure	81
1. Réflexions et découvertes au fil de notre stage.....	81
2. Démarches préalables à l'exportation	84
2.1. Préparation du dossier de domiciliation bancaire.....	84
2.2. Réservation des conteneurs et choix de la compagnie de transport	85
3. Etablissement de la déclaration en douane d'exportation	86
3.1. Documents à joindre au dossier.....	86
3.2. Enregistrement de la déclaration d'exportation (IPS vers IPOC vers inspecteur vérificateur)	88
4. Vérification des marchandises	89
4.1. Empotage des conteneurs	89
4.2. Liquidation de la déclaration d'exportation	89
5. Embarquement des marchandises	90
Conclusion.....	90
Conclusion général	92
Bibliographie	
Annexe	

Résumé :

L'objectif de ce travail consiste à étudier la contribution des douanes dans les opérations d'exportation hors hydrocarbures en examinant les facilitations et les aides fournies par les agents douaniers ainsi que les régimes économiques douaniers liés à l'exportation. Nous cherchons également à comprendre les avantages fiscaux offerts par ce cadre afin de promouvoir ces exportations.

L'étude d'un cas pratique portant sur une opération de dédouanement à l'exportation de la société Cevital a permis de retracer l'ensemble des procédures et le suivi du dédouanement à l'exportation.

L'évaluation du traitement douanier des exportations met en évidence que malgré les facilitations et les avantages accordés par la réglementation en matière de dédouanement, le traitement douanier des exportations hors hydrocarbures nécessite une généralisation du statut d'opérateur économique agréé, une augmentation de l'utilisation des régimes économiques douaniers, ainsi qu'une transition vers un traitement douanier dématérialisé.

Abstract :

The objective of this work is to study the contribution of customs to non-hydrocarbon export operations by examining the facilitation and aid provided by customs officials and the customs economic arrangements related to export. We're also trying to understand the tax benefits of this framework to promote those exports.

The study of a practical case involving an export clearance operation of Cevital made it possible to trace all the procedures and the follow-up of the export clearance.

The evaluation of the customs treatment of exports shows that despite the facilitation and advantages granted by customs clearance regulations, the customs treatment of non-hydrocarbon exports requires a generalisation of the status of authorised economic operator, an increase in the use of customs economic procedures, as well as a transition to paperless customs treatment.

ملخص :

الهدف من هذا العمل هو دراسة مساهمة الجمارك في عمليات التصدير غير المحروقات عن طريق دراسة التسهيلات والمعونة المقدمة من موظفي الجمارك والترتيبات الاقتصادية الجمركية المتصلة بالتصدير. نحاول أيضاً فهم الفوائد الضريبية لهذا الإطار لتعزيز تلك الصادرات.

وأُتاحت دراسة حالة عملية تتعلق بعملية تخليص تصدير لشركة سيفيتال تعقب جميع الإجراءات ومتابعة تخليص الصادرات.

ويبين تقييم المعاملة الجمركية للصادرات أنه على الرغم من التيسير والمزايا التي تمنحها لوائح التخليص الجمركي، فإن المعاملة الجمركية للصادرات غير المحروقات تتطلب تعميم وضع المشغل الاقتصادي المأذون به، وزيادة استخدام الإجراءات الاقتصادية الجمركية، فضلاً عن الانتقال إلى المعاملة الجمركية غير الورقية.